

Relations

POUR QUI VEUT
UNE SOCIÉTÉ JUSTE

NUMÉRO 812 PRINTEMPS 2021

PALESTINE : LE COLONIALISME ISRAËLIEN MIS À NU



DÉBAT :
FAUT-IL SE MÉFIER
DE LA
COLLAPSOLOGIE ?

BOLIVIE :
ÉCHEC DE LA
CONTRE-
RÉVOLUTION
CONSERVATRICE

ARTISTE INVITÉ : CAKEŞ

9,95 \$



Relations

NUMÉRO 812 PRINTEMPS 2021

Fondée en 1941

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, un centre d'analyse sociale progressiste fondé et soutenu par les Jésuites. Depuis 80 ans, *Relations* œuvre à la promotion d'une société juste et solidaire en prenant parti pour les personnes exclues et appauvries. Libre et indépendante, elle pose un regard critique sur les enjeux sociaux, économiques, politiques, environnementaux et religieux de notre époque.

19



- 5 ÉDITORIAL**
DES ARTS VIVANTS AU POINT MORT? Catherine Caron
- ACTUALITÉS**
- 6 LA RELANCE À TOUT PRIX?** Lucie Sauvé et Pierre Dumont
- 8 MORATOIRE SUR LA CHASSE À L'ORIGNAL** Jessica-Rose Lacroix
- 10 LA PCU, UN BON POINT DE DÉPART** Pierre Céré
- 11 CHILI : LES CHANTIERS D'UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE**
Marie-Christine Doran
- 12 DÉBAT**
FAUT-IL SE MÉFIER DE LA COLLAPSOLOGIE?
Nadia Seraioocco et Yves-Marie Abraham
- 34 AILLEURS**
BOLIVIE : ÉCHEC DE LA CONTRE-RÉVOLUTION CONSERVATRICE
Pablo Stefanoni
- 37 REGARD**
LA « SQUAD » CONTRE L'ESTABLISHMENT DU PARTI DÉMOCRATE
Roger Rashi
- 41 SUR LES PAS D'IGNACE**
FAIRE TAIRE L'ALLIÉ DES *ADIVASIS* Pradeep W.K.
- 42 CHRONIQUE LITTÉRAIRE** de Marie-Élaine Guay
APEX
- 44 QUESTIONS DE SENS** par Maya Ombasic
QUI A PEUR DES QUESTIONS ?
- RECENSIONS**
- 45 LIVRES**
- 49 DOCUMENTAIRE**
- 50 LE CARNET** de Yara El-Ghadban
BOCHRA

DIRECTION
Élisabeth Garant

ÉQUIPE ÉDITORIALE
Emiliano Arpin-Simonetti
Catherine Caron
Michaël Séguin

MAQUETTE GRAPHIQUE
Mathilde Hébert

RÉALISATION GRAPHIQUE
tatou.ca

ILLUSTRATIONS
Jacques Goldstyn
Geneviève Grenier

RÉVISION/CORRECTION
Éric Massé

COMITÉ DE RÉDACTION
Marie-Célie Agnant, Frédéric Barriault, Dominique Bernier, Gilles Bibeau, Mélanie Chabot, Eve-Lyne Couturier, Claire Doran, Céline Dubé, Lorraine Guay, Mireille D'Astous, Mouloud Idir, Robert Mager, Rolande Pinard, Louis Rousseau

COLLABORATEURS
Gregory Baum †, André Beauchamp, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert †, Yara El-Ghadban, Marie-Élaine Guay, Maya Ombasic, Jean-Claude Ravet.

IMPRESSION HLN
sur du papier recyclé contenant 100% de fibres post-consommation.

DISTRIBUTION
Disticor Magazine Distribution Services

ENVOI POSTAL
Citéposte CFG

Relations est membre de la SODEP et de l'AMÉCO.
Ses articles sont répertoriés dans *Érudit*, *Repère*, EBSCO et dans *l'Index de périodiques canadiens*.

SERVICE D'ABONNEMENT
SODEP (Revue *Relations*)
C.P. 160, succ. Place-d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3E9
514-397-8670
abonnement@sodep.qc.ca

ABONNEMENT EN LIGNE
www.revuerelations.qc.ca

TPS: R119003952
TVQ: 1006003784

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec: ISSN 0034-3781
ISSN (version numérique): 1929-3097
ISBN (version imprimée):
978-2-924346-66-2
ISBN (VERSION PDF):
978-2-924346-67-9

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél.: 514-387-2541, poste 234
relations@cjf.qc.ca
www.revuerelations.qc.ca

Nous reconnaissons
l'appui financier
du gouvernement du Canada

Canada

POUR QUI VEUT
UNE SOCIÉTÉ JUSTE

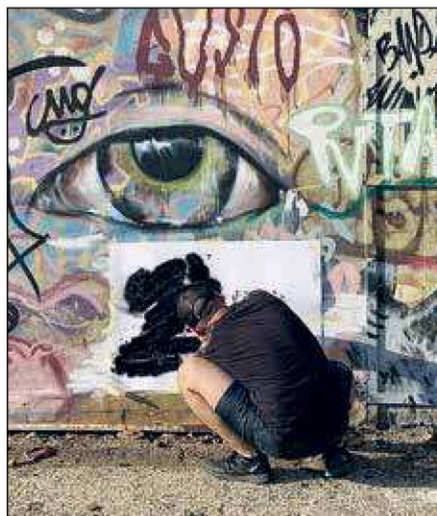


Photo : Robby Rent, 2019.

DOSSIER

- 14 PALESTINE : LE COLONIALISME ISRAËLIEN MIS À NU**
Emiliano Arpin-Simonetti
- 17 SARHA**
Yara El-Ghadban
- 19 INCARCÉRER POUR COLONISER, RÉSISTER
POUR S'AFFRANCHIR**
Nahla Abdo
- 21 ISRAËL, UN ÉTAT JUIF ET SÉCULIER ?**
Revital Madar
- 23 PALESTINE : UNE LUTTE CONTRE
LA SUPRÉMATIE JUIVE**
Entrevue avec Joseph Massad, réalisée
par Mouloud Idir, en collaboration
avec Emiliano Arpin-Simonetti
- 24 LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
FACE AU PEUPLE PALESTINIEN**
Michel Sabbah
- 28 LA RÉSISTANCE COMME NÉCESSITÉ VITALE À GAZA**
Michaël Séguin
- 30 QUEL ESPOIR POUR LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS ?**
Monique Chemillier-Gendreau
- 32 LES SOLIDARITÉS QUÉBÉCOISES AVEC LA PALESTINE**
Dyala Hamzah

23



ARTISTE INVITÉ

Cake\$ est un artiste de rue anonyme, particulièrement actif dans la région de Bethléem. Ses pochoirs en noir ornent principalement le mur d'apartheid qui sépare les Israéliens des Palestiniens, mais uniquement du côté palestinien. Sa pratique artistique lui permet d'évoquer l'expérience de domination subie par le peuple palestinien et d'imaginer un avenir radicalement meilleur en Palestine historique. Ses créations mettent souvent en scène des enfants qui jouent en terrain de guerre, notamment avec du fil barbelé et des soldats. L'art est pour lui une manière de résister et d'ouvrir des espaces de liberté et d'action collective puisque ses œuvres, qui interpellent celui ou celle qui passe, sont exposées sur un mur qui, ultimement, est appelé à tomber.

Instagram: cakes_stencils

Nouvelles avenues pour la solidarité avec la Palestine

Alors que l'accaparement des territoires palestiniens par l'État d'Israël s'accélère impunément, l'urgence d'agir n'est plus à démontrer. Mais comment ? Quelles approches sont les plus prometteuses ? Organisé dans la foulée du dossier de *Relations* « Palestine : le colonialisme israélien mis à nu » (printemps 2021), ce webinaire abordera différentes avenues – juridiques, culturelles et économiques – pour renverser l'apartheid israélien et remettre la question palestinienne à l'ordre du jour international.

Date

Le mardi 30 mars 2021

Heure

de 12 h à 14 h
(heure normale de l'Est)

Inscription

bit.ly/WebinairePalestine

Renseignements

Michaël Séguin
relations@cjf.qc.ca
revuerelations.qc.ca

Organisé conjointement avec



Avec

Monique Chemillier-Gendreau

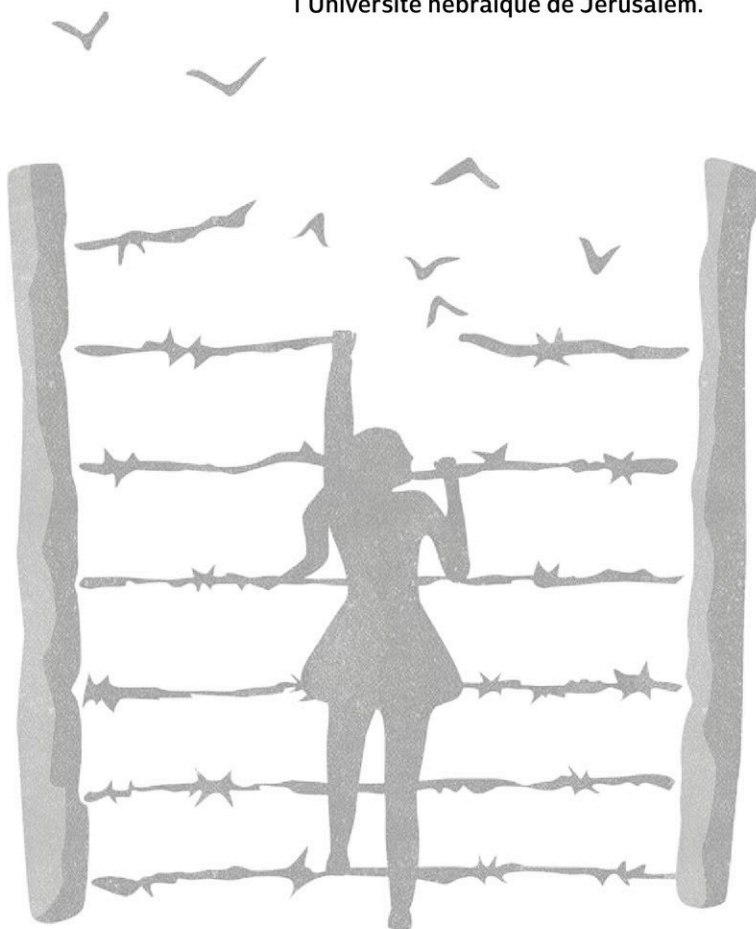
Professeure émérite de droit public et de science politique à l'Université de Paris ;

Dyala Hamzah

Professeure agrégée au Département d'histoire de l'Université de Montréal et membre de la coalition BDS-Québec ;

Revital Madar

Doctorante au programme *Cultural Studies* de l'Université hébraïque de Jérusalem.



D'après l'œuvre de Cake\$, *Une petite fille escaladant une clôture de barbelés en Palestine*, 2019.

DES ARTS VIVANTS AU POINT MORT ?

Pour plusieurs, c'est une évidence: lorsque la vie reprendra un cours plus normal, nous nous retrouverons en personne avec plaisir dans nos milieux comme dans l'action collective. D'autres s'interrogent: sortis de nos bulles, retrouverons-nous si facilement le goût d'être ensemble? Les artistes, en outre, s'inquiètent: s'abreuvant plus que jamais aux sources numériques, le public retrouvera-t-il la soif du spectacle vivant? La soif d'un rituel millénaire par lequel nous vivons en chair et en os avec d'autres – et grâce à d'autres – une expérience de partage, d'enchantement, de catharsis ou de remise en question qui nous confronte à nos douleurs comme à nos espérances.

Cette expérience peut nourrir notre capacité d'empathie et d'ouverture à l'autre et à ce qui nous dépasse, notre capacité de créer de l'humanité. Qu'il s'agisse de soirées de slam, de concerts ou de pièces de théâtre, l'art vivant ouvre des chemins mystérieux en nous, faisant vibrer de joie, pleurer ensemble ou réfléchir, nous aidant à vivre au-delà des contingences matérielles et, pour l'heure, sanitaires. Il doit être accessible à toutes et à tous. À l'échelle des urgences et des réalités choquantes et déshumanisantes que porte la crise actuelle, il ne peut être considéré comme futile que si on oublie que les droits culturels sont indissociables des droits humains et que l'art, au creux des guerres ou dans le vent des révolutions, a de tout temps prouvé son caractère essentiel.

Dans cet esprit, le 7 février dernier, une deuxième manifestation depuis juin rassemblait des centaines d'artistes à Montréal, en écho à des mobilisations semblables ailleurs. S'y exprimait l'exaspération d'un milieu des arts vivants qui, dans le respect de consignes sanitaires strictes, juge possible d'offrir des spectacles en présence, pas seulement dans des espaces virtuels. Sa consternation s'est accentuée par la suite lorsque les cinémas ont pu rouvrir, mais pas les théâtres.

Ce milieu est parmi les plus touchés par la crise actuelle¹. Comme dans d'autres secteurs d'activité, cette dernière a aggravé pauvreté, inégalités et une précarisation qu'un certain *star system*, ne servant qu'une minorité d'artistes au Québec, tend à masquer.

Les aides accordées aux organismes ne «ruissellent» pas toujours suffisamment jusqu'aux individus; il faut y remédier tout en faisant aboutir la révision en cours des lois sur le statut de l'artiste, entre autres réformes². Il faut penser en particulier à la relève et à tous ceux et celles qui vivent des tournées internationales, grâce au désir des publics étrangers de les découvrir, pendant qu'ici trop de diffuseurs favorisent plutôt une quasi-monoculture de l'humour (pas cher à présenter et qui rapporte beaucoup).

Résultat: un grand pan de la population reste privé de productions variées acclamées ailleurs.

On ne sortira pas d'une telle crise sans créativité. Sans être capables d'imaginer, par exemple, comme le fit Roosevelt avec le New Deal lors de la Grande Dépression, que des investissements publics massifs puissent relancer une économie en faisant travailler et vivre des milliers d'artistes qui, de surcroît, enrichiront ainsi notre patrimoine culturel.

C'est ce que fit à l'époque le *Federal Project One* et ses nombreux programmes, basés sur l'idée qu'en temps de crise, l'artiste a droit à un emploi d'artiste financé par l'État au même titre que d'autres travailleurs, et que les arts sont toujours aussi importants dans une société que le commerce ou l'agriculture.

Aujourd'hui, nos gouvernements feraient bien de s'en inspirer. Certes, la pandémie de COVID-19 leur pose d'immenses défis et des mesures exceptionnelles sont mises

en place, mais ils peuvent faire encore plus pour les artistes et toutes les personnes dans le besoin. Pour peu qu'ils osent sortir du carcan néolibéral qui asphyxie la capacité d'*imaginer* les réponses possibles aux crises. Pour peu qu'ils révolutionnent la fiscalité, les investissements publics, les services publics et les programmes culturels et sociaux en visant l'intérêt public et collectif. C'est une question de courage et de volonté politiques. Or, même confronté aux conséquences dramatiques du sous-financement chronique des services publics et d'un filet social troué de toutes parts, le gouvernement caquiste refuse de s'engager résolument dans cette voie. À nous de le confronter, de résister, pour créer.

Des changements à souligner

Nous remercions chaleureusement pour son travail dévoué Christophe Genois-Lefrançois, qui a quitté l'équipe éditoriale de *Relations* en décembre dernier. Michaël Séguin a repris le flambeau en janvier. Membre du comité de rédaction depuis 2014, Michaël a consacré son doctorat en sociologie à la question israélo-palestinienne. Riche de plusieurs années d'expérience en enseignement et en recherche, il nous apporte également ses connaissances en théologie, en sciences des religions et en gestion de la diversité. Nous lui souhaitons la bienvenue!

Catherine Caron

1. Lire Catherine Lalonde, «Un travailleur de la culture sur quatre a perdu son emploi en 2020», *Le Devoir*, 19 janvier 2021.

2. Lire mon éditorial «Une vie sans art?», n° 803, juillet-août 2019.

LA RELANCE À TOUT PRIX ?

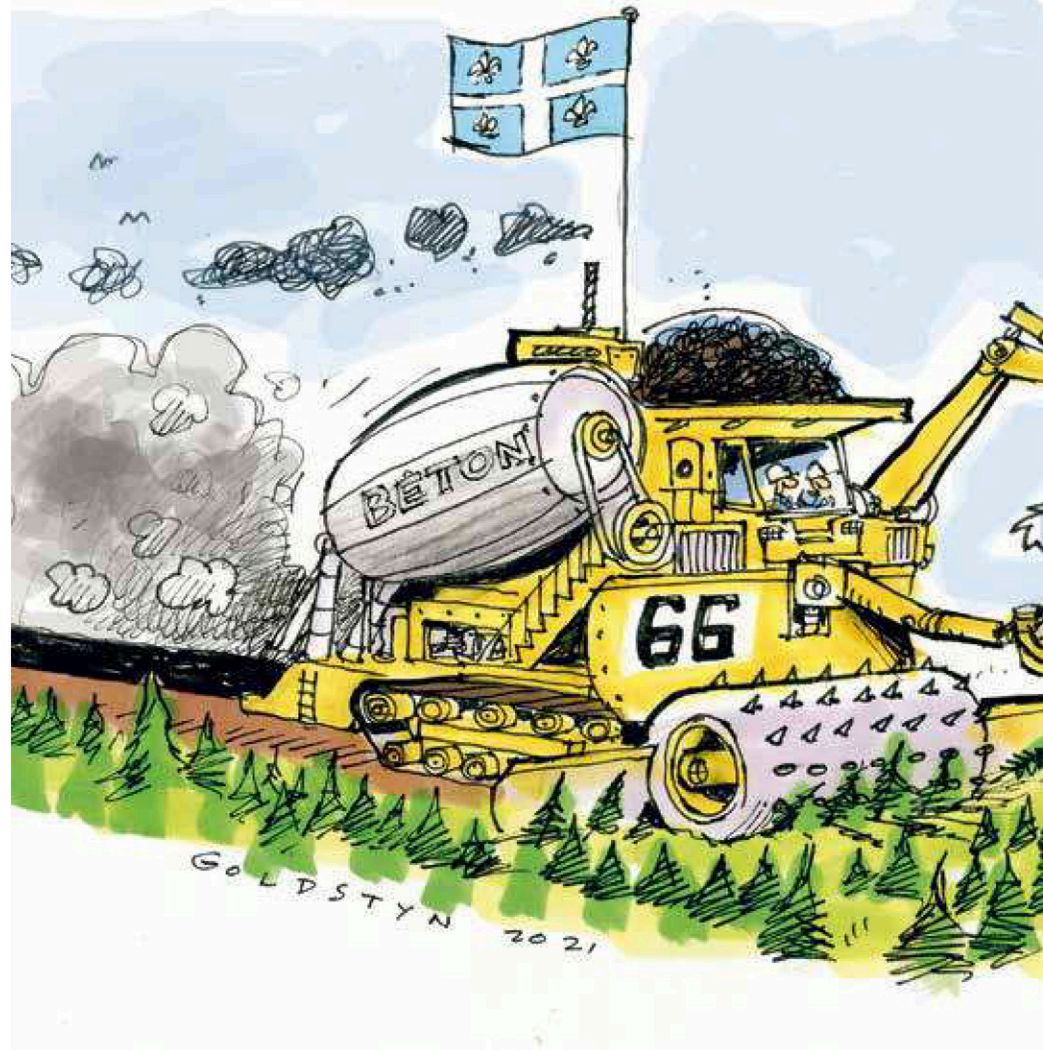
L'urgence ne doit pas occulter les enjeux que soulève la nouvelle Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure au Québec.

Lucie Sauvé et Pierre Dumont

Les auteurs sont respectivement professeur et chercheure émérite au Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'UQAM, et biologiste émérite

Le projet de loi 66 adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 10 décembre dernier, à 110 voix contre 21, se veut une stratégie d'urgence pour répondre aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Par cette nouvelle *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure au Québec*, en vue d'amorcer dès maintenant la «relance», le gouvernement caquiste veut accélérer la réalisation de 180 projets en allégeant certains processus prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et en contournant des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. C'est l'Autorité des marchés publics qui veillera à la conformité des projets.

Version remaniée du précédent projet de loi 61 – largement contesté –, le projet de loi 66 a donné lieu à une consultation d'experts et de parties prenantes l'automne dernier. Plusieurs ajustements y ont alors été apportés, entre autres visant la protection des milieux humides et hydriques, le traitement des sols contaminés, la reddition de comptes concernant les contrats publics et le dialogue avec les communautés autochtones – preuves que le débat en vaut toujours la peine! Il importe toutefois de mentionner que de nombreux groupes citoyens et écologistes n'ont pu s'exprimer à ce sujet, étant mobilisés sur d'autres fronts à ce moment.



On ne peut nier l'importance de certains des projets concernés: construction ou réfection d'écoles, de CHSLD et de maisons des aînés, amélioration du transport en commun et de la sécurité routière, etc. Mais pareils changements de règles en matière de gouvernance et d'environnement appellent à la vigilance. Même s'ils sont présentés comme exceptionnels et provisoires, il faut craindre qu'une tendance lourde ne s'installe et ouvre des brèches qui ne seront pas colmatées.

En outre, la justification fondamentale de cette loi n'a pas été clarifiée: les mesures d'allégement adoptées étaient-elles nécessaires pour parvenir aux résultats souhaités? Le bien-fondé de chacune des infrastructures retenues – dont certains projets de prolongement du réseau autoroutier qui peuvent avoir des effets importants sur l'aménagement du territoire – n'a pas non plus été démontré au regard d'autres options. Or, un plan de «relance» pour le Québec ne doit pas se contenter d'accélérer des chantiers de béton et d'asphalte en vue d'augmenter

le pouvoir d'achat de consommateurs occupant certains types d'emploi. Il importe d'envisager d'autres modes de redéploiement de notre économie, en valorisant par exemple des projets sobres en carbone et novateurs en matière de santé environnementale, de souveraineté alimentaire ou de sécurité sociale (comme les soins à domicile ou des logements sociaux). Les propositions ne manquent pas: mentionnons entre autres la Feuille de route du projet Québec ZÈN du Front commun pour la transition énergétique du Québec¹ et les *101 idées pour la relance* du Pacte pour la transition.

Certes, plusieurs enjeux écologiques ont bien été soulevés lors de la consultation et du débat parlementaire ayant précédé l'adoption de la Loi, mais l'environnement y reste vu comme une contrainte au développement et non pas comme un système de soutien à la vie ou comme un allié pour envisager de nouvelles façons d'habiter le territoire. L'assouplissement des dispositifs en matière de protection de l'environnement en témoigne. Alors que cette



protection nécessite une évaluation juste et rigoureuse des impacts dès les premières étapes de la conception d'un projet, la nouvelle loi propose plutôt l'évaluation et la mise en œuvre de mesures partielles de protection ou de réhabilitation après le fait.

La nouvelle loi soulève aussi des enjeux de démocratie importants lorsqu'on apprend que le ministre de l'Environnement se voit octroyer le pouvoir discrétionnaire de confier ou non un mandat de consultation au BAPE pour les projets d'infrastructure envisagés. Il pourra choisir également la forme de ces consultations, toutes plus ou moins allégées. Et d'entrée de jeu, certains projets routiers en seront exclus. La participation du public – pilier du fonctionnement de cette précieuse institution d'audiences publiques en environnement – se voit ainsi restreinte, alors qu'elle s'est toujours montrée féconde.

Par ailleurs, il est inquiétant que cette loi dite d'urgence ait préséance sur certaines dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'elle

prévoit des allègements à la procédure d'obtention d'autorisations municipales. Cet enjeu de gouvernance s'ajoute à des enjeux économiques: l'approbation précipitée de devis, par exemple, pourrait compromettre les critères de qualité et entraîner des coûts techniques ou socio-écologiques imprévus, que devront assumer, au final, les contribuables.

Enfin, de manière générale, la situation de crise sanitaire et économique actuelle justifie-t-elle de contourner ainsi la réglementation en matière d'environnement et d'affaiblir la dynamique démocratique? La vigilance citoyenne sera de mise afin de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'un tremplin vers le déploiement accru du même mode de développement qui est à l'origine des inégalités sociales et des dégradations environnementales actuelles. ©

1. Lire Dominique Bernier, « Vers un Québec ZÉN », *Relations*, n° 807, mars-avril 2020.

Adieu Dominique

Dominique Boisvert, collaborateur de longue date à la revue *Relations*, est décédé le 23 novembre dernier. Ses multiples engagements témoignent d'une même passion : lutter pour un monde plus juste. Coopérant en Côte d'Ivoire avec l'organisme canadien Solidarité Union Coopération (SUCO) (1969-1971), il est devenu avocat en 1977 pour défendre les laissés-pour-compte au sein d'organismes communautaires, d'ONG et d'organismes gouvernementaux. Chrétien engagé, il a milité au sein du Réseau des politisés chrétiens (1972-1982), a été formateur à l'Entraide missionnaire (1980-1985) et membre de l'équipe du Centre justice et foi (1991-1999), plus particulièrement de celle de la revue *Relations*. Il y a piloté plusieurs dossiers et y a écrit de nombreux articles jusqu'à récemment. Il a également été membre fondateur du Réseau québécois pour la simplicité volontaire. Militant pacifiste, il a défendu l'idée des impôts pour la paix et il était un partisan de l'action non-violente, un sujet auquel il a d'ailleurs consacré un essai, *Nonviolence, une arme urgente et efficace* (Écosociété, 2017). Dans son livre *En quoi je crois. Petit essai d'autobiographie spirituelle* (Novalis, 2017), il retrace les moments marquants de sa vie et de son cheminement spirituel, nous laissant par ce biais un puissant témoignage du militant infatigable qu'il a toujours été et qui nous manquera. Peu de temps avant son décès, Dominique a fait un don important à cinq organismes porteurs des valeurs et des engagements qui lui étaient chers. Le Centre justice et foi a eu la chance d'en bénéficier.

Jean-Claude Ravet récompensé

Toutes nos félicitations à Jean-Claude Ravet qui a remporté le prix d'excellence 2020 de l'Association des médias catholiques et œcuméniques (AMÉCO), dans la catégorie Réflexion, pour son texte « Le devenir machine de l'être humain ? », paru dans notre dossier de mai-juin 2020 sur l'intelligence artificielle. Rédacteur en chef de *Relations* de 2005 à 2019, désormais retraité, Jean-Claude demeure chercheur associé au Centre justice et foi et l'un de nos précieux collaborateurs.

MORATOIRE SUR LA CHASSE À L'ORIGNAL

Les Algonquins de Barriere Lake ont pris les choses en main pour protéger cette population animale décimée par la chasse sportive.

Jessica-Rose Lacroix*

L'auteure, Algonquine de l'Abitibi, est étudiante en Arts, lettres et communication, option cinéma autochtone, à l'Institution Kiuna, à Odanak

Le 14 septembre dernier, la saison de la chasse à l'orignal était officiellement ouverte au Québec. Les chasseurs sportifs qui se sont rendus dans la réserve faunique La Vérendrye se sont toutefois vu refuser l'accès aux lieux par les Algonquins qui y vivent, et ce, même s'ils détenaient un permis de chasse. Pourquoi? Parce que les Algonquins de Barriere Lake – parfois appelé Lac-Rapide – ont remarqué un déclin de la population d'orignaux dans la région et sont passés à l'action pour protéger en déclarant un moratoire sur la chasse. Les fondements historiques, culturels et politiques d'une telle décision méritent une explication.

Depuis des temps immémoriaux, les Algonquins vivent et chassent sur les terres aujourd'hui considérées comme



Photo: Zachery Perry/Unsplash.

l'ouest du Québec et l'est de l'Ontario, et où se situe la réserve faunique La Vérendrye. Dans un entretien téléphonique réalisé le 17 décembre dernier, Charles Ratt, conseiller au conseil de bande des Algonquins de Barriere Lake, précise: «Le territoire n'a jamais été cédé. Il n'a jamais été échangé. Nous n'avons jamais signé de traité. Nous continuons de croire fermement que nous détenons un titre sur le territoire.» La question de la responsabilité des Algonquins envers les orignaux, toutefois, n'est pas seulement une question de territoire. Elle est aussi liée à leurs connaissances traditionnelles transmises de génération en génération.

«Nous avons des gens, des familles sur différents territoires, qui sont très conscients d'où sont les orignaux et de combien il y en a. C'est le savoir que notre peuple porte et comment nous gérons notre source de nourritures et nos terres», précise Charles Ratt. Ainsi, ces savoirs autochtones traditionnels ne misent pas tant sur le dénombrement des animaux, mais bien sur une appréhension quasi instinctive de leur milieu de vie acquise par l'expérience et transmise d'une génération à l'autre. Ils expliquent pourquoi les Algonquins de Barriere Lake ont jugé bon d'agir. Ce qui soulève la question:



permis d'évaluer les effets de la chasse récréative sur la population d'originaux, les chefs des nations algonquines pressèrent le gouvernement de leur expliquer pourquoi des permis de chasse continuaient d'être émis. Leurs questions sont restées sans réponse et, à ce jour, ces permis continuent d'être émis. Un autre facteur à l'origine du déclin des originaux est le défrichement du territoire engendré par la foresterie, ce qui fait des originaux des proies faciles. L'industrie forestière trace aussi de nouvelles routes qui donnent accès à des parties de la forêt auparavant inaccessibles. À cela s'ajoute enfin l'inaction complète du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de la Société des établissements de plein air du Québec dans le dossier.

L'ensemble de ces facteurs a poussé les Algonquins de Barriere Lake à prendre les choses en main. Avec le soutien de leur communauté et d'autres communautés algonquines, telles que Kitcisakik et Lac-Simon, le conseil de Barriere Lake a mis sur pied un moratoire sur la chasse à l'orignal en 2019, puis à nouveau en 2020. Des membres de la communauté établissent des camps et surveillent bénévolement les neuf points d'accès à la réserve faunique La Vérendrye pour y interdire l'accès

aux chasseurs sportifs. Une seule exception vise les personnes algonquines qui continuent de vivre en forêt selon un mode de vie traditionnel, plutôt que sur une réserve. Parce que leurs pratiques de chasse exigent de tirer le maximum de toutes les parties de l'orignal – contrairement à celles de certains chasseurs sportifs qui ne prennent que la tête comme trophée et laissent pourrir derrière eux le corps entier –, il leur fut permis de faire quelques prises. Il importe de préciser qu'un orignal donne assez de viande pour nourrir plusieurs familles pendant des mois. Malgré cela, les Algonquins sont prêts à laisser l'espèce se régénérer et à se tourner, en attendant, vers d'autres gibiers, comme les lièvres, les castors et les chevreuils. «Nous ferions la même chose pour n'importe quel autre animal ou n'importe quelle autre ressource, que ce soit la forêt ou l'eau, précise le conseiller Ratt. C'est quelque chose que nous voyons comme un tout. C'est un écosystème entier. Alors il faut qu'il y ait un équilibre dans l'ensemble de la faune et de la flore. On ne peut pas le séparer comme essayent de le faire le MFFP et d'autres gouvernements.»

quand le déclin des originaux a-t-il débuté?

Selon le conseiller Ratt, la chute du nombre d'originaux remonte à la fin des années 1960, quand le gouvernement du Québec a permis la chasse sportive sur le territoire. En 1974, peu après la fin d'un projet-pilote qui a duré cinq ans et qui a

* Avec la collaboration de Julie Depelteau.

Victoire définitive de la société civile contre Barrick Gold au Chili

Le tribunal environnemental chilien a mis fin pour de bon, le 17 septembre dernier, au projet aurifère Pascua Lama de la compagnie minière canadienne Barrick Gold, situé dans les glaciers de la cordillère des Andes, à la frontière entre le Chili et l'Argentine. Malgré l'appui des gouvernements chilien et argentin, qui ont tout fait pour la rendre possible (exemption de tarifs douaniers, concession rapide des droits miniers, accès gratuit à l'eau, évaluations environnementales bâclées, etc.), l'exploitation de ce qui aurait été le plus important gisement d'or et d'argent du monde n'aura pas lieu. Cela, grâce à la mobi-

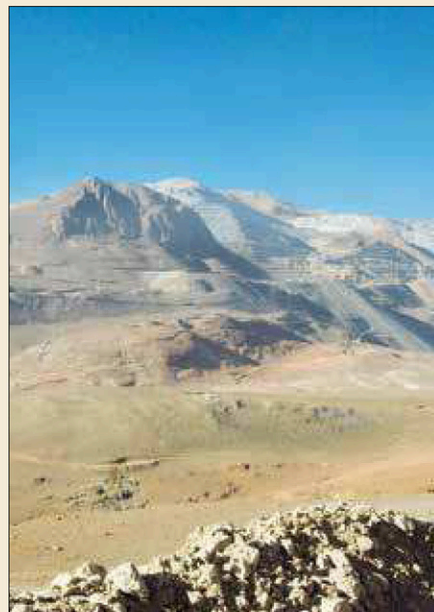


Photo: WikiCommons.

lisation d'envergure menée dès 2005 par des militantes et des militants environnementaux, de petits agriculteurs et des communautés autochtones pour s'opposer à cette mine à ciel ouvert. Faire exploser des glaciers à 4500 mètres d'altitude et rejeter dans l'eau d'importantes quantités de produits chimiques nécessaires à l'extraction de l'or aurait mis en péril les activités agricoles et la santé de la population de la vallée. C'est ce que les tribunaux ont reconnu, d'abord en suspendant le projet en 2013, puis en le fermant en 2018, fermeture qui a été confirmée définitivement par le jugement du tribunal environnemental chilien, avec l'aval de la Cour suprême du Chili. Sources : <miningwatch.ca> et <rcinet.ca>

LA PCU, UN BON POINT DE DÉPART

Les mesures de crise montrent la voie à suivre pour réaliser une réforme urgente et complète du programme d'assurance-emploi au Canada.

Pierre Céré

L'auteur est porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Le 16 mars 2020 restera longtemps gravé dans nos mémoires. Cette date marque le jour 1 d'une secousse économique causée par la pandémie de COVID-19, une secousse d'une ampleur jamais vue depuis le krach boursier de 1929. Pendant cette seule semaine de mars, les mises à pied se comptent par centaines de milliers. On ne sait plus si on doit compter les «demandes de chômage» par milliers ou par millions. C'est à ce point grave que le programme d'assurance-emploi, désuet et malmené par les compressions des années 1990, impose sous nos yeux, dépassé par les événements. Le gouvernement fédéral n'a pas d'autre choix: il met en place un programme alternatif de soutien du revenu pour tous ceux et celles qui ne peuvent plus travailler, incluant les personnes qui ne seraient pas admissibles à l'assurance-emploi en temps normal, soit tout le secteur du précaire et le monde du travail autonome.

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a ainsi été mise en place au début du mois d'avril. Pour environ neuf millions de personnes (soit près d'un travailleur sur deux), elle a représenté pendant plusieurs mois le seul revenu permettant de payer le loyer ou l'hypothèque, l'épicerie et d'autres services essentiels. Malgré le fait qu'elle fut décriée par plusieurs courants conservateurs comme étant un revenu faisant «concurrence» à l'emploi, la PCU a permis aux gens de vivre, à l'économie de fonctionner. Une telle aide, aussi massive, fondée sur la bonne foi

et fournie directement aux travailleurs et aux travailleuses, est unique dans l'histoire canadienne. Il importe de le souligner à grands traits.

Après la fin de la PCU, le 3 octobre dernier, de nouvelles mesures ont été mises en place pour une durée d'un an, jusqu'en septembre 2021. Ainsi, les travailleurs et travailleuses salariés toujours en chômage ont été ramenés vers un système d'assurance-emploi largement amélioré (bien que de façon temporaire) assurant entre autres une prestation minimale de 500 \$ par semaine, durant un maximum de 45 semaines. Les travailleurs et travailleuses autonomes – qui représentent 15 % de la population active – ont pour leur part eu accès à la nouvelle Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) de 26 semaines payables, mais qui se termine, pour plusieurs, à la fin de mars 2021. Il est crucial qu'elle soit prolongée.

Pour l'essentiel, ces mesures de crise ont été à la hauteur de l'urgence. Maintenant, il faut surtout en faire un point de départ des nécessaires réflexions sur l'état du filet social canadien dont le programme d'assurance-emploi est un maillon essentiel. Peut-on imaginer revenir à la case départ au mois de septembre prochain? Retrouver ce «bon vieux» programme amoché par des décennies de compressions et de contre-réformes, fonctionnant à la vitesse d'un paquebot sur la banquise, incapable de déterminer sa propre position?

Notre énergie doit se concentrer sur les enjeux que sont le filet social et le remplacement du revenu face au chômage, assurant ainsi de meilleures conditions contre la pauvreté et l'exclusion. Le programme d'assurance-emploi doit changer pour élargir la couverture et améliorer les protections.

L'élargissement de la couverture devrait permettre de mieux protéger ceux et celles qui le sont insuffisamment, comme les travailleurs et travailleuses à temps partiel et saisonniers. Il devrait aussi viser à mettre fin à un système qui exclut nombre de personnes sous prétexte que les motifs de la perte de leur emploi sont jugés non valables (les cas de départs volontaires et les congédiements, par exemple), et à intégrer le

secteur du travail autonome, actuellement laissé à l'écart. Pour améliorer les protections, il importe de modifier les paramètres de ce programme (critères d'admissibilité, taux de remplacement du revenu, périodes de couverture, prestations en cas de maladie, etc.) de façon à mieux aider ceux et celles qui en ont besoin, au premier chef ce tiers de la population active qui vit le travail sous un régime de précaire.

Voilà plusieurs décennies que nous n'avons connu une situation aussi propice au changement en la matière. Pour autant, rien n'est acquis. Nous entendons déjà les détracteurs de toujours, véritables oiseaux de malheur, nous prédire les déficits budgétaires abyssaux qui justifieraient le statu quo. C'est oublier que le programme d'assurance-emploi se finance à même les cotisations ouvrières et patronales et qu'il a dégagé des surplus importants dans le passé. Toutes les marges de manœuvre sont là pour façonner un nouvel équilibre protecteur. L'année 2021 sera celle d'une mobilisation de l'opinion publique autour de ces enjeux cruciaux. 🗨️

Lorraine Guay honorée

Le prix Hélène-Pedneault a été décerné cette année à Lorraine Guay, militante infatigable, collaboratrice de longue date et membre du comité de rédaction de la revue *Relations*. Créé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ce prix rend hommage aux femmes qui contribuent de manière exceptionnelle à l'avancement de la cause des femmes et à l'affirmation de la société québécoise par leur engagement féministe, dans une perspective de justice sociale et environnementale. Avec la passion et l'humilité qu'on lui connaît, Lorraine a profité de la cérémonie virtuelle de remise du prix, le 24 novembre dernier, pour rendre hommage à ces femmes qui l'ont précédée et qui ont fait advenir les droits dont elle bénéficie aujourd'hui; elle tenait à partager ce prix avec elles. Toutes nos félicitations! Source: <ssjb.com>.

CHILI : LES CHANTIERS D'UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE

En attendant la nouvelle Constitution, de grands chantiers démocratiques sont déjà en marche au Chili malgré la violente répression.

Marie-Christine Doran

L'autrice est professeure titulaire à l'Université d'Ottawa et directrice de l'Observatoire violences, criminalisation et démocratie

Tant de choses se sont transformées au Chili depuis le «réveil démocratique» d'octobre 2019¹. Ce qui a commencé comme une contestation contre la cherté de la vie et le néolibéralisme s'est vite révélé être un mouvement de fond contre l'héritage de la dictature, forçant la tenue d'un plébiscite historique sur la nécessité d'une refonte de la Constitution léguée par le régime de Pinochet (1973-1989). C'est ainsi que le 25 octobre dernier la tenue d'une Convention constituante (CC) a été approuvée avec 80% du vote populaire. Composée de délégués qui seront élus le 11 avril prochain, elle sera chargée de délibérer et de rédiger une nouvelle constitution, inaugurant enfin une étape pleinement démocratique.

Portés depuis 2019 par les manifestations, mais aussi par des plateformes de candidatures citoyennes à la constituante, de vastes chantiers de transformation sociale et politique sont en marche, touchant à des enjeux majeurs pour le pays: dé-privatisation de l'eau et établissement d'une «démocratie environnementale»; consultation et représentation des populations autochtones et parité de genre dans les différents paliers de gouvernement; dé-privatisation des régimes de pension et de santé; fin de l'impunité pour violation des droits humains pendant la dictature, et commission Justice et vérité pour celles commises contre la population depuis 2019. Le soulèvement populaire a

donc donné naissance à un véritable processus de transformation politique, porté par de vastes coalitions d'organisations sociales – au sein desquelles le mouvement féministe joue un rôle central² – ainsi que par un nouveau dialogue avec des partis politiques d'opposition (de gauche), jusque-là largement discrédités.

Pourtant, ces chantiers politiques majeurs s'érigent dans un véritable climat de terreur, institué par le gouvernement moribond de Sebastián Piñera (6% d'appui en 2020), qui multiplie les violations massives et systématiques des droits humains. La brutale répression de la contestation a d'ailleurs été dénoncée par l'ONU, l'Union européenne et six délégations internationales dont celle de la Mission québécoise et canadienne d'observation des droits humains³. Elles ont interpellé, sans résultats, le gouvernement Piñera pour les dizaines de morts, les centaines d'agressions sexuelles et de viols et les milliers de cas avérés de tortures dans les commissariats, face la plus visible de la criminalisation des manifestants, des journalistes, des avocats et des professionnels de la santé prêtant secours à la population.

Le 7 janvier dernier, jour même où un tribunal condamnait un policier pour le meurtre, en 2018, du leader mapuche Camilo Catrillanca, la police d'investigation chilienne brutalisait et emprisonnait sa fille, âgée d'à peine 7 ans. Cette situation inqualifiable renvoie à la criminalisation – souvent létale – des Mapuches, par le biais de la loi anti-terroriste, qui s'accompagne d'une répression militarisée des communautés, de détentions préventives, de tortures et d'autres sévices ciblant les leaders. L'exigence de justice pour les Autochtones – et en particulier les Mapuches – est d'ailleurs au cœur des revendications de la Convention constituante. En témoigne une avancée sans précédent, obtenue en janvier dernier: l'attribution de 17 sièges sur 155 aux représentants autochtones des dix Premières Nations du Chili, selon un principe de représentation proportionnelle à leur population (elles constituent environ 9% de la population totale du pays). La proposition initiale des Autochtones exigeait cependant 25 sièges – dont 2 pour les Afro-descendants qui n'ont aucune reconnaissance officielle au Chili, contrairement à la Colombie.



Offrandes spontanées aux victimes du soulèvement sur un mur de Santiago, janvier 2020. Photo: Ricardo Peñafiel.

Une autre avancée majeure obtenue récemment est la parité de genre pour les candidats et les candidates à la Convention constituante, montrant l'importance d'un nouveau féminisme éco-territorial au Chili, notamment inspiré et porté par les femmes autochtones. Ces innovations sans précédent en matière de représentation politique ont été possibles grâce à un processus inédit de dialogue entre la société et des sénateurs de l'opposition, malgré la méfiance de la population à l'égard de la classe politique.

Un des fruits de ce nouveau dialogue, impensable jusqu'ici dans un pays marqué par le rejet populaire de la transition démocratique pactisée avec les élites il y a 30 ans, est l'approbation le 25 janvier dernier, par la commission sénatoriale des droits humains, d'un projet de loi porté par le Regroupement des familles et amis des quelque 2500 prisonniers du soulèvement de 2019 et visant à annuler leurs peines d'emprisonnement. Il s'agit d'un projet majeur, puisqu'aux yeux de la majorité, ces prisonniers et prisonnières représentent la face visible des souffrances endurées par toute la population pour sortir enfin la démocratie du carcan autoritaire et fonder un nouveau pacte social pour le Chili. 📌

1. Voir Hervi Lara Bravo, «Le peuple chilien se réveille», *Relations*, n° 806, janvier-février 2020.
2. Voir Ricardo Peñafiel, «Chronique 87 – Crise généralisée au Chili», FNEEQ-CSN [en ligne], 11 mars 2020.

3. Voir le *Rapport de la mission québécoise et canadienne d'observation des droits humains au Chili*, Observatoire violence, criminalisation et démocratie, 16 août 2020 [en ligne]. <ovcd.org>.

FAUT-IL SE MÉFIER DE LA COLLAPSOLOGIE ?

Au-delà du catastrophisme et de l'optimisme, les effondrements ont des leçons à nous apprendre.

Nadia Seraiocco

L'auteure est chargée de cours et doctorante en communications à l'UQAM

Anticiper la fin du monde tel que nous le connaissons semble un trait commun aux sociétés de plusieurs époques. Entre l'attente du jugement dernier commune aux principales religions monothéistes, l'Horloge de l'apocalypse créée en 1947 pour symboliser l'imminence du cataclysme nucléaire, ou encore la fin de «notre monde» en 2030, annoncée par le collapsologue français Yves Crochet, les exemples ne manquent pas.

À cet égard, la collapsologie, en postulant comme inévitable et même imminent l'effondrement de notre civilisation industrielle, en raison de l'emballement climatique et de la crise écologique, mise sur un catastrophisme qui peut d'emblée paraître paralysant. Le philosophe Michaël Foessel (*Après la fin du monde*, Seuil, 2012) suggère à cet effet que le catastrophisme, dès ses premières expressions jusqu'aux préoccupations écologistes actuelles, est porteur d'une vision du monde foncièrement antimoderne, qui renvoie à une forme de passivité devant l'inéluctable plutôt qu'à une véritable prise en main permettant de l'éviter. Alors, comment concilier lucidité face à la catastrophe et capacité d'action, en fournissant à cette dernière un horizon de sens ?

À l'instar du philosophe et ingénieur français Jean-Pierre Dupuy, on peut prôner une position modérée visant à amoindrir les conséquences de la catastrophe annoncée, en évitant les attitudes contreproductives que sont la crainte de l'apocalypse, l'optimisme bête ou encore le

scepticisme indifférent. C'est ce qu'il nomme le «catastrophisme éclairé», un concept qui postule qu'il faut envisager l'inévitabilité de la catastrophe non pas dans un avenir proche, mais dans un présent certain si nous voulons trouver les moyens d'y faire face.

Apprendre des effondrements

Les experts en gestion de crises disent, paradoxalement, qu'on ne «gère pas une crise»: on tente d'abord de la prévenir puis, si elle se produit, d'en amoindrir les effets délétères. Cela est très près de la définition du catastrophisme éclairé de Dupuy. Or, on apprend à atténuer l'effet des crises en étudiant les crises passées – comme les effondrements – et ce n'est pas ce qui manque dans l'histoire de l'humanité. En tirer des enseignements et déceler la vertu pédagogique des catastrophes est déjà une façon de les envisager qui redonne un pouvoir et pousse à l'action.

Ainsi, après l'effondrement causé par les bombes atomiques larguées sur Hiroshima, puis sur Nagasaki, on a découvert tout le potentiel apocalyptique et aliénant de la puissance de ces technologies. Cette catastrophe a cependant nourri toute une réflexion sur la nécessité de développer une conscience morale planétaire à la hauteur de notre capacité technique à détruire le monde. Cela s'est accompagné d'un mouvement anti-nucléaire qui, bien que faisant face à de forts vents contraires, a pu faire pression en faveur de l'adoption de traités internationaux de non-prolifération.

Il faut cependant admettre qu'il peut être difficile de tirer des enseignements collectifs d'une situation de crise qui, par sa violence, suscite des réactions multiples et diverses selon la place qu'on occupe dans la société. Mais lorsque de grands systèmes s'écroulent, on vise juste en ciblant le singulier, le particulier et le local comme sources de savoirs sur les effets des effondrements et sur la résilience des humains pour y faire face.

Apprendre « par le bas »

En ce sens, des collapsologues comme Yves Citton et Jacopo Rasmi, tout en reconnaissant les possibles effets pervers de la notion d'effondrement, rappellent que le courant de la collapsologie est solidaire de toute une série d'initiatives et de pratiques alternatives au capitalisme. Ils précisent que l'effondrement en cours est celui d'un modèle précis, celui du plantationocène, qui a pris son essor au XVII^e siècle dans la foulée du projet colonial européen et se caractérise par la généralisation des principes de la monoculture et de l'extractivisme. Or, ce modèle qui a produit l'effondrement de plusieurs civilisations depuis, n'a jamais réussi à éradiquer complètement les formes de vie qui lui résistent et qui inventent dans ses interstices, «par le bas», des solutions communes qui permettent d'envisager des façons de reconstruire *soutenables, plurielles et équitables*¹. En ce sens, la catastrophe du plantationocène (comme l'accélération capitalocène) ainsi que les résistances qu'il a engendrées nous permettent de tirer des leçons pour survivre à son effondrement.

Tirer des enseignements des crises à l'échelle plus locale ou des catastrophes à l'échelle internationale exige donc de revoir les structures portantes de ce monde que nous croyions inébranlables. La pandémie actuelle en est un exemple d'une criante actualité, elle qui a forcé un ralentissement de l'accélération capitaliste. Elle représente une ouverture, voire une occasion unique d'user d'une forme de pédagogie des catastrophes qui, espérons-le, nous aidera à affronter les crises à venir. 🌱

1. Y. Citton et J. Rasmi, «Le Plantationocène dans la perspective des *undercommons*», *Multitudes*, vol. 76, n° 76, 2019, p. 76-84.

Mouvance relativement récente dans le paysage de la pensée écologique, la collapsologie met l'accent sur la notion d'effondrement de la civilisation industrielle et sur ses conséquences. Cette focale unique comporte toutefois plusieurs angles morts, de plus en plus critiqués par les tenants de courants comme la décroissance et l'écossocialisme. Mais la notion d'effondrement a-t-elle aussi son utilité ? Nos auteurs invités en débattent.

Nos sociétés ne sont pas seulement insoutenables, comme le soulignent les « collapsologues », mais aussi injustes et déshumanisantes.

Yves-Marie Abraham

L'auteur, professeur à HEC Montréal, a récemment publié *Guérir du mal de l'infini. Produire moins, partager plus, décider ensemble* (Écosociété, 2020)

Les thèses décroissancistes et la collapsologie ont en commun d'affirmer le caractère insoutenable, sur le plan écologique, de notre civilisation désormais planétaire. Pourtant, alors que l'idée d'une « décroissance conviviale » reste peu évoquée dans les grands médias, sinon pour faire office de repoussoir, la collapsologie bénéficie d'une vaste couverture, plutôt favorable dans l'ensemble, bien que l'émergence de ce courant de pensée soit nettement plus récente. Comment expliquer cette différence de traitement médiatique entre deux discours apparemment voisins ?

Prophètes de l'effondrement ?

Il est possible, d'abord, que les « collapsologues » aient fait preuve d'une plus grande habileté que les « objecteurs de croissance » pour faire entendre leurs idées. Le néologisme « collapsologie » est d'ailleurs une belle trouvaille de ses inventeurs, Pablo Servigne et Raphaël Stevens : il laisse entendre que nous avons affaire ici à une nouvelle discipline scientifique ou au moins à un nouveau champ de recherche transdisciplinaire. D'ailleurs, l'ouvrage dans lequel il a été introduit, *Comment tout peut s'effondrer* (Le Seuil, 2015), s'appuie essentiellement sur des études à prétention scientifique. Pourtant, outre le fait que la « collapsologie » ne consiste pour le moment qu'à rassembler plus ou moins rigoureusement des

travaux scientifiques épars, sa manière d'annoncer avec certitude l'effondrement prochain de nos sociétés, en outre sans définir précisément ce qu'il convient d'entendre par là, est tout à fait antiscientifique. D'où l'hypothèse suivante : c'est ce mélange original de prétention scientifique et de prophétisme millénariste qui fait une grande part de la force de séduction de ce discours.

Par ailleurs, à lire ou écouter ces auteurs de l'effondrement qui vient, le principal défaut de notre civilisation serait de ne pas être « soutenable » ou « durable », défaut qui, en réalité, ne lui est même pas reproché. S'il faut chercher une cause ultime au désastre en cours, c'est bien souvent dans les tendances écocidaire de l'être humain qu'on la trouvera, comme le suggère Jared Diamond dans *Effondrement* (Gallimard, 2006), l'une des références privilégiées des collapsologues.

Du reste, le monde dont les partisans de cette approche prédisent la fin imminente n'est constitué que de « systèmes » dont « l'équilibre » est perturbé par des « boucles de rétroaction positive », susceptibles de provoquer des « basculements » ou autres « emballements ». On n'y croise ni peuples, ni classes, ni luttes, ni dominations, ni injustices sociales, ou si peu. Mais l'effondrement de ce monde est envisagé essentiellement comme une menace, car sa disparition est censée prendre la forme d'un « deuil » à faire. Pourtant, la fin de la civilisation occidentale serait certainement une très bonne nouvelle pour quantité d'êtres vivants, humains et autres qu'humains.

Bref, le discours collapsologique n'est pas de ceux qui risquent de « faire peur aux bourgeois », ni aux petits bourgeois. Il exprime en grande partie la crainte de ces derniers de voir disparaître les privilèges que leur confère cette forme de vie sociale qui s'est imposée à peu près partout sur la planète, en omettant souvent d'évoquer entre autres les innombrables effondrements

que cette expansion a provoqués, de celui des populations précolombiennes d'Amérique à la sixième extinction de masse en cours, pour ne nommer que ces exemples. Voilà, il me semble, la principale raison du succès fulgurant de ce discours, alors qu'il devient manifestement de plus en plus difficile d'externaliser les coûts écologiques du mode de vie occidental vers les générations futures ou vers les « damnés de la terre », du Nord comme du Sud (Lessenich, *À côté de nous le déluge*, Écosociété, 2019).

Décroître, effondrement ou pas

La critique décroissanciste en revanche, ne se contente pas de dénoncer le caractère autodestructeur de la course à la croissance dans laquelle nous sommes entraînés. Elle en souligne également la nature injuste, en rappelant que cette course repose depuis ses origines sur trois rapports d'exploitation : le salariat, le patriarcat et le colonialisme. Par ailleurs, elle déplore le fait que les sociétés de croissance tendent à nous transformer en simples rouages des systèmes techniques et économiques qui les soutiennent. Nous y devenons les « outils de nos outils », comme disait le philosophe Henri David Thoreau, ce qui est totalement contradictoire avec les promesses d'émancipation sur lesquelles ces sociétés fondent leur légitimité.

On comprend dès lors pourquoi cette critique du capitalisme et des technologies attire, pour le moment encore, une audience plus restreinte. D'autant qu'elle débouche sur un appel à transformer radicalement nos sociétés et, pour ce faire, à lutter contre ces logiques destructrices, injustes et aliénantes ainsi que contre les humains qui les défendent et les entretiennent. Pour les objecteurs de croissance, il ne s'agit pas essentiellement de chercher à s'adapter pour survivre, comme le proposent les collapsologues, mais de s'inventer des vies qui vailent vraiment la peine d'être vécues, effondrement ou pas. ©

PALESTINE : LE COLONIALISME ISRAËLIEN MIS À NU



Cake\$, *Une petite fille qui saute à la corde avec du fil barbelé*, 2017. Photo: Amir Mauge, 2020.

Depuis quelques années, le colonialisme et l'apartheid israéliens semblent de plus en plus décomplexés. Tout en adoptant des lois et mesures discriminatoires toujours plus radicales à l'égard de ses citoyens palestiniens, Israël poursuit illégalement le blocus de Gaza, la colonisation des territoires occupés, planifie l'annexion d'une grande partie de la Cisjordanie et durcit la répression contre toute contestation. Comment expliquer l'impunité dont il bénéficie? Comment ce contexte transforme-t-il la lutte palestinienne et celle de ses alliés? D'où peut venir l'espoir de lendemains meilleurs pour le peuple palestinien, dont près de la moitié est constituée de réfugiés? Tour d'horizon d'une injustice toujours en quête de réparation.

Emiliano Arpin-Simonetti

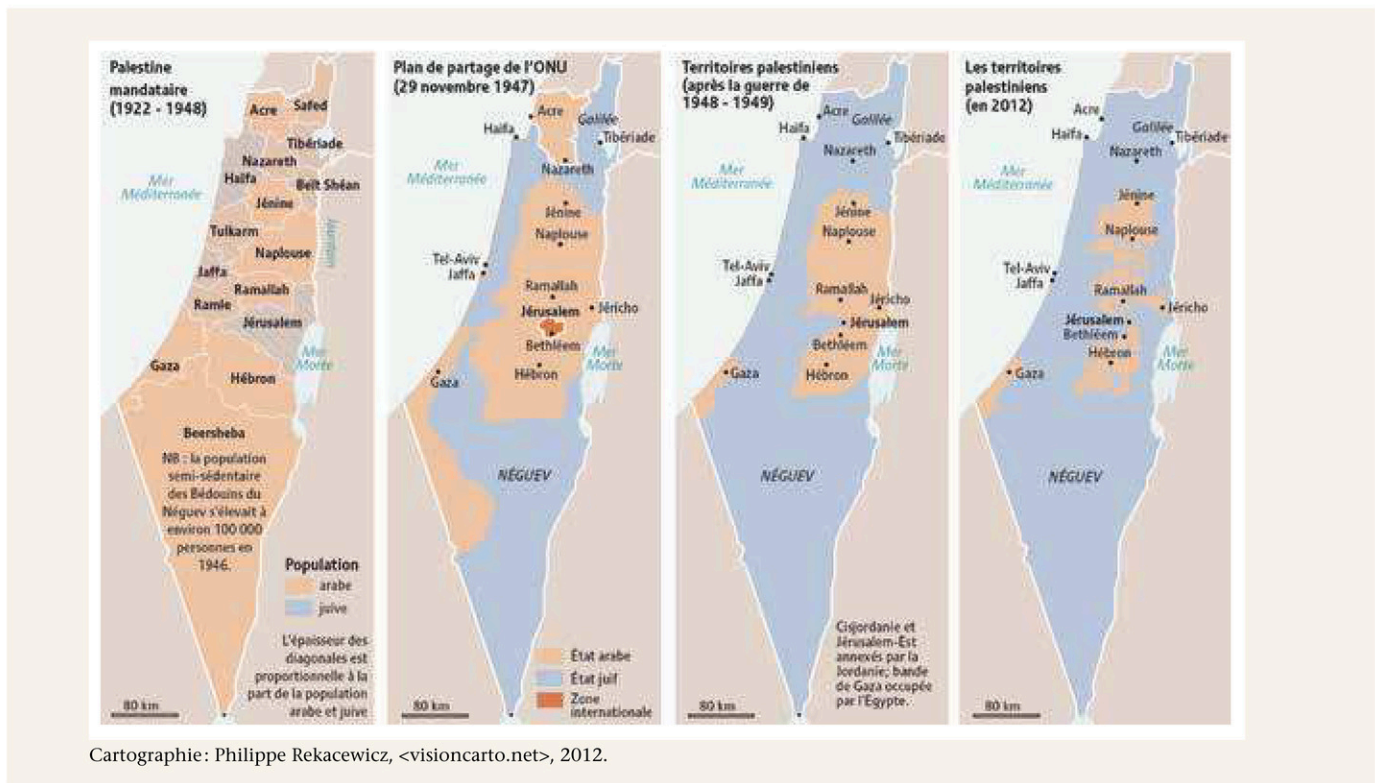
Douze ans sont passés depuis la parution de notre dossier «Palestine: assez d'injustice!» (n° 732, mai 2009). À l'époque, Benjamin Netanyahu revenait tout juste au pouvoir en Israël; il s'y accroche toujours aujourd'hui. Cette constance apparente ne saurait toutefois cacher l'accélération du virage vers l'extrême droite qu'ont pris la politique et la société israéliennes depuis. Un virage qui a exposé et approfondi les logiques coloniales de dépossession et de déshumanisation du peuple palestinien, à l'œuvre dès la création d'Israël: expulsions forcées, démolition de maisons, colonisation tous azimuts, fragmentation du territoire, enfermement des Palestiniens dans des enclaves de plus en plus isolées – quand ce n'est pas simplement dans des prisons – et répression brutale de toute résistance, même non-violente. Les rapports d'ONG ou de missions internationales constatant ces violations majeures des droits humains de la population palestinienne et du droit international se multiplient, mais rien ne semble altérer le dessein d'Israël de faire main basse sur la quasi-totalité du territoire de la Palestine historique.

L'État hébreu, d'ailleurs, ne s'en cache plus. Son projet d'annexer de larges pans de la Cisjordanie a même reçu la bénédiction des États-Unis l'an dernier. L'adoption, en 2018, d'une loi à portée constitutionnelle proclamant Israël «l'État nation du peuple juif» a de plus officialisé une situation ayant cours depuis des années: celle d'un État d'apartheid où les citoyens juifs sont les seuls à bénéficier de leurs pleins droits. Une situation que même l'organisme israélien de défense des droits humains B'Tselem, normalement peu enclin à se mêler de politique, dénonce dans un rapport daté du 12 janvier dernier au titre sans équivoque: *Un régime de suprématie juive entre le Jourdain et la mer Méditerranée, c'est un apartheid.*

Dans de telles conditions, la perspective de voir naître un État palestinien digne de ce nom n'a jamais semblé si improbable. D'autant que le mouvement national palestinien est en quelque sorte tenu en échec: d'un côté, l'Autorité palestinienne, cooptée par le camp néolibéral, n'a d'autre choix que d'aligner ses intérêts économiques et politiques sur ceux d'Israël et de ses alliés occidentaux. De l'autre, le Hamas continue de résister à l'occupation, mais est confiné dans une bande de Gaza cruellement assiégée et périodiquement bombardée par l'armée israélienne. Entre les deux, une population composée à 40% de réfugiés ou de déplacés internes qui tente de maintenir une existence décente malgré le régime d'occupation et malgré la précarité de ses droits politiques au sein de l'État israélien – dans le cas des Palestiniens et des Palestiniennes ayant la citoyenneté israélienne.

*

Maintenant qu'il affiche ouvertement son colonialisme et un suprémacisme juif décomplexé, le régime israélien devrait en toute logique accorder peu d'importance à ce qui se dit sur lui à l'étranger. Or, c'est tout le contraire qui se produit: plus que jamais, Israël soutient de diverses façons, sur le plan international, une guerre sans merci visant à saper, voire à criminaliser toute solidarité avec le peuple palestinien. Le mouvement non-violent appelant au boycott, au désinvestissement et aux sanctions (BDS) contre Israël, lancé par la société civile palestinienne en 2005, est particulièrement visé depuis quelques années. Une des tactiques utilisées consiste à l'associer – ainsi que toute critique à l'égard de l'État israélien – à une forme d'antisémitisme. Parmi les exemples récents, mentionnons la campagne de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), qui vise à faire adopter par différents paliers de gouvernement et diverses institutions une définition de l'antisémitisme qui assimile la critique de l'État d'Israël à



un discours haineux – la rendant sujette à différentes formes de censure institutionnelle, voire à des sanctions pénales¹. Les États-Unis de Donald Trump ont adopté un décret reprenant cette définition, l'Ontario une motion, et l'IHRA tente de rallier la Ville de Montréal, l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ayant récemment adopté une motion en ce sens. Il est important de mettre en lumière ce type de tactiques, car elles entravent la solidarité si nécessaire des groupes de la société civile internationale avec la cause palestinienne; mais aussi, paradoxalement, parce qu'elles indiquent que la lutte paye.

L'acharnement sioniste montre en effet que le mouvement BDS, progressant dans le monde malgré la répression, affecte Israël, pas tant sur le plan économique qu'en son talon d'Achille: sa légitimité. En effet, compte tenu de son caractère ethno-confessionnel assumé et de ses agissements qui contredisent si impunément le droit international et la dignité humaine la plus minimale, la prétention de l'État israélien d'être un modèle de démocratie moderne et séculière sonne de plus en plus faux. Le recadrage de la cause palestinienne en une lutte contre le colonialisme et l'apartheid, en cours depuis quelques années, prend donc tout son sens. Car aucun régime ne peut se maintenir très longtemps seulement par la force, et Israël redoute plus que tout de devenir un paria international comme l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid.

Il est vrai que pour l'instant, les alliés d'Israël, en particulier occidentaux, lui garantissent plutôt l'impunité en refusant de lui imposer des sanctions significatives, en continuant de conclure de juteux contrats avec son industrie sécuritaire et militaire – une aberration qui passe de moins en moins inaperçue –, en signant avec lui des accords commerciaux ou en adoptant des lois et des résolutions

anti-BDS. Mais la donne est tout autre au sein de la société civile de ces mêmes États. De puissants mouvements sociaux s'y soulèvent contre le racisme, le colonialisme et la brutalité policière – pensons seulement à Black Lives Matter, aux États-Unis, ou aux luttes autochtones au Canada ou ailleurs dans le monde. Ces luttes sont en profonde résonance avec celle des Palestiniens et des Palestiniennes, avec laquelle elles tissent de plus en plus d'alliances susceptibles de changer le statu quo. Elles permettent en outre de rendre visibles les logiques d'apartheid qui sont à l'œuvre au sein de nos États coloniaux, de même que l'étroite imbrication de leur appareil sécuritaire et policier avec ceux d'Israël².

La lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination, la justice et la dignité est bien sûr une nécessité vitale pour ce dernier et doit être soutenue comme telle. C'est une lutte contre la déshumanisation inhérente au colonialisme, contre la prédation qu'il exerce sur le monde, et pour la protection et les droits des personnes réfugiées – rappelons que près de la moitié des quelque 13 millions de Palestiniens dans le monde sont aujourd'hui des réfugiés. Elle permet aussi de penser à nouveaux frais les mécanismes actuels du droit international pour en dépasser les blocages et les impasses et pour envisager un ordre mondial plus juste. Ainsi, par sa dimension internationale et ses fondements mêmes, il s'agit d'une lutte qui ne devrait être étrangère à aucun être humain épris de justice et de liberté. ©

1. L'organisme Voix juives indépendantes propose une contre-définition de l'antisémitisme qui s'attaque à la judéophobie réelle plutôt qu'à la solidarité avec la Palestine. Voir <noihra.ca>.

2. Voir Ali Abunimah, *The battle for justice in Palestine*, Chicago, Haymarket Books, 2014.

SARHA

Pour les Palestiniens, la dépossession s'insinue partout, jusque dans les promenades champêtres et la cueillette du thym sauvage. Mais la résistance peut prendre des formes inattendues. Comme une visite dans un arboretum.



Cake\$, *Nourrir les oiseaux*, 2019.

Yara El-Ghadban

L'auteure est écrivaine, anthropologue et musicienne

Il fait chaud. Une chaleur belle de montagne. Le soleil pique la peau. Juste au moment où la sueur s'apprête à percoler, une brise soyeuse caresse le corps laissant une sensation de fraîcheur. Parfois, il suffit de quelques minutes à l'ombre d'un acacia et ça y est. C'est le climat de la Cisjordanie et des villes juchées sur ses hauteurs. Ramallah, Jérusalem, Bethléem... Un climat de bons vivants et de longues promenades – qu'on appelle *sarha* – parmi les collines. *Sarha*, nous dit l'écrivain Raja Shehadeh¹, signifie à la fois «errer» et «se laisser emporter par le plaisir de la marche, sans but ou direction». Le mot renvoie aussi à l'acte de laisser les animaux paître librement. Par ailleurs, *sarhan* se dit d'une personne qui rêvasse.

Située à la rencontre des trois continents, l'Europe, l'Asie et l'Afrique, la Palestine rassemble sur une toute petite superficie des paysages et des écosystèmes d'une grande diversité. En une journée de marche, on peut traverser les forêts méditerranéennes et leur flore atlantique, puis la végétation irano-touranienne de l'est de la Cisjordanie; se retrouver ensuite parmi les plantes et les fleurs de la steppe centrasiatique dans le désert et sur les pentes de la vallée du Jourdain, pour aboutir à la mer Morte et sa flore soudanaise et nord-africaine. Cette biodiversité, nous dit Thomas Fernley-Pearson², agriculteur et fondateur du projet Bustan Qaraaqa en Palestine, a fourni une grande variété de ressources à mes ancêtres... et le goût de faire de longues *sarha*.

Je vais en Palestine depuis 1999, munie de mon passeport canadien, bien sûr. Je n'irais pas loin avec mon document de réfugiée palestinienne du Liban. Mariée à un Palestinien israélien, je navigue à travers les absurdités du système colonial depuis deux décennies. Je traverse les innombrables frontières et *checkpoints* comme on traverse un miroir brisé en mille fragments. Faire des *sarha* est devenu quasiment impossible aujourd'hui. Ces flâneries finissent au bout d'un mur gardé par un soldat israélien, ou pire, face à un colon. Toute une génération a grandi ne connaissant que les files d'attente humiliantes aux *checkpoints*. Il faut savoir où l'on va, à quelle heure, à travers quelle barrière, avec quel matricule et quels papiers. Et même là, c'est un pari.

Aujourd'hui, je décide malgré tout de me rendre à Mashjar Juthour, un arboretum situé dans la zone C des Territoires occupés aux alentours de Ramallah. Autrement dit, sur des terres qui peuvent à tout moment être confisquées par les Israéliens sous un prétexte ou un autre.

En faisant la marche vers cette réserve naturelle, je sens tout à coup l'odeur du *zaatar* (thym), une herbe indigène essentielle à la cuisine palestinienne. Instinctivement, je me mets à en cueillir, en pensant aux *mana'ish* (galettes au thym) de ma belle-mère.

– Tu sais que si les soldats te voient, on risque de se faire arrêter toutes les deux ? Il est interdit de cueillir le *zaatar*, fait remarquer ma belle-sœur qui m'accompagne.

– Tu blagues.

– Non. Ariel Sharon, quand il était ministre de l'Agriculture, a désigné le *zaatar* «plante protégée». Pour avoir du *zaatar*, il faut maintenant l'acheter³.

La logique de la dépossession s'infiltré ainsi dans les gestes les plus simples de la vie quotidienne. C'est une logique aussi mesquine que paranoïaque. Quand on est colon, tout ce qui ressemble à l'indigénité fait peur. Il faut briser le moindre réflexe qui rappelle un attachement ou un lien intemporel avec le lieu et l'histoire. Cueillir du *zaatar* ou simplement errer, faire de longues *sarha*, comme on le fait depuis des millénaires, deviennent soudain des actes criminels.

Comme tout bon système de dépossession, celui d'Israël à l'égard de la Palestine puise sa légitimité dans les discours du jour, s'enveloppe de l'aura de la bienveillance et du progressisme. Et rien n'est plus bienveillant ces jours-ci que le discours écologique.

La sagesse du chêne

Arrivées au Mashjar Juthour, ma belle-sœur et moi sommes accueillies par Saleh, son cofondateur. Quand, en 2013, il a décidé de transformer cette ancienne oliveraie en une réserve naturelle pour protéger les arbres indigènes de la Palestine, on l'a pris pour un fou. Pour beaucoup de paysans qui n'ont pas accès à leurs terres et n'arrivent plus à vivre de leurs récoltes, l'idée de consacrer ces terrains précieux à des arbres qui ne produisent pas de fruits est un sacrilège. Saleh a eu du mal à convaincre sa communauté et encore plus l'Autorité palestinienne. Pire, on l'a accusé de faire le jeu des Israéliens, qui ont systématiquement confisqué de vastes pans de terres dans les Territoires occupés sous prétexte d'en faire des réserves naturelles⁴. L'environnement sert de bon alibi à la colonisation en ces temps de crise climatique.

Pour irriguer la réserve, Saleh et son équipe de bénévoles se fient à la sagesse des arbres et à des pratiques ancestrales de conservation de la pluie saisonnière et de l'humidité du sol, comme les sentiers et les terrasses traditionnelles aménagées sur les flancs de la colline. Ils ont creusé un puits qu'ils sont obligés de dissimuler, puisque Israël contrôle l'accès aux aquifères et l'interdit aux Palestiniens, même sur leur propre terre.

À première vue, l'endroit n'a rien de très impressionnant. Puis, comme s'il sentait notre scepticisme, Saleh nous indique un chêne.

– Vous voyez ce *ballout* («chêne» en arabe)? Beaucoup d'agriculteurs l'arrachent pour faire de la place à leurs arbres fruitiers. Mais sans cet humble *ballout*, le sol ne pourrait pas soutenir leur bel oranger...

Les arbres non fruitiers sont par nature des êtres discrets. Vivaces, ils survivent en s'adaptant à leur environnement. Ainsi, ils font tout pour préserver le sol dans lequel ils s'enracinent: leurs racines retiennent l'eau et la diffusent partout. Leurs feuilles poussiéreuses filtrent la pluie. Leurs branches contrôlent le mouvement du vent, ralentissant la déshydratation et l'érosion. Bons survivants, ils résistent mieux aux espèces envahissantes et aux catastrophes naturelles. Ces arbres se nourrissent modérément, partageant les nutriments avec d'autres espèces pour qu'elles aussi s'épanouissent.

– Au fond, le *ballout* est un peu comme nous, les Palestiniens..., s'exclame spontanément ma belle-sœur. Faits pour cette terre, nous vivons pour cette terre.

– Et les arbres fruitiers? demandé-je, moi qui aime tant les agrumes et les figes.

– Les cultures de fruits, de légumes et de céréales requièrent beaucoup d'entretien, répond Saleh. Ces espèces survivent difficilement sans intervention. Elles ont donc évolué pour exploiter les ressources et répandre leurs graines et leur pollen le plus rapidement possible. Pour qu'elles survivent, elles doivent être opportunistes et égoïstes.

– Es-tu en train de me dire que les orangers et les figiers sont des colons?

On se met à rire.

– Non, bien sûr que non. Mais pour qu'ils vivent, il leur faut des voisins bienveillants comme les chênes, rappelle Saleh. Les paysans d'autrefois greffaient les bourgeons d'arbres fruitiers dans le tronc d'arbres comme les chênes afin de leur donner accès à l'eau des profondeurs que seules les racines bien vieilles des arbres non fruitiers pouvaient atteindre. Mais la colonisation nous a détachés de notre histoire, de notre relation à la terre. On a oublié ces pratiques et la sagesse des chênes; on a même oublié les noms arabes des arbres... Comment expliquer aux paysans qui n'ont de source de revenu que les fruitiers qu'il faudrait laisser de la place pour les chênes sur leur terre, alors que les Israéliens l'exproprient mètre après mètre?

Saleh soupire.

On avance, le pas plus certain, plus enthousiaste, prenant une pause çà et là pour admirer une petite fleur sauvage ou une herbe que je ne reconnais pas. Voici le fenouil sauvage, et voici la mauve. Yara! Tu vois les fleurs de lin roses? Qu'elles sont belles! Regarde-moi ça: la sauge de Jérusalem. Attention! Le mouron rouge est toxique! Ah, vous êtes chanceuses, la saison des anémones n'est pas encore terminée. Et cette plante bizarre, c'est l'arum de Palestine.

Soudain, ma cueillette clandestine de *zaatar* me semble si primaire, une goutte dans un océan de savoir enfoui loin, trop loin au fond de moi... Que sais-je vraiment de ma terre et de ma culture ancestrale?

Saleh ne se décourage pas. Depuis 2013, son équipe multiplie les initiatives et les activités avec la communauté. Des groupes d'enfants et d'adolescents font désormais des excursions à l'arboretum.

Après deux bonnes heures de promenade, d'écoute et de partage, ma belle-sœur et moi sommes rentrées à la maison. Ni l'arrêt prolongé au *checkpoint*, ni la confiscation de la voiture, ni les questions agressives ciblant la Palestinienne canadienne qui, déclare le soldat, risque sa vie en entrant dans les Territoires palestiniens, rien de tout ça n'a altéré ce sentiment étrange qui nous comblait.

Ce doit être cette émotion-là que ressentaient nos grands-parents et arrière-grands-parents en revenant d'une longue *sarha* ou d'une journée de travail dans les champs. ☺

1. R. Shehadeh, *Naguère en Palestine*, Paris, Éditions Galaade, 2010.
2. T. Fernley-Pearson, «Agroforestry for Palestine. Good trees for a better future», Bustam Qaraa'qa [en ligne]. Voir aussi: <juthour.org>
3. Pour en savoir plus sur la criminalisation du *zaatar* et d'autres herbes, voir <adalah.org/en/content/view/9794>.
4. Voir «Israel creates seven "nature reserves" in occupied West Bank», *Aljazeera* [en ligne], 15 janvier 2020.

INCARCÉRER POUR COLONISER, RÉSISTER POUR S’AFFRANCHIR

Les Palestiniens et les Palestiniennes vivent sous la menace constante d’être incarcérés. La détention administrative est un outil de choix qui permet de les emprisonner à répétition, sans motif ni procès. Leur lutte contre le projet colonial de l’État d’Israël passe par celle contre l’incarcération de masse.

Nahla Abdo*

L’auteure professeure de sociologie à l’Université Carleton, à Ottawa, a publié *La Révolution captive: la lutte anticoloniale des femmes palestiniennes et le système carcéral israélien* (Éditions Blast, 2019)

«Nous nous inscrivons dans un combat planétaire aux côtés de toutes les femmes du monde qui luttent pour la liberté: contre l’injustice, contre l’exploitation et contre l’oppression.»

KHALEDA JARRAR¹

La surreprésentation des groupes racisés en milieu carcéral est un trait constitutif de l’État colonial de peuplement, c’est-à-dire de sociétés où les colonisateurs européens ont tenté d’effacer ou de marginaliser toute présence autochtone pour y établir un ordre social raciste dont ils sont les maîtres. Encore aujourd’hui, les prisons étasuniennes en fournissent un exemple; Noirs et Latinos y sont surreprésentés. Au Canada, plus de 30% des personnes détenues dans les prisons sont des Autochtones alors que ces derniers ne représentent que 5% de la population. Soumis au régime de colonialisme de peuplement d’Israël, le peuple palestinien n’y échappe pas. Depuis 1967, plus de 100000 Palestiniens, dont environ 10000 femmes, ont été détenus pour des périodes de durées diverses. Sous un tel régime, l’incarcération de masse est inhérente au projet de répression ou d’effacement des personnes racisées et dominées, vues comme une «menace» à la stabilité de l’État.

La détention politique : un processus, pas un événement

Comme l’affirme l’historien Patrick Wolfe, le colonialisme de peuplement est une structure, et non pas un événement². Il en va de même pour l’incarcération qui lui est associée. En octobre 2020, l’association Addameer comptait plus de 4500 détenus politiques palestiniens³ dans les prisons israéliennes. Ce nombre fluctue selon le degré d’activisme et de résistance que la population palestinienne oppose au pouvoir des forces d’occupation et de colonisation.

Les ordonnances de *détention administrative* sont utilisées pour incarcérer des personnes en raison de leurs opinions ou de leurs affiliations politiques présumées, sans devoir présenter de chefs d’accusation ou les citer à procès, et sans qu’elles n’aient accès à la preuve retenue contre elles. En septembre 2020, Israël détenait ainsi 350



Cake\$, *Un petit garçon en scooter*, 2018.

Palestiniens et Palestiniennes, incluant des députés, des militants pour les droits humains, des étudiants et des organisateurs syndicaux et communautaires. La cruauté et le caractère illégal de la détention administrative ont conduit le Rapporteur spécial des Nations unies pour les territoires occupés, le Canadien Michael Lynk, à demander à Israël l’abolition de cette pratique, un «anathème dans toute société démocratique qui adhère à l’État de droit⁴».

Selon plusieurs auteurs, ce type de détention constitue un acte de terreur: d'importantes forces militaires lourdement armées prennent d'assaut les maisons aux premières heures du matin, mettent tout sens dessus dessous, terrifient les enfants et traînent violemment, sous les yeux de leurs proches, les personnes ainsi arrêtées. Les militantes féministes Khitam Saafin et Khaleda Jarrar (également députée de gauche) l'ont toutes deux subi plusieurs fois. Leur «crime», comme celui des autres victimes de ce type de détention, est d'avoir exprimé leur résistance, de s'être levées pour la défense des droits humains et pour la justice, de s'être mobilisées en défiant les forces coloniales d'occupation.

Jarrar a d'abord été arrêtée en avril 2015 lors d'une rafle matinale à son domicile. Elle a été incarcérée sans être inculpée et sans qu'on fixe une date pour son procès. Face au tollé international que cela a provoqué, le tribunal militaire israélien a par la suite déposé 12 chefs d'accusation contre elle concernant ses activités politiques publiques, notamment le fait d'avoir prononcé des discours, d'avoir participé à des événements et d'avoir exprimé son soutien aux détenus politiques palestiniens et à leur famille. Arrêtée à nouveau en 2017, puis en 2019, elle a alors été condamnée à 15 mois de prison.

Mauvais soins et torture

Depuis le début de la seconde occupation en Palestine, qui a débuté en 1967, l'Autorité pénitentiaire israélienne a renforcé régulièrement ses mécanismes d'oppression des détenus politiques palestiniens, les privant de leurs droits humains fondamentaux. Comme je le détaille dans *La Révolution captive: la lutte anticoloniale des femmes palestiniennes et le système carcéral israélien* (Éditions Blast, 2019), les femmes sont visées en tant que reproductrices de la nation et symboles de la fierté nationale et de la survie du peuple palestinien. Elles subissent des tortures et violences physiques et psychologiques (agressions corporelles et sexuelles, viols, privation de serviettes hygiéniques, isolation cellulaire, etc.). Au cours des 20 dernières années, une nouvelle méthode de torture est aussi apparue. Il s'agit de la «*Bosta*», terme qui fait référence au tristement célèbre véhicule de transfert dans lequel les personnes sont gardées enchaînées durant les longs trajets vers d'autres lieux de détention, au tribunal ou à l'hôpital. Khaleda Jarrar a écrit, depuis sa prison, que le transfert fréquent de femmes et de fillettes d'une prison à une autre, entre 2015 et 2016, était un mode de torture utilisé envers les prisonnières⁵.

Autre fait à noter, depuis 1967, 226 prisonniers politiques palestiniens sont morts dans les prisons israéliennes en conséquence des mauvais soins de santé prodigués. Ce fut récemment le cas de Kamal Abu Waar (46 ans), mal soigné pour un cancer de la gorge diagnostiqué en 2019, puis mort de la COVID-19 en juillet dernier.

Endurance, résilience et résistance

Les politiques coloniales d'Israël – qui ont comme objectifs de réprimer les Palestiniens et les Palestiniennes, de les faire taire et de les forcer à mettre un terme à leur résistance et à leurs protestations – ont toujours été défiées et continuent

de l'être aujourd'hui. Ces derniers mois, et après des années d'appauvrissement planifié, d'accaparement des terres et d'assassinats, la population palestinienne a intensifié cette résistance, usant de formes d'action non-violentes telles que le militantisme étudiant, les protestations féministes, l'organisation communautaire, etc. Étant donné qu'aucune de ces activités ne peut être considérée «criminelle», la réponse d'Israël s'est traduite par le renforcement des pratiques de détention administrative. C'est ainsi que le 2 novembre dernier, les forces d'occupation israéliennes ont procédé à des rafles chez des leaders de la gauche, des mouvements de femmes et d'étudiants ainsi que chez d'anciens prisonniers. La militante féministe Khitam Saafin a de nouveau été arrêtée, avec six autres personnes, des étudiantes et des militantes syndicales pour la plupart.

Avant cela, le 26 juillet, Maher Al-Akhras se faisait arrêter lui aussi. Il a déjà passé plus de cinq ans en prison, un nouvel emprisonnement administratif succédant à un autre. Dans un entretien donné au quotidien israélien *Haaretz*, le 4 novembre dernier, il a raconté que peu après son arrestation, un commandant du Service de sécurité intérieure israélien, le Shin Bet, l'a menacé au téléphone de «ruiner sa vie», ajoutant que «même s'il était libéré, il le regretterait». Immédiatement après cet appel, Al-Akhras a entamé une grève de la faim – un moyen de résistance individuel ou collectif récemment réapparu chez les détenus politiques palestiniens. Il n'y a mis fin qu'au bout de 103 jours, sa santé s'étant gravement détériorée.

La grève de la faim d'Al-Akhras a attiré beaucoup d'attention et offert un moment d'espoir à d'autres détenus politiques. Indigné par sa détention politique répétée, son cri public «la mort ou la liberté!» a forcé ses oppresseurs, pour la première fois, à tenir compte de sa demande. Les Palestiniennes et les Palestiniens reconnaissent que tant qu'ils vivront sous l'occupation militaire et le régime colonial d'Israël, ils continueront à faire face à l'oppression et à l'incarcération, mais ils continuent inlassablement à lutter et à résister. On ne peut qu'espérer que la lutte d'Al-Akhras, longue et déterminée, puisse aider à mettre fin à certaines des pratiques d'incarcération illégale de ce régime. ©

* Traduit de l'anglais par Jacques Grenier, en collaboration avec Catherine Caron.

1. «*International Women's Day: Khalida Jarrar's statement from HaSharon prison*», Réseau de solidarité Samidoun, 7 mars 2016 [en ligne].

2. Lire P. Wolfe, «*Settler colonialism and the elimination of the native*», *Journal of Genocide Research* 8, n° 4, décembre 2006, et Michaël Séguin, «Israël: un colonialisme de peuplement plus que centenaire», *Relations*, n° 782, février 2016.

3. Voir son site Web <addameer.org>. À l'instar d'autres chercheurs de la mouvance anticoloniale, considérant que le racisme de la police et du régime colonial est le principal facteur menant à l'incarcération, j'utilise ici le terme *détenus politiques* et non pas *prisonniers politiques*.

4. Tamara Nassar, «*100 days of hunger for freedom*», *Electronic Intifada*, 3 novembre 2020.

5. Khaleda Jarrar et Lena Jarbouni, «*The female carceral struggle*», juillet 2016. L'auteure a obtenu copie du document original de Khaleda elle-même, au moment de sa sortie de prison.

ISRAËL, UN ÉTAT JUIF ET SÉCULIER ?

L'État d'Israël joue habilement sur l'image moderne, libérale et séculière qu'il renvoie à ses alliés occidentaux. Toutefois, quiconque observe plus attentivement les dynamiques entre le séculier et le religieux dans la société israélienne réalisera que le religieux y prédomine et agit comme une catégorie raciale qui n'a rien de libéral.

Revital Madar*

L'auteure est doctorante au programme *Cultural Studies* de l'Université hébraïque de Jérusalem et chercheuse associée au Minerva Humanities Center de l'Université de Tel-Aviv

Au seuil de ses 73 ans, une chose est certaine au sujet de l'État d'Israël : aucun des crimes qu'il commet ne semble entacher son statut privilégié au sein de la communauté internationale. Même lorsqu'il décide d'intensifier sa violence à l'endroit des Palestiniens et des Palestiniennes, aucune sanction ne lui est véritablement imposée, et aucun lien diplomatique n'est rompu. Récemment, la Grande marche du retour, initiée à Gaza le 30 mars 2018, l'a à nouveau démontré : les vies palestiniennes ne comptent pas à ses yeux. En effet, à la frontière entre Gaza et Israël, 214 Palestiniens ont été massacrés lors de cette marche pacifique, et la seule réprimande essuyée par l'armée israélienne fut la condamnation d'un soldat pour avoir tué un adolescent de 14 ans, Othman Rami Jawad Hillis. La peine dérisoire imposée à ce soldat : 30 jours de travaux forcés¹. La communauté internationale, pourtant témoin de ces tueries, resta à l'écart, indifférente.

De tels actes de brutalité aveugle devraient normalement entraîner des conséquences. Pourtant, Israël s'en tire impunément et maintient sa place de choix à la table des grands. Comment expliquer ce statut privilégié ? Pour le comprendre, il importe de scruter la réalité religieuse d'Israël (dominée par la communauté juive orthodoxe) et la façon dont Israël gère son image sur la scène internationale. Il faut aussi voir qu'en Israël, le judaïsme est devenu une race en ce qu'il agit comme une catégorie centrale qui détermine les privilèges auxquels un individu a droit ou non (tout comme la blancheur en Europe et dans les Amériques). Il devient possible, dès lors, de se demander comment la racialisation des identités religieuses est comprise dans les démocraties dites libérales.

Dissimuler le religieux

Le mouvement sioniste a fièrement défini Israël comme étant « un État juif et démocratique ». Le sionisme a fondé sa légitimité sur le texte biblique, dont il extrapole le caractère soi-disant indigène du peuple juif en Palestine. Puis, il a tiré du traumatisme de l'Holocauste une légitimité morale en vue de permettre la création de l'État d'Israël, arguant que la *Shoah* a prouvé que la seule manière d'éviter un autre génocide était l'établissement d'un État à majorité juive.

Comment expliquer, dès lors, que les ultra-orthodoxes soient considérés en Israël comme étant l'Autre (ou du moins comme faisant partie des Autres de cette société qui se représente comme européenne et séculière) ? Et qu'il soit essentiel pour les juifs séculiers de se dissocier promptement des ultra-orthodoxes ? Et, puisqu'Israël se définit comme étant un État *juif*, pourquoi ne pas le considérer comme étant un État religieux, non démocratique et conservateur, comme le sont l'Iran et l'Arabie saoudite ? Autrement dit, comment Israël arrive-t-il à se faire passer pour une démocratie libérale, tant auprès des gouvernements étrangers que du grand public ?



Cake\$, Samson, 2020.

La réponse à cette question est liée tant à l'image de lui-même qu'Israël réussit à exporter en marginalisant la présence des juifs orthodoxes qu'à l'interprétation plutôt étroite de ce qui constitue un symbole religieux problématique dans les États dits libéraux. À cet égard, observer les prescriptions qui s'appliquent aux femmes dans ce pays en matière vestimentaire est instructif pour les lectrices et lecteurs occidentaux. Par exemple, l'exigence religieuse pour les femmes de couvrir leur corps tout en leur refusant le droit de porter des pantalons a fait de la jupe longue un vêtement caractéristique des femmes juives pratiquantes. En fait, toute jupe, hormis la minijupe, signale une adhésion religieuse. Par conséquent, il existe des règles spécifiques, mais non écrites, que doivent suivre celles qui veulent en

porter sans être identifiées comme religieuses: par exemple, le port d'une jupe longue avec un haut moulant, ou encore avec un décolleté. Un vêtement exposant la peau ou la silhouette du corps sert ainsi à signaler sa non-adhésion aux préceptes judaïques de modestie féminine.

Si le monde prenait conscience de l'étendue réelle du pouvoir politique détenu en Israël par les partis politiques religieux, c'en serait fini pour lui.

Bien sûr, la jupe longue d'une femme juive pratiquante n'a pas ou peu de signification dans l'imaginaire vestimentaire occidental, davantage préoccupé par le *hijab*, le *niqab*, le *tchador* et la *burqa*. C'est la tradition islamique qui, pour un Occidental, incarne l'altérité, une altérité pétrie d'orientalisme synonyme d'oppression des femmes et d'une culture menaçante. Depuis l'occupation de l'Algérie jusqu'à « la guerre au terrorisme », cette attitude à géométrie variable face aux corps des femmes est un champ de bataille politique qui doit être nommé comme tel. En effet, parmi toutes les justifications possibles pour mener des guerres dans les pays du Sud, la protection des femmes a toujours été mise de l'avant – surtout lorsque les courants féministes dominants sont le féminisme d'État et le féminisme civilisateur².

L'image trompeuse d'un libéralisme occidental

L'histoire d'Israël est inextricablement liée à l'histoire du libéralisme globalisé, doctrine ayant justifié les conquêtes impériales du passé et, aujourd'hui, l'usage de la force par l'Occident. Au cours des dernières années, les valeurs libérales ont été réinstrumentalisées par l'imaginaire capitaliste et libéral, et ce, afin de redéfinir le « bon citoyen » (et, dans le cas des États, le « bon État »). Dans cette nouvelle version du bon citoyen/bon État, la sexualité est un facteur déterminant pour l'admission au sein du soi-disant Occident éclairé: ainsi la bannière État *pro-gay* est désormais facilement brandie, par exemple, pour justifier des invasions et des crimes commis à l'endroit d'États jugés trop peu libéraux³. Dans ce contexte culturel et politique, Israël a adopté une stratégie bien définie: premièrement, la ville de Tel-Aviv doit être dépeinte comme étant gay, jeune et végété. Deuxièmement, les faits gênants, tels l'interdiction en Israël de mariages civils ou gays, doivent être tus. Troisièmement, la portée réelle du pouvoir politique de l'*establishment* juif orthodoxe doit être dissimulée. Conformément à la novlangue néolibérale et inclusive, les juifs orthodoxes doivent être dépeints comme une simple présence folklorique, comme un accompagnement traditionnel inoffensif, un ornement ancestral bénin, prouvant par ailleurs qu'Israël est un espace d'inclusion multiculturelle.

Dans un monde davantage intéressé par les tweets que par les actions, un monde qui carbure aux « événements » anecdotiques, un monde hanté par l'usage (politiquement correct) des mots, la nationalisation et la racialisation de la religion juive faites par Israël réussissent paradoxalement, à en faire un allié fiable, bien plus qu'un souci. Pour le dire autrement: tant que l'armée israélienne offrira des repas végété

et que les homosexuels aisés pourront se servir de femmes appauvries comme mères porteuses, l'oppression quotidienne et mortelle des Palestiniennes et des Palestiniens ne suffira pas à exclure Israël du club (néo)libéral. Pourtant, si le monde prenait conscience de l'étendue réelle du pouvoir politique détenu en Israël par les partis politiques religieux et de leur pouvoir d'ingérence dans la vie des femmes, ce serait fini, *game over*, pour Israël. Son image périliterait très certainement et, politiquement, il deviendrait un État isolé, infréquentable.

La ségrégation sexuelle dans ce pays est pourtant omniprésente, et pas seulement au Mur des Lamentations de Jérusalem. Une séparation rigoureuse des hommes et des femmes est fréquente lors d'événements publics et dans les espaces publics comme les rues et les autobus. Dans les universités, afin d'attirer davantage de juifs orthodoxes, les accommodements ségrégationnistes se font de plus en plus fréquents, avec des classes exclusivement composées d'hommes et d'autres exclusivement composées de femmes. Conséquemment, les comités de sélection sont susceptibles de favoriser les hommes, puisque ces derniers peuvent enseigner sans distinction aux deux sexes, alors qu'on juge que les femmes ne peuvent pas enseigner à des classes d'hommes étant donné les pulsions libidinales masculines.

Avec brio, Israël navigue ainsi entre deux réalités distinctes: son intégration au monde culturel occidental, d'une part, et sa dissociation du monde arabo-musulman, d'autre part. Israël trie sur le volet ses valeurs libérales tout en prenant soin de présenter son identité religieuse juive comme n'étant pas incompatible avec les valeurs libérales. La judéité, en tant que race et en tant que nationalité, est essentielle pour comprendre la poursuite de l'occupation de territoires palestiniens, mais elle est peu significative pour rendre compte de l'ancrage solide d'Israël au sein de la communauté internationale. Cet ancrage nécessite l'entretien périodique de l'idée qu'Israël s'oppose aux valeurs anti-libérales, et que les communautés juives orthodoxes y sont somme toute marginales, ce qui permet de représenter la société palestinienne comme étant, elle, fondamentalement dominée par des valeurs religieuses (islamiques) oppressives. Ce n'est pas anodin qu'Israël ne se soit jamais positionné contre le port du voile. Cela lui permet de promouvoir son image libérale tant par rapport aux musulmans religieux que par rapport aux juifs orthodoxes, tout en différenciant les personnes faisant pleinement partie de la collectivité nationale israélienne des personnes traitées comme des citoyens de seconde zone. Cette distinction est essentielle dans l'État-nation israélien et elle se retrouve aussi au sein d'autres États dits libéraux. ©

* Traduit de l'anglais par Denis Kosseim.

1. Yesh Din – Volunteers for Human Rights, « *Killing Time* », 22 novembre 2020 [en ligne].

2. Voir à ce propos Elsa Dorlin, *Se défendre – Une philosophie de la violence*, Paris, La Découverte, 2019, de même que Françoise Vergès, *Un féminisme décolonial*, Paris, La Fabrique, 2019.

3. Jasbir K. Puar, *Homonationalisme: la politique queer après le 11 septembre 2001*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012.

PALESTINE : UNE LUTTE CONTRE LA SUPRÉMATIE JUIVE

ENTREVUE AVEC JOSEPH MASSAD*

Joseph Massad est professeur associé à l'Université Columbia, à New York, où il enseigne l'histoire politique et intellectuelle arabe moderne. Palestinien d'origine, il a publié plusieurs ouvrages dont La persistance de la question palestinienne (La Fabrique, 2009), posant un regard critique sur le sionisme et le nationalisme arabe. Il a bien voulu répondre à nos questions.

Comment comprendre l'impasse politique dans laquelle se trouve aujourd'hui la question palestinienne, à tel point que certains États arabes semblent presque réticents à la soutenir et normalisent au grand jour leurs relations avec Israël ?

Joseph Massad : Il faut comprendre que les relations entre les régimes arabes et Israël sont aussi anciennes que le mouvement sioniste. Dès l'entre-deux-guerres, les nouveaux régimes arabes non représentatifs et non démocratiques parrainés par l'impérialisme britannique ou français ont bien compris les bénéfices de coopérer avec celui-ci. Après tout, le sionisme était à juste titre perçu et présenté comme un projet impérial européen soutenu par la Grande-Bretagne et mené par des figures européennes proches des pouvoirs coloniaux (notamment le Britannique Haïm Weizmann, qui deviendra le premier président d'Israël en 1949).

La famille hachémite a été un leader de cette collaboration – en particulier l'émir Faisal qui avait rencontré les dirigeants du mouvement sioniste à la fin de la Première Guerre mondiale, en 1919, avant même la conférence de Paris, pour leur offrir sa collaboration en échange d'un appui à ses visées de conquête de la grande Syrie (qui recouvrait grosso modo le territoire de la Syrie, du Liban, de la Palestine et de la Jordanie actuels). Son frère, l'émir Abdullah, a pour sa part collaboré avec les leaders sionistes à partir des années 1920, en échange d'un soutien pour qu'il dirige la Transjordanie et la Palestine. Dès les années 1940, l'Église maronite libanaise, de droite et sectaire, a aussi coopéré avec les sionistes pour créer un État chrétien au Liban; une collaboration qui a accompagné la colonisation de la Palestine. Par la suite, après la création d'Israël en 1948, nombre de régimes arabes et de mouvements nationalistes anticoloniaux, réalisant à quel point Israël avait l'oreille des pouvoirs coloniaux dont ils voulaient s'émanciper



Cake\$, Téléphone de sourds, 2019.

(la France et l'Angleterre, principalement), ont également cherché à coopérer avec ses dirigeants, notamment en échange d'un soutien à leurs luttes pour l'indépendance. C'est par exemple le cas du Soudan, dès le début des années 1950, ou de la Tunisie, dès le début des années 1960.

Dans le cas du Maroc, les dirigeants israéliens cherchaient à provoquer l'émigration des juifs marocains vers les terres palestiniennes dès les années 1950, ce que le roi Hassan II ne manquera pas d'accélérer dès son accession au trône, en 1961. Israël aidera par ailleurs les services de renseignement marocains à traquer les leaders de l'opposition, y compris Mehdi Ben Barka, qui a été capturé et tué en 1965. Yitzhak Rabin lui-même a été invité par le roi Hassan II à visiter secrètement le Maroc, en 1976. En 1986, il n'y avait plus de raisons de garder le secret, et Shimon Peres l'a fait au grand jour. En 1994, le Maroc et Israël officialisaient des échanges et des liaisons politiques. Plus récemment, en janvier 2020, le gouvernement israélien proposait d'aider le royaume à obtenir la reconnaissance américaine de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental occupé, en échange de la normalisation formelle de ses relations avec le Maroc et de l'appui du royaume au soi-disant « accord du siècle » de Donald Trump¹. Cet arrangement a finalement été rendu public en décembre dernier.

Dans les années 1960, Israël apporte également un soutien militaire et financier aux efforts de l'Arabie saoudite pour préserver le règne de l'imamat au Yémen contre les républicains. Les autres États du Golfe (à l'exception du Koweït), soit le Qatar, Bahreïn et les Émirats arabes unis, ont pour leur part cherché à se rapprocher d'Israël à partir des années 1990 en réponse à la menace que Saddam Hussein faisait peser sur leurs régimes et à celle, plus diffuse, de l'Iran. Ces tractations ont coïncidé avec la Conférence de paix de Madrid de 1991 et la signature des accords d'Oslo, en 1993, consacrant la transformation finale du mouvement national palestinien en une sorte d'agence pour la colonisation israélienne. En clair, l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) a alors fait table rase des résolutions de l'ONU et du droit international qui avaient soutenu le peuple palestinien contre les atrocités israéliennes, pour les remplacer par le texte des accords d'Oslo, délaissant du coup son engagement dans la libération de la Palestine et libérant partiellement Israël du respect de la légalité internationale. Alors qu'elle était la représentante de tous les Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine, l'OLP a alors accepté de se transformer en une « Autorité palestinienne » qui ne représente ostensiblement que les Palestiniens de Cisjordanie (à l'exclusion de Jérusalem-Est) et de Gaza.

LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE FACE AU PEUPLE PALESTINIEN

Michel Sabbah

L'auteur est patriarche latin émérite de Jérusalem

Le conflit israélo-palestinien dure depuis plus de 100 ans. Au-delà d'un affrontement entre deux peuples, il s'agit de personnes humaines qui tuent et qui sont tuées. De jeunes qui grandissent dans la haine de l'autre. De la dignité humaine violée au nom de la loi du plus fort et, pour certains théologiens, au nom de la parole de Dieu.

L'État d'Israël soutient que le peuple juif, après 2000 ans d'errance, a le droit de « retourner sur sa terre ». Le peuple palestinien se trouve sur cette même terre qui porte depuis plus de 2000 ans le nom de Palestine. Son seul tort est précisément d'exister et de se trouver sur sa terre, voulue par Israël. Or, l'État hébreu impose aujourd'hui son autorité sur toute la Palestine, et les Palestiniens se demandent : de quel droit Israël peut-il exiger d'un autre peuple qu'il quitte sa terre pour lui faire place, sous peine de vivre sous un régime d'occupation militaire ou en tant que citoyens de seconde zone ? Seule la loi du plus fort peut expliquer cela.

La communauté internationale s'est aussi posée la question et après d'âpres débats, elle a appuyé le principe de



Cake\$, Jésus portant un keffiyeh, 2019.

partition de la terre entre ces deux peuples. Elle a même entériné cette décision à l'ONU, dès 1947, mais elle n'a jamais eu le courage de l'appliquer. Certains théologiens occidentaux, dont des catholiques, se sont aussi mis de la partie. En adoptant une théologie de la Terre promise, donnée par Dieu au peuple juif, ils ont soutenu le plus fort. D'où le questionnement des Palestiniennes et des Palestiniens chrétiens : sommes-nous victimes de notre histoire du salut, c'est-à-dire du récit chrétien de la rédemption divine dont la promesse d'une terre à Moïse constitue un épisode important ? Sommes-nous condamnés sans appel à abandonner

Mais pour revenir aux régimes du Golfe, leurs relations avec Israël se sont surtout réchauffées à l'aube du XXI^e siècle, après les attentats du 11 septembre 2001. Il importe de garder en mémoire que ces régimes, en particulier celui des Saoudiens, ont été mis en cause dans l'attaque contre les États-Unis et étaient désormais la cible de l'hostilité des médias et du Congrès américain, ce qui menaçait tant leur légitimité politique que leurs intérêts commerciaux. C'est dans ce contexte qu'ils ont ouvertement sollicité l'aide du lobby israélien aux États-Unis pour changer l'opinion du Congrès et des médias à leur égard, et ce, en échange de relations plus chaleureuses et ouvertes avec Israël. Les délégations commerciales ou sportives israéliennes ont commencé à être accueillies régulièrement dans les pays du Golfe, ce qui a finalement abouti à la récente normalisation avec Israël, avec l'adoubement nécessaire du Congrès et des médias américains, sans parler de la Maison-Blanche. Pour Israël, cette alliance ouverte est un instrument important pour écraser toutes les forces qui continuent de s'opposer à sa puissance – à savoir l'Iran, la Syrie, le Hezbollah au Liban et le Hamas, qui sont maintenant les ennemis ouvertement déclarés de tous les alliés arabes d'Israël.

Ce trop bref panorama montre à quel point la propagande des régimes israélien et arabes voulant que les régimes

arabes aient été les ennemis d'Israël dès la création du mouvement sioniste n'est rien d'autre que mensonges et fabrications.

Dans *La persistance de la question palestinienne*, vous démontrez que le sionisme s'est construit en définissant la Palestine comme la patrie légitime des juifs et en les identifiant aux Européens sur le plan culturel. Comment cette construction joue-t-elle politiquement et idéologiquement contre les Palestiniens et en faveur d'Israël ?

J. M. : En tant que colonie européenne, Israël a toujours reçu un soutien complet des autres colonies de peuplement européennes, des États-Unis au Canada en passant par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans les années 1950-1960, son principal allié occidental était la France – cette autre puissance coloniale qui avait établi des colonies de peuplement en Algérie et en Tunisie – ainsi que les colonies de peuplement d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Les colonies latino-américaines, en particulier d'Amérique centrale, ont également été des alliées de longue date et nombre d'entre elles le demeurent d'ailleurs. Il y a bien sûr la question de l'identification entre les colons blancs

notre terre à un autre peuple ? Cette question n'a pas eu de réponse encore.

Or, les théologiens et les théologues ont le devoir de répondre. Leur théologie ne devrait pas contredire les commandements de Dieu, notamment celui de ne pas tuer, de ne pas prendre la terre des autres, ni non plus celui qui commande l'amour du prochain, qu'il soit Palestinien ou Israélien. Ils sont une voix de l'Église catholique. Celle-ci a un devoir de parler et de se détourner des théologues qui ne se posent pas la question de l'injustice commise à l'égard d'un peuple qu'on veut chasser de sa terre au nom d'une interprétation de la parole de Dieu. L'Église a le devoir d'interpréter cette même parole selon la nature de Dieu, qui est amour, qui n'est pas un Dieu de guerre, ni un Dieu des forts contre les faibles. Elle doit dire que la parole de Dieu est une parole de vie pour tous les peuples, y compris les peuples juif et palestinien. Plus encore, elle doit prendre la parole pour dire l'amour de Dieu et l'amour de l'Église pour toutes et tous, et donc pour les deux parties. Elle doit revendiquer la justice et la fin de l'oppression du plus faible par le plus fort. À ce jour, la parole de l'Église catholique, tant à l'échelle locale, nationale qu'internationale, n'a pas été suffisante pour fournir une position unifiée ralliant les catholiques du monde et contribuer à mettre fin au conflit.

En somme, l'Église a un devoir de défendre la dignité de la personne humaine, que ce soit celle de la personne israélienne qui opprime, afin qu'elle guérisse de son oppression, ou celle de la personne palestinienne, opprimée, afin

qu'elle récupère sa dignité et sa liberté. De même que les deux peuples ne peuvent désormais être séparés sur la même terre, ils ne peuvent être séparés dans la réflexion, dans la théologie de l'Église, dans sa prière et son action.

Le Saint-Siège, de son côté, a toujours demandé les mêmes droits pour les deux peuples, et pour Jérusalem un statut particulier qui convienne à la nature même de cette ville en tant que ville sainte pour les trois religions monothéistes. Or, aujourd'hui, par une récente décision du gouvernement Trump, Jérusalem est désormais reconnue comme capitale d'Israël et le peuple palestinien devrait se résoudre à vivre en peuple soumis, selon un plan intitulé « De la paix à la prospérité », mais qui laisse de côté la liberté, ce qui n'est pas une solution. On ne peut demander à un peuple de vivre soumis. Tous les peuples sont égaux dans leur dignité humaine et leur droit à la liberté et à la souveraineté.

L'Église catholique et la vaste majorité des membres de la communauté internationale ont refusé ce plan voulu par Donald Trump et ont repris leur position traditionnelle en faveur de la solution à deux États, un pour chaque peuple. Mais aucun État n'a le courage de la faire appliquer. Et le Saint-Siège n'a pas plus de pouvoir que les États. Or, cette terre est sainte et terre de vie pour les deux peuples qui l'habitent. Le rôle de l'Église, et des théologues, consiste à la convertir d'une terre de guerre en une terre de paix et de justice pour tous ses habitants et ses habitantes. La communauté internationale a la même responsabilité : il est grand temps de l'assumer.



Cake\$, *Vomir des barbelés*, 2020.

européens et Israël, qui est en fait la raison principale du soutien que le mouvement sioniste a reçu depuis la fin du XIX^e siècle de la part des puissances coloniales européennes. À l'époque, les sionistes envoyaient des expéditions un peu partout dans le monde colonial pour explorer des endroits où fonder leur future colonie. Ils ont ainsi négocié avec les Portugais en vue d'une colonisation juive en Angola et au Mozambique, avec les Britanniques au Kenya, avec les Italiens en Libye, sans parler de l'Argentine. Mentionnons aussi que le sionisme a commencé comme un mouvement protestant, après la Réforme, qui visait à envoyer des juifs européens en Palestine et à les convertir au protestantisme pour ainsi accélérer la seconde venue du Christ. Des efforts importants ont été consentis à ce projet au XIX^e siècle, en particulier par les Britanniques. Bien que les conversions n'aient pas été très nombreuses et que l'opposition juive au sionisme protestant soit restée grande, l'idée d'un « retour » des juifs en Palestine a été reprise par le sionisme politique juif naissant.

À la fin du XIX^e siècle, les juifs séculiers d'Europe occidentale et orientale se sont convertis à la culture des Lumières européennes, qui est essentiellement la version séculière du protestantisme, et ont commencé à partager les intérêts et l'idéologie coloniales de l'Europe, d'autant plus qu'ils se considéraient eux-mêmes comme des Européens modernes. Ils se sont d'ailleurs lancés dans leur propre projet de transformation des juifs européens, dont la majorité étaient encore religieux, en colons européens modernes, laïques et porteurs de la civilisation occidentale auprès des « barbares ». La littérature sioniste est truffée de ce récit civilisationnel

associant les juifs aux chrétiens européens en tant que colonisateurs et conquérants des régions les plus obscures du globe. En effet, l'élite politique et intellectuelle d'Israël conçoit aujourd'hui encore sa colonie comme une « Rome assiégée par les barbares ».

Selon vous, quelle serait une solution politique juste qui mettrait fin aux privilèges coloniaux en Israël? Une telle solution peut-elle être entendue en Amérique du Nord?

J. M. : Le problème avec Israël n'est pas si différent des autres colonies européennes contemporaines (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et même dans l'Afrique du Sud post-apartheid), où le déni continu des droits des Autochtones, sans parler des systèmes de justice racialisés, demeurent bien implantés. Il est vrai que le régime israélien, avec son système juridique d'apartheid qui garantit explicitement et implicite-

ment la suprématie des droits coloniaux et raciaux des juifs, est beaucoup plus ouvertement raciste que ces autres régimes. Ces derniers, contrairement à Israël, ont en effet trouvé d'autres stratégies, libérales, pour maintenir la suprématie blanche sans toujours avoir à les ancrer explicitement dans des lois. Mais il faut rappeler que la différence est essentiellement démographique: ces autres colonies de peuplement ont réussi à exterminer la plupart des indigènes et à établir des majorités blanches – bien que dans tous ces pays, les communautés autochtones continuent d'exister et de résister. En Afrique du Sud, les Blancs ont reconnu en 1994 qu'en tant que minorité, ils ne pouvaient pas maintenir politiquement la suprématie blanche et ont décidé d'abandonner leur pouvoir politique en échange du maintien de leur suprématie économique.

Les juifs israéliens ont établi leur majorité en expulsant en masse la population indigène, mais maintenant qu'Israël contrôle dans les faits l'ensemble de la Palestine historique, ils sont redevenus minoritaires sur ce territoire (et ce calcul ne tient pas compte des sept millions de réfugiés palestiniens vivant en exil). Cette situation exigeait donc de nouvelles lois, en particulier celle de 2018 posant Israël comme étant « l'État-nation du peuple juif », qui garantit explicitement la suprématie juive indépendamment de la démographie. Les libéraux blancs en Europe ou dans les colonies de peuplement d'origine européenne sont désarçonnés par des lois si explicitement racistes et seraient beaucoup plus à l'aise avec des formes de racisme institutionnalisé se cachant derrière des arguments culturels ou historiques, comme celles qui ont cours dans leur propre pays.

Dans ce contexte, la solution à deux États est-elle encore envisageable selon vous? Sinon, quelle stratégie politique la lutte palestinienne doit-elle poursuivre?

J. M.: Non, bien sûr, la solution à deux États n'a jamais été viable. Et ce, même si des dizaines de milliards de dollars ont été dépensés pour qu'elle voie le jour, depuis que les Britanniques ont voulu imposer la partition aux Palestiniens en 1937, depuis le plan de partition de l'ONU en 1947, et encore plus depuis l'occupation israélienne de 1967. La solution à deux États a toujours été fondée sur la préservation de la suprématie juive à l'intérieur d'Israël (dans ses frontières étendues aux territoires conquis en 1948 et à certains de ceux conquis en 1967) tout en créant une forme d'État palestinien autonome, désarmé et sous le contrôle économique israélien sur une petite fraction de la Palestine historique. Or, même cette solution, qui préservait le droit de conquête et la suprématie juive, était inacceptable pour Israël, comme en fait foi notamment la colonisation juive désormais généralisée en Cisjordanie. La colonisation de la Palestine a toujours été une affaire de vol de terres, et c'est ce qui a continué de se produire. La seule solution juste est d'abroger les lois israéliennes qui imposent la suprématie ethnique et religieuse juive, qui sont la base des autres lois légitimant le vol continu de la terre palestinienne et la poursuite de la colonisation juive. La lutte des Palestiniennes et des Palestiniens en est précisément une contre les fondements du colonialisme de peuplement sioniste.

Quelles solidarités internationales sont susceptibles de soutenir les luttes palestiniennes dans le contexte actuel?

J. M.: La solidarité internationale avec le peuple palestinien doit s'aligner avec l'opposition à la suprématie blanche dans les colonies de peuplement européennes – dont le Canada – et à l'intérieur de l'Europe, où on la voit s'insinuer de nouveau et très ouvertement dans des lois visant les populations non blanches. La solidarité internationale doit également être prête à affronter le prétendu exceptionnalisme israélien. Israël affirme notamment que, parce que les chrétiens européens ont opprimé et cherché à exterminer les juifs européens, l'Europe doit continuer de récompenser ces derniers en soutenant leur droit de coloniser la terre des non Blancs. Cet argument, usé à la corde, n'a bien sûr rien d'original. Néerlandais, Français et autres colons protestants en Afrique du Sud, ou encore les puritains aux États-Unis, invoquent eux aussi leur oppression passée en Europe pour justifier leur colonisation des terres des peuples non Blancs. Les Sud-Africains blancs invoquent pour leur part l'oppression qu'ils ont subie aux mains des Britanniques et le fait qu'ils ont été les premiers à être placés dans des camps de concentration pendant la guerre des Boers. Tout comme les juifs sionistes, les protestants aux États-Unis et en Afrique du Sud utilisent la Bible pour affirmer que leur Dieu leur a promis ces terres.

Plus encore, les sionistes affirment que les juifs européens, dont les ancêtres européens étaient en fait des convertis au judaïsme, ne sont pas vraiment européens, mais sont venus de Palestine il y a deux millénaires. Or, il s'agit là d'un argument antisémite forgé par la Réforme protestante et les Lumières européennes, voulant que les juifs européens soient non seulement des étrangers (des «Orientaux»), mais une nation séparée inassimilable aux nations européennes. C'est sur la base de cette affirmation raciste et bidon que les sionistes justifient leur droit de rétablir «leur» ancien royaume juif en Palestine. C'est là encore une idée qui n'a rien d'original. Lorsque les Français ont colonisé l'Algérie et que les Italiens ont colonisé la Libye, ils ont tous deux affirmé qu'ils «retournaient» dans ces provinces romaines, sur leurs propres terres, et qu'ils ne colonisaient pas la terre d'autrui. Même les nationalistes grecs, dans les années 1920, qui ont cherché à coloniser la Turquie et à prendre le contrôle de Constantinople, ont affirmé qu'ils recréaient l'ancienne Byzance et qu'ils n'avaient pas pris le contrôle de la terre de quelqu'un d'autre. Le fait est que les astucieuses polémiques moussées par les sionistes ne fonctionnent que si les gens restent ignorants des justifications coloniales européennes, dont les justifications sionistes font partie intégrante.

La solidarité internationale avec le peuple palestinien a toujours été essentielle à sa lutte. Des peuples colonisés du monde entier ont soutenu la lutte palestinienne depuis 1948, et des gouvernements indépendants à travers l'Afrique et l'Asie l'ont fait sur la base de leurs propres expériences de la domination coloniale et de la colonisation européenne. Les communistes ont aussi soutenu cette lutte en accord avec leur opposition au colonialisme et à l'impérialisme. Or, de nombreux groupes de libération nationale qui sont arrivés au pouvoir après l'indépendance ont aujourd'hui disparu et ont été remplacés par des régimes néolibéraux soutenus par une intelligentsia libérale et néolibérale qui a partie liée avec la mondialisation impériale. Malgré ce contexte, les nouvelles formes de solidarité internationale avec les Palestiniennes et les Palestiniens doivent continuer de se fonder sur les principes éprouvés que sont l'opposition aux privilèges coloniaux et raciaux dont jouissent les colons, tant dans leur propre pays qu'en Palestine/Israël. Il faut comprendre que ni l'oppression palestinienne, ni le colonialisme israélien ne sont exceptionnels, mais que tous deux font plutôt partie intégrante de l'histoire du colonialisme européen et de la suprématie blanche, qui se poursuit sous différentes formes à travers le monde. ©

Entrevue réalisée par Mouloud Idir, en collaboration avec Emiliano Arpin-Simonetti

* Traduit de l'anglais par Yasmine Rym Amor et Emiliano Arpin-Simonetti.

1. Voir Mouloud Idir, «Le plan de paix, version Trump», *Relations*, n° 809, juillet-août 2020.

LA RÉSISTANCE COMME NÉCESSITÉ VITALE À GAZA

Armée ou non-violente, pour les Gazaouis, la résistance ne relève pas tant d'un choix stratégique que d'un signal de détresse périodique lancé à Israël et à la communauté internationale.

Michaël Séguin

L'auteur, sociologue, est éditeur et rédacteur à la revue *Relations*

Gaza fait rarement les manchettes sous son meilleur jour dans les médias occidentaux. Lorsqu'on en parle, c'est la plupart du temps pour souligner l'état lamentable de ses infrastructures, sa situation économique catastrophique, la lutte fratricide entre les nationalistes d'inspiration religieuse du Hamas et leurs homologues d'inspiration séculière du Fatah, ou encore les coups d'éclat militaires de ses factions armées (kidnappings de soldats israéliens, tirs de roquettes, etc.). Ce portrait sombre n'a rien d'une fatalité. Il est plutôt le résultat de l'interaction entre le projet colonial israélien, la relative inaction de la communauté internationale et le refus des habitants de Gaza, particulièrement affirmé depuis la première Intifada (1987-1993), de capituler devant leur dépossession grandissante. Pour bien comprendre cette interaction, un détour historique s'impose.

Resituer Gaza sur la carte et dans l'histoire

La bande de Gaza compte aujourd'hui 1,9 million d'habitants. Près de trois personnes sur quatre y sont des réfugiés, c'est-à-dire des descendants des Palestiniennes et des Palestiniens qui ont fui la guerre de 1948 et qui ont dû recommencer à zéro dans des camps temporaires devenus permanents – Israël refusant de reconnaître leur droit au retour. De ce nombre, 600 000 vivent toujours dans l'un des huit camps de réfugiés que compte Gaza. Qui plus est, il s'agit d'une population en forte croissance démographique (en moyenne 4,5 enfants par femme entre 2011 et 2013) dans un contexte où les ressources font cruellement défaut.

Si cette démographie pose des défis socioéconomiques de taille, là n'est pas le principal problème, qui est plutôt à chercher du côté politique. Après avoir été aux mains des Britanniques de 1918 à 1948 (comme le reste de la Palestine), la bande de Gaza passe à celles de l'Égypte de 1948 à 1967. À compter de 1967, après la guerre des Six Jours, Israël en assure le contrôle complet en tant que puissance occupante, se servant de Gaza comme d'un réservoir de main-d'œuvre bon marché. Dès 1970, Israël entame la construction du regroupement de colonies de peuplement Goush Katif, au milieu de la



Cake\$, Une petite fille palestinienne et un soldat israélien jouent avec un cerf-volant, 2018.

population palestinienne. Ce n'est qu'en 1994, dans le cadre des accords d'Oslo, que l'administration civile de Gaza passe entre les mains de l'Autorité palestinienne, alors contrôlée par le Fatah (à l'exception des colonies), ce qui n'empêche pas Israël d'emmurer Gaza pour mieux contrôler le mouvement de ses habitants. Certes, en 2005, après la Seconde Intifada (2000-2005), Israël retire unilatéralement ses 8000 colons, mais sans renoncer à assurer le contrôle aérien, maritime et terrestre de la quasi-totalité des frontières de la bande de Gaza.

En réalité, ce « désengagement » orchestré par le gouvernement d'Ariel Sharon est loin d'être une libération de Gaza, mais plutôt l'aboutissement d'un réalignement stratégique, puisqu'Israël a réalisé, au cours des années 1990, qu'il peut non seulement utiliser des travailleurs étrangers temporaires comme main-d'œuvre de substitution aux Palestiniens, mais aussi qu'il est beaucoup plus facile de contrôler Gaza de l'extérieur que de l'intérieur. Une fois les colons retirés de la zone, une véritable « thanatopolitique » se met en branle, selon l'expression de la sociologue palestinienne Honaida Ghanim, c'est-à-dire une politique quasi génocidaire qui vise à rappe-

ler constamment aux colonisés, en rendant omniprésent le spectre de la mort, le « privilège » de vivre que leur accorde le colonisateur et la futilité de toute résistance.

C'est la victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes de janvier 2006 – une victoire qu'Israël et de nombreux pays occidentaux refusent de reconnaître –, qui servira de prétexte à cette politique. Devant le refus de Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne et opposé à la lutte armée, d'accepter le verdict électoral, le Hamas s'empare du pouvoir par les armes à Gaza et y constitue son propre gouvernement en 2007¹. Israël et l'Égypte ripostent en imposant un blocus qui est toujours en vigueur, même si son intensité a diminué depuis. Gaza devient ainsi la plus grande prison à ciel ouvert du monde, une prison qui n'est pas sans rappeler les bantoustans implantés en Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid.

La résistance armée, un phénomène évolutif

Si la résistance armée déplaît aujourd'hui à la plupart des gouvernements occidentaux, un tel parti pris fait pourtant fi du droit à l'autodétermination garanti par le droit international et de son corollaire: le droit à la lutte contre l'occupation militaire du territoire par un autre peuple. En Palestine, si la résistance armée a surtout été le fait de groupes séculiers dans les années 1960-1970 (dont le Fatah, le Front populaire de libération de la Palestine et le Front démocratique pour la libération de la Palestine), les groupes religieux (dont le Hamas et le Jihad islamique) s'en saisissent graduellement à la fin des années 1980. Ainsi, au moment même où l'Organisation de libération de la Palestine menée par Yasser Arafat s'engage, en 1988, sur la voie de la solution à deux États², les Frères musulmans de Palestine passent du quietisme à la résistance armée avec la formation du Hamas, en 1987. Inutile de rappeler que cette résistance sera particulièrement brutale avec l'essor des attentats-suicides (aussi appelés « opérations-martyrs ») en marge de la Première Intifada, puis au cœur de la Seconde.

Plusieurs auteurs et chroniqueurs ont débattu des dommages à la cause palestinienne que cette stratégie aurait entraînés, arguant qu'elle a accentué la méfiance des Israéliens envers les Palestiniens. On pourrait toutefois répondre que le processus d'Oslo, dans lequel Israël exigeait une abdication palestinienne complète tout en remettant sans cesse à plus tard le traitement des véritables enjeux (le droit au retour, le démantèlement des colonies, l'établissement d'une capitale à Jérusalem, etc.), a démontré le manque de volonté, du côté israélien, de réaliser une véritable décolonisation³. L'entêtement israélien à ne pas négocier avec le Hamas, sous prétexte que cela est impossible puisque ce groupe « terroriste » viserait l'anéantissement d'Israël, n'a certainement pas aidé. Cela dit, le Hamas n'a rien d'une branche locale d'Al-Qaïda ou de Daech, comme s'efforce de le faire croire le gouvernement israélien, puisqu'il n'a aucune visée internationale. Sa lutte armée repose d'abord et avant tout sur une traduction, dans le langage islamique, de la quête de libération nationale palestinienne⁴. Si cette approche crée un malaise en Occident, elle n'en demeure pas moins culturellement significative pour bon nombre de Palestiniennes et de Palestiniens.

Il faut savoir que le Hamas est un mouvement complexe qui a démontré sa capacité à s'adapter au fil du temps. À titre d'exemple, sa branche armée a renoncé dès 2005 aux attentats-suicides comme principale tactique militaire, lui préférant d'autres tactiques de guérilla urbaine moins létales (comme le tir de roquettes dans le sud d'Israël) ou plus conformes au droit de la guerre (comme l'enlèvement de soldats israéliens). Plus encore, la résistance menée par le Hamas à Gaza n'est pas que militaire; elle est aussi économique. Par exemple, c'est pour contourner le blocus que le ministère de l'Agriculture gazaoui a mis en place une politique agricole visant la souveraineté alimentaire de la bande de Gaza, réorientant ainsi les cultures vers les besoins locaux plutôt que les marchés européens. Si cette stratégie a été mise à mal par la guerre de 2014, elle n'en constituait pas moins une tentative originale de résistance.

Les paradoxes de la résistance pacifique

En fait, l'ultime paradoxe de la résistance armée à Gaza est probablement qu'elle ne constitue ni le premier choix, ni la forme favorite de la majorité de la population. À preuve, pour protester contre plus d'une décennie de blocus israélien et 70 ans de dépossession, les habitants de Gaza ont massivement pris part, dès mars 2018, à une manifestation pacifique baptisée la « Grande marche du retour ». Pendant près de deux ans, des milliers de personnes, jeunes et vieux, hommes et femmes, se sont rendus tous les vendredis face au mur qui les emprisonne afin de revendiquer la mise en application du droit au retour des réfugiés palestiniens.

La résistance menée par le Hamas à Gaza n'est pas que militaire; elle est aussi économique.

Or, malgré le caractère pacifique de ces manifestations, Israël les a réprimées violemment sans que la communauté internationale n'intervienne: on dénombrait 214 morts et 36 143 blessés en décembre 2019 selon l'ONU. Ce n'est qu'à partir du moment où des cerfs-volants enflammés ont commencé à causer des dommages considérables dans les champs israéliens, en novembre 2018, que cette même communauté internationale s'est proposée en médiatrice et que des pourparlers entre Israël et le Hamas ont débuté pour alléger le blocus. D'où la conclusion que tirait le chroniqueur Muhammad Shehada (*The Nation*, 6 décembre 2018): « il est une différence que les habitants de Gaza ont observée entre les chemins antagoniques de la guerre et de la paix: c'est qu'au moins le monde les écoute quand ils perturbent l'ordre établi pour signaler leur mort lente ». 📍

1. Voir Fadi Hammoud, « Tensions entre le Fatah et le Hamas », *Relations*, n° 732, mai 2009.

2. Voir M. Séguin, « Israël-Palestine: Au-delà de la solution à deux États. Entrevue avec Jeff Halper », *Relations*, n° 779, juillet-août 2015.

3. Sur les accords d'Oslo, voir Tanya Reinhart, *Détruire la Palestine. Ou comment terminer la guerre de 1948*, Paris, La Fabrique, 2002.

4. Voir Khaled Hroub, *Hamas: A beginner's guide*, Londres, Pluto Press, 2010.

QUEL ESPOIR POUR LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS ?

Le droit international offre un ancrage solide au droit au retour et à la réparation des réfugiés palestiniens. Le problème demeure irrémédiablement sa mise en œuvre.

Monique Chemillier-Gendreau

L'auteure, juriste, professeure émérite de droit public et de science politique à l'Université de Paris, est spécialiste de droit international et de la théorie de l'État

Le conflit israélo-palestinien est emblématique de la crise profonde du droit international, lequel n'est pas en mesure de régler juridiquement ses conséquences. La norme du droit au retour pour quiconque a été expulsé par la force de l'endroit où il vivait se trouve ainsi sans effets concrets. Il en va de même des règles de la responsabilité internationale selon lesquelles toute violation d'une norme doit être sanctionnée et faire l'objet de réparations. Ainsi, l'une des injustices les plus criantes perpétrées depuis trois quarts de siècle reste sans réponse jusqu'à ce jour.

Le fait qu'il y ait eu expulsion massive des Palestiniennes et des Palestiniens de leurs terres par Israël, durant la période 1947-1949, puis à nouveau en 1967, est désormais admis¹. Il en a résulté des situations très diverses, allant de l'établissement de camps de réfugiés en Cisjordanie, à Gaza ou dans les pays voisins (Jordanie, Liban et Syrie) jusqu'à l'exil de nombreuses personnes vers d'autres pays plus lointains. En décembre 1949, les Nations unies créèrent un organisme spécial pour superviser la gestion d'une partie de ces réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (ou UNRWA en anglais), lequel s'est récemment vu privé des fonds en provenance des États-Unis par décision de Donald Trump.

Le droit au retour leur est garanti en vertu de deux principes cumulatifs. Il y a, d'une part, la liberté de revenir dans son pays, fondée en droit international, conformément à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966. D'autre part, le droit au retour, d'exercice collectif, est spécifiquement affirmé au profit des Palestiniens dans la Résolution 194 adoptée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Israël a toujours fait de ce droit au retour un épouvantail politique. Pourtant, lorsque l'Accord de Genève fut signé le 1^{er} décembre 2003 – une initiative inédite de paix entre Israéliens et Palestiniens –, la question des réfugiés y a fait l'objet d'une véritable discussion ayant débouché sur la possibilité, pour chaque réfugié, de choisir son destin². Ce projet d'accord prévoyait aussi que les réfugiés auraient droit



Cake\$, *Se rendre au poste de contrôle*, 2018.

à des indemnités en compensation de leur statut de réfugiés et de la perte de propriété. Mais cette initiative resta sans suite. Et la question du droit au retour a fini par être considérée comme une «question insoluble», éclipsant ainsi le problème dit des «compensations», qui est pourtant fondamental et indépendant de cette dernière, même si, au sens juridique du terme, il est plus juste de parler de réparations que de «compensations».

Crimes internationaux et responsabilité des États

Rappelons que l'exode d'une tranche considérable de la population palestinienne (de 700 000 à 800 000 personnes) entre 1947 et 1949 fut ensuite rendu irréversible par une politique systématique de la part d'Israël, visant à dépouiller les exilés de leurs biens et à rendre leur retour impossible. Massacres, destructions de maisons, occupation de terres, implantation de populations juives en lieu et place des palestiniennes, loi sur les «absents» permettant de confisquer «légalement» les biens des personnes expulsées et gel des comptes bancaires arabes furent mis au service du projet d'expansion d'Israël.

Ces violations constituent des crimes internationaux. Les différentes catégories de tels crimes sont déjà entrées dans le droit positif, avec les Conférences de la Paix de 1899 et 1907 qui ont produit les Régulations de La Haye dans

lesquelles on trouve la prohibition, en situation de guerre, de toute confiscation de bien privé ou public qui ne serait pas justifiée par des nécessités militaires. Elles ont été précisées par les Conventions de Genève de 1929, qu'Israël ratifia le 3 août 1948.

De surcroît, ces actes criminels se sont prolongés dans le temps, puisque le retour n'a jamais été rendu possible, ni le tort réparé, ni les biens restitués. Il s'agit d'une infraction internationale permanente étalée sur plus de sept décennies. Puisqu'il s'agit d'actes continus dont les effets se pour-

suivent, les progrès du droit au fil des ans permettent aujourd'hui des mesures de répression renforcées. Le crime est ainsi « rattrapé » par le droit. Plus encore, le passage du temps, en prolongeant le tort sans qu'il soit réparé, augmente les indemnités qui seront dues, car la durée du dommage doit être prise en compte dans le calcul du montant de la réparation.

C'est sur ces bases que l'ensemble des règles applicables à la situation des Palestiniens et des Palestiniennes qui ont été expulsés de leurs foyers et (ou) privés de leurs biens doivent être prises en consi-

dération. La reconnaissance de la responsabilité des États résulte des travaux de la Commission du droit international de l'ONU et de son projet d'article sur la responsabilité de l'État pour fait illicite, adopté par l'Assemblée générale et annexé à une résolution du 12 décembre 2001. Celui-ci stipule que tout acte internationalement illicite perpétré par un État engage sa responsabilité internationale. Complétant ces progrès, l'Assemblée générale a adopté, le 16 décembre 2005, une résolution concernant le droit à un recours et à des réparations pour les victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de la personne et de violations graves du droit international humanitaire. L'apport capital de ce texte réside dans l'affirmation que le droit de la responsabilité internationale n'est plus seulement un droit entre États, mais qu'il concerne aussi les personnes privées, qui peuvent le faire valoir à leur profit, individuellement ou en groupe.

Droit à la réparation

Cet ensemble normatif est, dans le cas qui nous préoccupe ici, complété par des résolutions précises visant le droit à des réparations pour les réfugiés palestiniens. Le texte fondateur est la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies évoquée plus tôt. Cela dit, si la nécessité d'un processus de réparation est dans bien des cas liée à l'expulsion, elle peut aussi en être indépendante. Il n'y a pas de raison de ne

prévoir ce droit que pour les victimes de certaines périodes. Toutes les situations doivent être examinées de manière à ce que toutes les victimes des violations des droits de la personne et du droit humanitaire au cours du conflit israélo-palestinien aient droit à des réparations. Lié à l'expulsion, le droit à « compensation », tel que compris dans la plupart des approches, s'applique à une certaine catégorie de réfugiés, alors que, compris de manière générale, il s'applique à des personnes qui ne sont pas nécessairement comptabilisées parmi les réfugiés, mais n'en sont pas moins affectées par la perte de leurs biens ou par des dommages affectant leur vie professionnelle ou personnelle.

C'est en effet le fait dommageable qui entraîne le droit à la réparation et non la date à laquelle il se produit. Il serait incompréhensible que dans une négociation portant sur les réparations dues aux réfugiés palestiniens, celles-ci ne concernent pas toutes les victimes palestiniennes des exactions commises par Israël en Palestine. Ainsi une personne réfugiée qui bénéficierait du droit au retour n'épuiserait pas pour autant son droit à la réparation. Et une personne réfugiée qui n'exerce pas son droit au retour et ne recouvre donc pas ses biens, ou qui, exerçant son droit au retour, ne peut pas recouvrer ses biens parce qu'ils ont disparu ou ont été transformés de manière irréversible, doit, quant à elle, être indemnisée pour les biens perdus, mais aussi pour l'expulsion et pour ce qu'on appelle les pertes de chance. Une personne palestinienne non réfugiée qui a été dépossédée de sa maison par destruction ou expropriation illégale ou à qui on a confisqué ses champs ou son commerce, une famille palestinienne qui a perdu l'un des siens, ou encore un blessé dont la vie est affectée; tous ont droit à réparation pour les biens perdus.

Ces principes étant posés, de nombreuses questions resteront à régler pour aboutir à des procédures satisfaisantes: comment établir la preuve des torts subis, notamment des pertes de propriété, alors que les personnes en cause ont perdu les papiers de famille? Qui est le débiteur? Quelle autorité présidera au règlement de ce contentieux? L'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé indique la voie à suivre en mettant à la charge d'Israël l'obligation de réparer tous les dommages causés par l'édification illégale du mur. La Cour pénale internationale, à laquelle la Palestine a adhéré, ne saurait toutefois régler la question des réparations dans la mesure où sa compétence n'est pas rétroactive. Il n'y a donc pas de perspective judiciaire. C'est pourquoi, si une paix véritable intervenait dans la région, la question des réparations devrait être confiée à un organisme international *ad hoc*. ©

1. Dominique Vidal, *Le péché originel d'Israël. L'expulsion des Palestiniens revisitée par les « nouveaux historiens » israéliens*, Paris, De l'Atelier, 1998.

2. Les options présentées étaient : le retour dans l'État de Palestine, le retour dans l'État d'Israël, la réinstallation dans un pays tiers ou l'établissement définitif dans le pays d'accueil original.

LES SOLIDARITÉS QUÉBÉCOISES AVEC LA PALESTINE

Dyala Hamzah

L'auteure est professeure agrégée au Département d'histoire de l'Université de Montréal, membre de la coalition BDS-Québec et répondante québécoise de l'Alliance universitaire pour combattre l'antisémitisme, le racisme, le colonialisme et la censure au Canada (ARC)

Si l'histoire de la solidarité québéco-palestinienne demeure largement à écrire, elle s'articule dès les années 1970 autour du soutien à une lutte de libération nationale. La Conférence internationale sur la solidarité ouvrière de 1975, qui entraînera la création du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), depuis lors engagé dans cette lutte, en marque le coup d'envoi. Des figures comme celles de Michel Chartrand (alors président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal – CSN) et de Rezeq Faraj (enseignant et réfugié palestinien) y jouent un rôle déterminant. Si les lignes qui suivent ne peuvent couvrir 40 ans de mobilisation propalestinienne au Québec, elles proposent de jeter un éclairage partiel sur les dynamiques et les écueils de cette solidarité post-Oslo, notamment depuis l'appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions à l'encontre d'Israël (BDS), lancé en 2005 par la société civile palestinienne.

L'irruption du mouvement BDS sur la scène mondiale a entraîné une restructuration du champ militant propalestinien de Montréal en différents cercles concentriques¹. Le noyau dur est composé d'organismes voués à la stratégie BDS. Dans un premier cercle gravitent des organisations de solidarité internationale, des organisations syndicales et des associations étudiantes. Dans un deuxième cercle se trouvent des organismes de défense des droits humains entretenant des rapports moins étroits avec le noyau BDS. Enfin, dans un troisième cercle se rejoignent des organisations communautaires (arabes ou musulmanes) qui agissent de manière plus ponctuelle ou plus autonome par rapport au noyau central.

À l'appui de cette lecture, il faut rappeler l'une des plus grandes mobilisations de l'histoire du Québec – la manifestation du 6 août 2006 à Montréal contre l'agression israélienne au Liban (25 000 manifestants). Moment de mise à l'épreuve des organismes communautaires (certaines associations libanaises s'opposant à toute évocation de la question palestinienne), cette manifestation fut aussi un moment de coordination exemplaire des organismes du «noyau», dont Tadamon! et la Coalition pour la justice et la paix en Palestine (CJPP). Des mobilisations d'envergure similaire se produisent par la suite au fil des agressions d'Israël contre Gaza en 2008-2009, et en 2012-2014, malgré les difficultés des organismes de solidarité de maintenir l'engagement et la pression politique dans la durée.

La période 2010-2020 se caractérise par une plus grande articulation des luttes locales et globales entre elles. Par exemple, en 2010, Alternatives (membre de BDS-Québec) participe au Forum mondial pour l'éducation à Ramallah; en 2012, une délégation québécoise se rend au Forum social mondial (FSM) «Palestine libre!» à Porto Alegre; en 2016, les groupes propalestiniens

québécois sont largement représentés au FSM de Montréal. Plus remarquable encore, BDS trouve écho à l'Assemblée nationale en 2018 alors que la députée de Québec solidaire Manon Massé pourfend publiquement l'entente en matière de cybersécurité conclue entre Hydro-Québec et son homologue israélien. Ce flambeau sera par la suite porté par Ruba Ghazal, première députée d'origine palestinienne, élue quelques mois plus tard.

Les dix dernières années se caractérisent aussi par l'épuisement (physique, moral ou financier) de toute une génération de militants altermondialistes, comme d'une jeunesse galvanisée puis démoralisée au lendemain du «Printemps érable». Certains sont mêmes persécutés, tels les militants de Tadamon! qui ont été «visités» en 2010 par le Service canadien du renseignement de sécurité. Cette décennie est aussi celle des cassures idéologiques introduites, chez les militants propalestiniens, par l'effroyable guerre en Syrie. Dans ce contexte, c'est encore la mouvance syndicale qui assure une certaine continuité de l'engagement québécois vis-à-vis de la Palestine. La vigueur du travail accompli par le CISO ne se dément pas alors qu'il multiplie les stages, les délégations, les conférences et les rapports depuis plus de 30 ans. Dans le même ordre d'idées, on enregistre jusqu'au milieu des années 2010 des gains considérables du côté syndical, notamment en 2015, quand la CSN rejoint la campagne BDS. L'abolition du poste de responsable de la solidarité internationale au sein de la Confédération, en 2017, marque pourtant un désengagement inquiétant dans ce domaine.

Trois autres facteurs affectent aujourd'hui de plein fouet le renouvellement militant: la pandémie, tout d'abord, complique la vie des associations étudiantes propalestiniennes qui peinent périodiquement à renouveler leurs adhérents à chaque départ des cohortes finissantes. Ensuite, la proximité de maints organismes communautaires arabes ou musulmans avec le Parti libéral (fédéral et provincial) démobilise plusieurs de leurs membres les plus engagés, empêchant une traduction politique de l'exigence de solidarité et de justice dont ils sont porteurs. Enfin, en plus de la répression que subit déjà la campagne BDS², la propagation d'une nouvelle définition assimilant toute critique d'Israël à de l'antisémitisme instaure un régime d'autocensure au sein des structures syndicales et d'autres organismes. La récente campagne pancanadienne de l'Alliance universitaire pour combattre l'antisémitisme, le racisme, le colonialisme et la censure au Canada (ARC), tout juste lancée au Québec³, va-t-elle changer la donne? Cela reste à voir.

1. Brian Aboud, «Organizing and the Boycott, Divestment, Sanctions (BDS) strategy: The turn to BDS in Palestine solidarity politics in Montreal», dans Aziz Choudry et al. (dir.), *Organize!: Building from the local for global justice*, Oakland, PM Press, 2012.

2. Voir Lorraine Guay, «BDS sous attaque», *Relations*, n° 785, juillet-août 2016.

3. Pour en savoir plus, voir <noihra.ca/ressources-fr>.

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

Consultez nos suggestions de lectures, de films, de vidéos et de sites Web en lien avec ce dossier au www.revuerelations.qc.ca

Notre numéro de l'été 2021 sortira en kiosques et en librairies le 28 mai. Pensez à réserver votre exemplaire ! Il comprendra notamment un dossier sur :

L'AGRICULTURE

Au Québec, notre rapport à la terre s'est radicalement transformé depuis l'avènement du modèle agroindustriel. Chaque été, nos fermes dépendent de la venue de travailleurs agricoles migrants pour les récoltes. D'activité vitale – nourrir la population d'un territoire donné –, l'agriculture est devenue une activité marchande qui s'inscrit dans un système mondialisé mettant à mal la souveraineté alimentaire des peuples et la diversité agricole. Comment renouer avec une agriculture nourricière qui soit plus respectueuse de l'environnement ? Comment renouveler l'agro-écologie ouvre-t-elle, à l'ère de la crise climatique ? Comment « écologiser » l'alimentation des gens dans une perspective de justice sociale ? Ce dossier abordera ces enjeux.



Véronique Bouchard, copropriétaire de la ferme biologique Aux petits oignons, Mont-Tremblant. Photo: Collectif Stock Photo/Caroline Hayeur.

AUSSI DANS CE NUMÉRO :

- un débat sur la liberté d'expression universitaire ;
- un regard sur la lutte pour l'accès à la terre aux Philippines ;
- le Carnet de Yara El-Ghadban, la chronique littéraire de Marie-Élaine Guay et la chronique « Questions de sens » signée par Maya Ombasic ;
- les œuvres de notre artiste invitée, Caroline Hayeur.

Recevez notre infolettre par courriel, peu avant chaque parution.

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi sur la page d'accueil de notre site Web : <www.revuerelations.qc.ca>.



Alternatives

Depuis 1994, Alternatives s'engage aux côtés de la société civile palestinienne et internationale pour briser le silence sur l'oppression subie par le peuple palestinien et exiger la fin de l'occupation, de la colonisation et du système d'apartheid par l'État d'Israël.

>> alternatives.ca/devenir-membre



BOLIVIE : ÉCHEC DE LA CONTRE-RÉVOLUTION CONSERVATRICE

Le retour au pouvoir du Mouvement vers le socialisme, après en avoir été chassé, a eu l'effet d'une véritable bombe politique en Bolivie. Le parti d'Evo Morales a réussi à se régénérer, malgré ses erreurs et la répression du gouvernement transitoire de Jeanine Áñez.

Pablo Stefanoni*

L'auteur, rédacteur en chef de la revue *Nueva Sociedad* et ancien directeur de l'édition bolivienne du *Monde diplomatique*, a publié plusieurs ouvrages sur la Bolivie et sur la gauche en Amérique latine

Lors des élections du 18 octobre dernier en Bolivie, une victoire du Mouvement vers le socialisme (MAS), le parti d'Evo Morales, était certes envisageable – sondages à l'appui –, mais personne n'avait anticipé qu'elle serait d'une telle ampleur. Le MAS, en effet, a obtenu plus de 55% des voix. Cette force politique d'origine paysanne a remporté de nouveau la présidence avec une majorité dans les deux chambres et 26 points d'avance sur son plus proche concurrent, la Communauté citoyenne de l'ex-président de centre droit, Carlos Mesa. Que s'est-il donc passé pour que le MAS se remette aussi rapidement de sa chute de 2019, lorsqu'il a dû abandonner le pouvoir à la suite de violentes manifestations et d'une quasi-absence de mobilisation de sa base sociale? Qu'est-ce qui explique qu'avec près d'un an pour se préparer, le bloc anti-MAS n'ait pas réussi à mettre en place une alternative crédible?

Une réforme constitutionnelle mal reçue

La campagne électorale de 2019 a été bien différente de celles de «l'ère Evo». En effet, Evo Morales était sorti vainqueur des élections de 2009 et de 2014 avec, à chaque fois, plus de 60% des voix. En 2014, il avait même triomphé dans la région agro-industrielle de Santa Cruz, épice de



l'opposition à son gouvernement. Le pays semblait s'être «dépolarisé». Même dans le milieu des affaires, on estimait que Morales était la meilleure option pour maintenir les bons résultats macroéconomiques du pays (bonne croissance du PIB, stabilité monétaire, inflation contrôlée, essentiellement). Encouragé par ce climat politique favorable, le président bolivien s'est donc lancé, peu de temps après les



" En tant que Québécoise d'origine palestinienne, je suis solidaire avec le peuple de mes ancêtres et je réclame leur droit à l'autodétermination. "

Ruba Ghazal
Députée de Mercier
1012 Mont-Royal E., #102
Montréal, Qc, H2J 1X6





élections de 2014, dans une campagne référendaire. L'objectif: réaliser une réforme constitutionnelle qui mettrait fin à la limite de deux mandats présidentiels consécutifs prévue dans la Constitution, afin de briguer un troisième mandat aux élections de 2019. Mais cette fois, la réponse de la population fut différente: l'électorat rejeta de justesse le projet de réforme lors du référendum du 21 février 2016, avec 51,3% pour le «non» et 48,7% pour le «oui», le «non» s'imposant dans six des neuf départements du pays.

Le gouvernement tenta alors de contourner le résultat du référendum au moyen d'un arrêt de la Cour constitutionnelle plurinationale qui, sur la base d'une interprétation douteuse du Pacte de San José sur les droits humains, déclara inconstitutionnel l'article de la Constitution qui empêchait un troisième mandat présidentiel consécutif. C'est alors que l'opposition commença à se mobiliser à travers les réseaux sociaux et à descendre dans la rue, avec comme cri de ralliement «La Bolivie a dit non», pour réclamer le respect du résultat référendaire. Pour la première fois, elle rassemblait des personnes de droite mais aussi de gauche, plusieurs pensant que le MAS devait chercher un nouveau candidat et Morales s'éclipser durant au moins cinq ans – la Constitution autorisant des réélections non consécutives.

Cet épisode explique que la campagne présidentielle du MAS, en 2019, ait été celle qui a suscité le moins d'enthousiasme populaire depuis 2005. L'opposition, pour sa part, opta pour la tactique du «vote utile» en se ralliant à la candidature de Carlos Mesa, ce qui permit de mobiliser plus de gens que les fois précédentes. Le climat électoral devint tendu et empreint de suspicion. Tout le monde s'attendait à ce que l'opposition déclare frauduleux tout résultat qui donnerait la victoire au MAS, qu'il y ait eu ou non des irrégularités.

La controverse provoquée par la décision jamais clairement justifiée du Tribunal électoral de suspendre le décompte rapide des votes – réalisé grâce à un système informatique permettant d'avoir des résultats préliminaires –, n'a pas aidé à apaiser les esprits ni à convaincre de la transparence du scrutin, qui a accordé de justesse à Morales la majorité nécessaire pour éviter un second tour. Les mobilisations, déjà très fortes dans les municipalités de Santa Cruz, se sont répandues rapidement dans tout le pays, donnant lieu à ce qu'on a appelé la Révolution des *pititas*, en raison des ficelles et des cordes qui servaient à bloquer les rues. Les demandes pour un second tour ont vite fait place à un appel à la démission de Morales. Les propositions radicales du leader régional de Santa Cruz, Luis Fernando Camacho, ont alimenté la dérive des protestations vers la droite, ce dernier adoptant très vite un discours anti-communiste primaire et appelant au retour de la religion dans le Palais de gouvernement.

La mutinerie de la police bolivienne (extrêmement perméable au climat de tensions politiques et sociales) a accentué la crise. La base sociale et syndicale du MAS n'est pas parvenue à se mobiliser et la rue est restée aux mains de l'opposition, toujours plus revendicatrice. C'est alors que la structure de pouvoir du MAS a implosé. La Centrale ouvrière bolivienne, d'abord, suivie des militaires, a exigé la démission du président. L'Organisation des États américains,

qui avait dans un premier temps avalisé la candidature de Morales, a porté le coup de grâce en publiant un rapport précipité signalant des irrégularités dans le décompte des voix¹. Emportés par la crise, Morales et le vice-président Álvaro García Linera se sont réfugiés dans le bastion du MAS – la région du Chapare, productrice de coca –, avant de finalement démissionner et de fuir le pays d'abord au Mexique, puis en Argentine. Les présidents du Sénat et de la chambre des députés du MAS ont démissionné à leur tour. C'est ainsi que la sénatrice Jeanine Áñez, faisant appel à une jurisprudence plutôt douteuse, a été nommée présidente par intérim, avec le soutien des Forces armées.

Le gouvernement de transition

Plus qu'un coup d'État planifié, on peut voir dans cet épisode une sorte de «contre-révolution» qui a impliqué divers secteurs. Ce qui aurait dû être un gouvernement de transition s'est transformé rapidement en un pouvoir cherchant à remettre le pays sur la voie conservatrice. Toutefois, ce qui n'aurait pu être qu'un revanchisme partisan a pris la forme d'un racisme anti-Autochtones manifeste: c'est ainsi que l'ont vécu, par exemple, les habitants à forte majorité aymara de la populeuse ville de El Alto, voisine de La Paz, en voyant comment des manifestants brûlaient des *wiphalas* (le drapeau des nations indigènes) sur la place publique et traitaient les partisans du MAS de «hordes», faisant référence à la façon raciste dont on parlait dans le passé des «hordes d'Indiens». La répression qui s'est abattue dans des localités autochtones telles que Senkata, où dix personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées, en a été une autre manifestation.

En obtenant la majorité aux deux chambres, le 18 octobre dernier, le MAS s'est imposé comme une force incontournable, mais il ne sera plus le parti hégémonique qu'il a été.

Les nouvelles autorités ont fait une très mauvaise lecture de la situation. Elles prévoient que, sans les leviers de l'État, le MAS se dégonflerait. Or, contrairement à la chute du président Gonzalo Sanchez de Lozada lors de la «guerre du gaz» en 2003 – qui fut celle d'un président qui n'avait presque aucune légitimité politique –, le MAS avait une large base sociale et électorale qui, quoique affaiblie, lui assurait plus de 45% des voix en 2019. Pendant que ses adversaires rivalisaient prématurément pour la présidence, le MAS s'est attelé à sa reconstruction, à partir des zones rurales et des quartiers populaires périphériques, s'appuyant sur le Congrès (où il possédait toujours les deux tiers des sièges) et des organisations sociales, notamment le Pacte de l'Unité qui regroupe différents syndicats paysans.

Il faut souligner que le MAS est un parti *sui generis*, qui se présente lui-même comme «l'instrument politique» des organisations sociales. Il est, de fait, la voie d'accès aux fonctions publiques pour les personnes issues des classes populaires. Ses listes de candidats essaient de préserver un certain



Luis Arce Catacora lors d'un événement de campagne en septembre dernier dans la ville de El Alto, bastion du Mouvement vers le socialisme (MAS).
Photo: PC/Juan Karita.

équilibre corporatif: les différentes communautés autochtones et les organisations de paysans, de mineurs, de vendeurs informels et de routiers, entre autres, y cherchent leur place, ce qui donne souvent lieu à de fortes luttes internes. Se joignent à eux des «invités» issus des classes moyennes professionnelles, jamais vraiment considérés comme partie intégrante de ce parti à forte majorité paysanne. Si, au fil des ans passés au pouvoir, la mystique politique du MAS s'était érodée, laissant place à une certaine bureaucratisation des organisations sociales, la persécution judiciaire et la répression subies aux mains du gouvernement transitoire de Jeanine Áñez lui ont permis de recouvrer sa mystique et son lien avec «ceux d'en-bas».

Le camp opposé au MAS, pour sa part, était divisé entre trois tendances. D'abord, celle de l'ex-président Carlos Mesa, trouvant des appuis dans les classes moyennes urbaines et «blanches» de l'ouest du pays. Ensuite, celle incarnée par Luis Fernando Camacho, l'homme fort de Santa Cruz, au discours conservateur et régionaliste qui fait l'éloge du «modèle *cruceño*» soi-disant basé sur l'entreprenariat et l'initiative individuelle, en opposition à «l'étatisme andin». Et enfin, celle de la sénatrice Jeanine Áñez, dont la popularité assez élevée au début de son passage au pouvoir a baissé au point où elle a dû renoncer à sa candidature en septembre dernier, son gouvernement transitoire n'ayant pas été en mesure de faire face efficacement à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences désastreuses sur l'économie.

Dans ce contexte, le MAS, avec un Evo Morales en exil qui a néanmoins été élu directeur de campagne, a opté pour le compromis en choisissant comme candidats à la présidence et à la vice-présidence Luis Arce Catacora et David Choquehuanca. Le premier a été ministre de l'Économie pendant le gouvernement Morales (2006-2017 et 2019) et le principal architecte du «miracle économique»; le second a été ministre des Affaires étrangères (2006 à 2017) et bénéficie d'un large soutien dans la région aymara de l'Altiplano. Faisant preuve d'autocritique, Arce Catacora insista sur

le fait qu'il ne resterait pas au pouvoir au-delà des cinq ans du mandat. Choquehuanca, pour sa part, appela à l'ouverture du prochain gouvernement aux générations montantes. De nouvelles figures occupèrent aussi l'avant-scène de la campagne électorale. Parmi celles-ci, Andrónico Rodríguez, vice-président des Six fédérations du Tropique de Cochabamba, l'entité syndicale des paysans cultivateurs de coca dont Evo Morales continue d'être le président. À 32 ans, détenteur d'un diplôme en science politique de l'Université Mayor de San Simón, à Cochabamba, Rodríguez est un représentant des nouvelles générations de paysans qui entretiennent des relations plus fluides avec le monde urbain – ce que l'anthropologue Alison Spedding appelle les «semi-paysans», pour rendre compte des changements sociaux dans la ruralité bolivienne.

Le nouveau gouvernement

En obtenant la majorité aux deux chambres (la Chambre des députés et le Sénat), le 18 octobre dernier, le MAS s'est imposé comme une force incontournable, mais il ne sera plus le parti hégémonique qui a contrôlé longtemps les deux tiers du Congrès et, partant, le système judiciaire et les autres appareils de l'État, parfois sans grande vision pluraliste. C'est cette accumulation des pouvoirs, au fond, qui a engendré la crise de 2019 et qui a suscité le rejet d'une partie de la population. Quelques anciens ministres ont reconnu que la recherche de la réélection illimitée a été la principale erreur de Morales. Il n'était pourtant pas le seul à pouvoir garantir la victoire au MAS. Mais il y a plus: le leadership de Morales a longtemps reposé sur l'idée quelque peu romantique qu'il n'était qu'un paysan comme les autres, alors que pour justifier son maintien au pouvoir, il fallait faire de lui un leader exceptionnel, ce qu'on a tenté de faire au moyen de diverses formes de culte de la personnalité, sans grand succès.

Ceci dit, son retour en Bolivie a montré qu'il continue d'être une figure populaire. Pour l'instant, l'ex-président a installé son bureau dans son fief, le Chapare, d'où il dirige le MAS et le Pacte de l'Unité, cherchant à regagner son image de leader politique issu des mouvements sociaux, érodée par tant d'années au pouvoir. Nous sommes face à une situation inédite, dont le dénouement reste incertain: l'État et le parti sont désormais dirigés par deux figures différentes. L'une et l'autre devront trouver leur juste place: Morales comme chef du parti et ex-président encore puissant, et Arce Catacora en bon économiste, devenu président. ©

* Traduit de l'espagnol par Jean-Claude Ravet.

1. Voir Gabriel Hetland, «The OAS helped undermine, not restore, democracy in Bolivia», *The Washington Post*, 7 mars 2020.



LA « SQUAD » CONTRE L'ESTABLISHMENT DU PARTI DÉMOCRATE

Aux États-Unis, la nouvelle administration Biden devra continuer de composer avec l'aile de gauche radicale du Parti démocrate. Incarnée par des voix puissantes issues des mouvements sociaux, celle-ci remet un certain socialisme à l'ordre du jour, un fait inédit dans ce pays depuis au moins 50 ans.

Roger Rashi

L'auteur est membre du comité de rédaction des *Nouveaux Cahiers du socialisme*

Le consensus qui semble régner au sein du Parti démocrate à la suite de l'attaque meurtrière d'extrémistes de droite sur le Capitole, le 6 janvier dernier ainsi que les mesures rapidement mises en place par le président Biden pour démanteler l'héritage toxique de la présidence de Donald Trump, ne doivent pas nous leurrer: malgré les apparences, un profond différend existe entre la haute gomme du parti et son aile gauche radicale.

À peine deux jours après les élections du 3 novembre dernier aux États-Unis, l'establishment du Parti démocrate, échaudé par sa victoire au goût amer sur les républicains de Donald Trump – rappelons qu'à ce moment le comptage des votes donnait une victoire très serrée aux démocrates –, s'en prend ouvertement à la gauche du parti. La représentante modérée d'un district de Virginie, Abigail Spanberger, accuse l'aile gauche du parti d'avoir défendu des idées « socialistes » – dont le démantèlement de la police, revendication-phare du mouvement Black Lives Matter (« Les vies noires comptent »). Elle estime que c'est ce qui a permis aux républicains de taper sur leurs deux clous favoris: la menace socialiste et la défense de « la loi et l'ordre ». Si les démocrates ont perdu une dizaine de sièges et vu leur majorité fondre de moitié à la Chambre des représentants, c'est donc la faute de la gauche, à ses yeux. Très vite, des poids lourds du parti lui emboîtèrent le pas, dont Hakeem Jeffries, président du caucus démocrate à la Chambre des représentants, et Jim Clyburn, puissant politicien afro-américain de la Caroline du Sud.

Qui sont les principales cibles de ces attaques? Quatre jeunes femmes racisées, réélues facilement à la Chambre des représentants, qui ne cessent de critiquer le racisme policier et de défendre Black Lives Matter, de prôner l'assurance-maladie universelle et le Green New Deal, le tout en fustigeant la classe des élites milliardaires et l'hypercapitalisme néolibéral. C'est la fameuse « Squad », l'escouade composée d'Alexandria Ocasio-Cortez (connue sous ses initiales AOC), représentante du 14^e district de New York, de Rashida Tlaïb, du 13^e district du Michigan, d'Ilhan Omar, de Minneapolis, et d'Ayanna Pressley, du 7^e district du Massachusetts.

L'escouade contre-attaque

Loin de se laisser intimider par ce barrage d'accusations, Alexandria Ocasio-Cortez, jeune femme de 31 ans largement considérée comme l'héritière de Bernie Sanders, répond par le biais d'une entrevue-choc publiée à la une du prestigieux *New York Times*¹. Elle y affirme que « Dans les districts pivots (*swing districts*), les candidats qui ont défendu l'assurance-maladie universelle ont gardé leur siège. [...] Les candidats de ces cinq districts pivots où j'ai fait campagne ont remporté la victoire ». Puis, elle porte l'estocade: « Mes collègues doivent comprendre que nous ne sommes pas l'ennemi... Que le mouvement Black Lives Matter n'est pas l'ennemi, que l'assurance médicale universelle n'est pas l'ennemi. S'ils continuent de s'en prendre aux mauvaises choses, ils ne feront que mettre en place les conditions de leur propre obsolescence. »

Qui aurait prédit, il y a dix ans de cela, que l'on entendrait un candidat à la présidence (Bernie Sanders) et une jeune élue au congrès (AOC) faire une profession de foi au « socialisme démocratique » ?

Au grand désarroi de l'establishment démocrate, la Squad a doublé de taille, comptant désormais quatre nouveaux élus à la Chambre des représentants: Jamaal Bowman, un directeur d'école afro-américain de New York, Cori Bush, l'une des porte-parole de Black Lives Matter à Saint-Louis, Mondaire Jones, candidat afro-américain ouvertement gay de New York, et Marie Newman, militante blanche pour le Green New Deal venant de Chicago. C'est une équipe diversifiée et multi-ethnique.

Quelles perspectives pour la Squad ?

Reste que huit représentants, dans un caucus démocrate qui compte 222 députés, c'est peu. De plus, le Sénat, bien que contrôlé par les démocrates, reste globalement modéré avec une forte minorité de blocage républicaine. Quant à la nouvelle administration, le président Joe Biden l'a truffée d'anciens de l'époque d'Obama bien vus des élites traditionnelles. Si ses premiers pas, dans la foulée de la révulsion qu'inspire Trump et ses accointances d'ultra-droite, sont positifs, cela ne peut durer longtemps, car



Les quatre représentantes démocrates formant la « Squad » initiale. De gauche à droite : Rashida Tlaib, Ilhan Omar, Alexandria Ocasio-Cortez et Ayanna Pressley. Photo : PC/Jim Lo Scalzo

Biden est déterminé à établir des convergences avec les républicains dans une perspective de « réconciliation » nationale.

Composée des porte-voix des puissants mouvements sociaux et politiques qui agitent les États-Unis depuis l'avènement de Trump en 2016, la Squad devra continuer de les appuyer dans ce contexte. Pensons d'abord au mouvement des femmes contre la misogynie affichée par Trump et ses appuis d'extrême droite ; ou encore aux mouvements antiracistes qui ont atteint leur paroxysme avec les manifestations de Black Lives Matter ayant mobilisé plus de 15 millions de personnes l'été dernier. La Squad se fait aussi l'écho des grèves du personnel enseignant qui s'étendent partout. Quant au mouvement écologique, il n'est pas en reste avec ses luttes tenaces contre l'avalanche de dérèglementations émanant de l'administration Trump. Pour le moment, cette symbiose établie avec ces mouvements de masse ainsi que la fermeté affichée par la Squad contre les menées de l'extrême droite et des suprémacistes blancs lui offrent une certaine protection face à l'hostilité de l'*establishment* du parti, mais pour combien de temps ?

Pour bien mesurer l'influence de l'escouade, il faut aussi tenir compte des deux campagnes de Bernie Sanders qui ont mobilisé des millions de jeunes des classes populaires et moyennes en 2016 et en 2020. Ces campagnes ont connu une forte résonance dans les communautés hispaniques, un électorat en forte croissance et capable de faire pencher la balance dans plusieurs districts électoraux. Au sein du Parti démocrate, au moins deux réseaux de jeunes militants dynamiques appuient la Squad et les candida-

tures de gauche : Justice Democrats et le Sunrise Movement (réseau pour la justice climatique). Au Congrès, un « Labour caucus » nouvellement formé, regroupant une cinquantaine de représentants démocrates, se dit ouvert à collaborer avec l'escouade. Le tout dans un contexte de crise politique exacerbée, car la double stratégie trumpiste – nier la crise sanitaire et crier à la fraude électorale – a créé une situation tendue et volatile dans tout le pays.

La « *dirty break strategy* »

Les accusations de « socialisme » dont se délectent les républicains et l'*establishment* démocrate ne sont pas totalement farfelues. La moitié de l'escouade affiche ouvertement son appartenance aux Democratic Socialists of America (DSA), une organisation qui connaît une croissance fulgurante. Elle revendique aujourd'hui 85 000 membres dans toutes les régions du pays, comparativement à 5 000 en 2015. Elle compte quatre membres au Congrès : Alexandria Ocasio-Cortez, Rashida Tlaib et les nouveaux venus de 2020, Jamaal Bowman et Cori Bush. À ces têtes d'affiche nationales s'ajoutent 32 personnes élues ayant remporté des postes régionaux, locaux ou dans les États, venant prêter main-forte à la douzaine de personnes déjà en poste à l'échelon municipal. Un fait saillant : six membres de la DSA siègent au conseil municipal de Chicago et pas moins de six ont été élus à l'Assemblée et au Sénat de l'État de New York. Autre atout de taille : la revue socialiste la plus populaire aux États-Unis et probablement dans le monde anglo-saxon, *Jacobin*, affiche son appui à la DSA.

Comment expliquer cet élan pour le socialisme, inédit aux États-Unis depuis au moins un demi-siècle, sinon plus ?



Certes, l'ébullition sociale des dernières années, fouettée par la résistance au trumpisme, est au fondement de ce renouveau. Toutefois, on ne peut écarter le mûrissement tactique de ce nouveau mouvement socialiste qui, apparemment, produit des résultats.

En 2015, la DSA n'était qu'une petite organisation qui vivait en marge du Parti démocrate. Survient alors la première campagne à la présidence de Bernie Sanders. Devant l'engouement généré par cet homme politique exceptionnel – qui n'hésite pas à se définir comme socialiste démocratique et à appeler à la mobilisation contre la classe des milliardaires –, la DSA s'engage à fond dans sa campagne et se redéfinit comme une organisation socialiste indépendante qui présente ses propres candidats à des postes électifs (quitte à les présenter sous l'étiquette démocrate quand la situation l'exige). Le parallèle avec Sanders saute aux yeux : il ne s'est jamais joint au Parti démocrate mais s'est présenté sous l'étiquette démocrate aux primaires, qu'il a souvent gagnées dans plusieurs États, devant le pion à la haute gomme du parti. À la différence de Sanders, les militants de DSA optent pour cette tactique de façon collective, en appartenant à une organisation socialiste qui affirme son indépendance et ne ménage pas ses critiques envers la direction du parti.

Avec le sens de la formule qui la caractérise, cette nouvelle gauche américaine nomme cette tactique la « *dirty break strategy* », la stratégie de rupture « sale » avec le Parti démocrate. Par « sale », la DSA entend que la rupture sera étirée dans le temps et ne se fera qu'au moment où les socialistes auront acquis les bases et les forces nécessaires pour mettre sur pied un parti socialiste « de masse ». S'il est vrai que cette tactique semble très payante pour le moment, rien ne garantit toutefois qu'elle puisse perdurer. De fait, la direction démocrate voit très bien venir le danger. Le débat fait aussi rage du côté des membres de la DSA² : la gauche du Parti aura-t-elle le loisir de choisir le moment de la rupture ? D'ici au « *dirty break* », que faire pour que les nouveaux élus socialistes ne se fassent pas étouffer par la machine démocrate ? D'un côté comme de l'autre, l'affaire est loin d'être jouée.

La DSA doit toutefois expliciter ses références au « socialisme » et clarifier sa tactique face au Parti démocrate.

De quel socialisme s'agit-il ?

Comme on l'observe jusque dans les médias américains les plus prestigieux, l'attrait du socialisme auprès des jeunes générations est en croissance exponentielle. La revue à grand tirage *Newsweek* y allait même d'une manchette sensationnaliste en 2019 : « La popularité du socialisme atteint un sommet aux É.-U., avec 43 % des Américains qui disent maintenant qu'il serait bon pour le pays³. » Dans un pays où un anti-communisme virulent est de rigueur depuis trois-quarts de siècle, c'est un véritable séisme idéologique et culturel. Qui aurait prédit, il y a dix ans de cela, que l'on entendrait un candidat à la présidence (Bernie Sanders) et une jeune élue au congrès (AOC) faire une profession de foi

au « socialisme démocratique » aux grandes heures d'écoute sur les principales chaînes de télévision ?

Cet acquis historique n'est pas exempt d'ambiguïté. Tant Sanders qu'AOC n'hésitent pas à étayer leur appel au socialisme de références positives au New Deal de Roosevelt ou à la social-démocratie européenne, occultant les limites patentées de ces expériences historiques. En effet, ni l'une, ni l'autre n'ont abouti à un dépassement du système économique et politique actuel. De surcroît, les partis sociaux-démocrates européens sont aujourd'hui largement discrédités en raison de leur défense des politiques d'austérité néolibérales et confrontés à un déclin qui semble inexorable.

La DSA reproduit cette ambiguïté. Si, d'un côté, elle n'hésite pas à proposer une démocratisation de l'économie et de la société pour que « les travailleurs et consommateurs en deviennent les propriétaires », elle s'entête, de l'autre, à défendre les « acquis historiques » de la social-démocratie européenne. Il faut se référer au texte « Les principes du Green New Deal », écrit par son courant écosocialiste, pour trouver une définition du socialisme comme transformation révolutionnaire du mode de production et de la société. On y stipule que « créer une société pleinement écologique exigera une transformation révolutionnaire pour remplacer l'ordre social capitaliste basé sur l'exploitation et l'oppression par une nouvelle société basée sur la coopération, l'équité et la justice [...]. Un Green New Deal (radical) peut entamer la transition du capitalisme exploiteur vers un socialisme écologique démocratique⁴ ».

Comment comprendre cette « naïveté » envers la social-démocratie ? Dans *The Socialist Challenge Today* (Haymarket Books, 2020), les politologues canadiens Leo Panitch et Sam Ginden expliquent qu'en essayant de s'éloigner de l'échec historique du communisme au XX^e siècle, cette nouvelle génération de militantes et de militants socialistes américains cherche à donner simultanément des gages de démocratie et de réalisme. La référence à la social-démocratie européenne permettrait de pointer vers des réalisations concrètes, tout en rappelant l'importance de créer un parti ouvrier de masse comme condition *sine qua non* au progrès social.

Si ces carences idéologiques, produits de la jeunesse et de l'inexpérience du mouvement, ont jusqu'à maintenant permis de coaliser ses forces vives, la DSA doit toutefois expliciter ses références au « socialisme » et clarifier sa tactique face au Parti démocrate tout en poursuivant la construction de ses assises organisationnelles et en restant partie prenante des mouvements sociaux. C'est un défi immense que ces militantes et militants valeureux de la Squad et de la DSA tenteront de relever. 📌

1. Astead W. Herndon, « Alexandria Ocasio-Cortez on Biden's win, house Losses and what's next for the left », *The New York Times*, 7 novembre 2020.

2. Voir Donald Cuccioletta et Roger Rashi, « La gauche socialiste américaine à l'ère de Trump », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 24, septembre-octobre 2020.

3. Ewan Palmer, « Popularity of socialism spiking in U.S., with 43 percent now saying it would be good for the country », *Newsweek*, 21 mai 2019.

4. Déclaration de DSA Ecosocialists, *DSA's green new deal principles*, 28 février 2019 [en ligne].



radio vm

AU COEUR DE L'ESSENTIEL

91,3 FM

MONTRÉAL

100,3 FM

SHERBROOKE

89,9 FM

TROIS-RIVIÈRES

89,3 FM

VICTORIAVILLE

104,1 FM

RIMOUSKI

RADIOVM.COM

Faire taire l'allié des *Adivasis*

Pradeep W.K.

L'auteur, jésuite, œuvre à la pastorale vocationnelle de la Compagnie de Jésus dans la ville de Kohima, en Inde

Le 8 octobre dernier, le prêtre jésuite Stan Swamy, 83 ans, est arrêté par l'agence indienne chargée de la lutte contre le terrorisme. Il est emprisonné sous prétexte d'avoir pris part à un soulèvement violent à Bhima-Koregaon, dans l'État du Maharashtra, et d'être membre du Parti communiste maoïste d'Inde (une organisation illégale). En réalité, c'est surtout sa défense énergique et inlassable des *Adivasis*, les Autochtones de l'Inde, que l'État ne peut supporter.

Né dans l'État du Tamil Nadu en 1937, le père Swamy est entré dans la Compagnie de Jésus en 1957, dans l'État du Bihar. Après des études de théologie et de philosophie, au tournant des années 1970, il se consacre pendant 15 ans à la direction de l'Institut social indien de Bangalore, dans le sud du pays. C'est à partir de 1991 que son engagement en faveur des *Adivasis* s'intensifie tandis qu'il est directeur du Secours catholique. Il séjourne alors fréquemment dans des villages du Jharkhand, une région de l'est de l'Inde qui abrite 40 % des minéraux précieux mais dont l'exploitation fait fi des peuples autochtones. Militant activement au sein de l'Organisation du Jharkhand contre les radiations d'uranium et au sein de l'Organisation jharkhandi pour les droits humains, le père Swamy rallie d'autres confrères et collaborateurs jésuites à sa lutte ; la Compagnie créera d'ailleurs un centre d'action sociale sous sa direction à Ranchi, la capitale de l'État. Sa stratégie est alors double : d'une part, faire pression sur les autorités pour qu'elles appliquent correctement les lois et les programmes en faveur des Autochtones (notamment la loi de 1996 qui favorise leur autonomie gouvernementale dans les zones répertoriées, et celle de 2006 qui protège leur accès aux ressources forestières) ; d'autre part, sensibiliser les Autochtones à leurs droits. C'est dans ce contexte qu'il multiplie les articles et les livres dénonçant l'érosion de ces droits, ce qui ne manque pas de contrarier les autorités indiennes et leurs projets de développement.

Pour comprendre la répression politique dont est aujourd'hui victime le père Swamy, il importe de situer le mouvement *Pathalgadi* (« des graveurs de pierre ») dont il s'est fait le défenseur. En 2016, en réaction à la volonté gouvernementale de faire main-basse sur des territoires tribaux, des militantes et militants *adivasis* de ce mouvement érigent des dalles de pierre dans leurs villages pour délimiter leurs territoires ancestraux. Sur ces dalles, ils gravent les dispositions de l'Annexe 5 de la Constitution indienne au sujet des droits des Autochtones. Assez rapidement, le gouvernement de l'État du Jharkhand, mené par le Bharatiya Janata Party (BJP) – le parti ultranationaliste du premier ministre Narendra Modi¹ –, déclare le mouvement « antinational » et déploie des forces policières pour le réprimer. Environ 3000 jeunes sont emprisonnés arbitrairement et accusés d'être des maoïstes. Le père

Swamy milite activement pour leur libération, allant jusqu'à s'adresser à la Haute Cour de l'État.

Le gouvernement du Jharkhand riposte en 2018, menant une enquête pour sédition contre lui et 19 autres personnes. En octobre 2020, près de deux ans plus tard, l'Agence nationale d'investigation l'arrête, avec 15 autres militants, en prétextant qu'il a pris part à l'organisation d'un soulèvement de *dalits* (les « Intouchables ») à Bhima-Koregaon, en 2018. On l'accuse d'avoir fomenté ces violences en tant que membre du Parti communiste maoïste d'Inde, ce qui est une pure invention, le père Swamy niant, en outre, avoir jamais été présent lors de ces événements.

L'arbitraire de l'exercice du pouvoir judiciaire et carcéral à l'égard de ce prêtre âgé de 83 ans et désormais atteint de la maladie de Parkinson est révoltant. Aucune libération sous caution pour raison médicale ne lui a été accordée et il aura fallu plus de 20 jours de campagne sur les médias sociaux, en novembre dernier, pour que les autorités carcérales acceptent enfin de lui fournir un gobelet et une paille ! Au moment d'écrire ces lignes, ni le tribunal, ni les gouvernements n'ont essayé d'accélérer l'enquête ou de lui fournir l'aide médicale minimale dont il a besoin.

La force du mouvement de solidarité en faveur du père Swamy est néanmoins impressionnante. Des citoyens, des organisations et des gouvernements d'États indiens non dirigés par le BJP ont ouvertement condamné l'arrestation injuste et le traitement inacceptable dont lui et d'autres militants sont victimes. Cette solidarité est visible jusque dans sa cellule. Dans une lettre, il écrit que ses deux compagnons de cellule ainsi que trois autres personnes accusées injustement dans l'affaire Bhima-Koregaon l'aident à prendre ses repas, son bain et à laver ses vêtements. Il se dit touché par leur humanité, en particulier celle de ses deux compagnons venant de familles très pauvres. Il conclut : « Je confie à vos prières mes collègues de prison. »

« L'affaire Stan Swamy » est l'un des nombreux exemples des violations de droits et de la dure répression commises par le gouvernement indien, le système judiciaire et les entreprises qui les soutiennent financièrement. Il est impératif que chacun élève sa voix contre l'injustice faite aux Autochtones et aux pauvres en général, et à celles et ceux qui luttent à leurs côtés. Il nous revient à tous et toutes de déclarer, comme l'a fait Stan Swamy : « Je ne suis pas un spectateur silencieux. Je suis engagé et prêt à en payer le prix, quel qu'il soit. »

1. Voir Feroz Mehdi, « Montée d'un nationalisme fascisant en Inde », *Relations*, n° 800, janvier-février 2019.

Apex

Texte : **Marie-Élaine Guay**

Photo : **Geneviève Grenier**

Au creux des lèvres banc de neige
je reconnais la splendide
même recroquevillée
même
impraticable
même
étirée jusqu'à rompre

Je sais sa pâleur magnifique
ses tentatives d'être sauvée
par l'érotique calvaire qui traverse
bout à bout les corps
à la fois
le tien et le mien

Je sais
dire les mots puis tout brûler
détruire
recommencer
écrire est un assassinat de soi

double parfois triple
je connais la perte et le gain
je les épargne au fond des urnes glacées
à même la cavité des autres
parfois en ceux que j'aime

Je sais réprimer mais
jamais bien longtemps
qu'en moi se battent au sang
des enfances épuisées
aux poings caducs desquels
aucune mère ne s'encombre

Puis ces allers-retours
ces mécaniques solitaires
demeurent soudées
ils adhèrent
s'agglutinent
au cordon désemploi

Puis les plaisirs blancs
geignent sous les lunes
meurtries de sans cesse devoir revenir
jeter leur lumière là où se manifeste l'amour
où les tiges se dénouent
où les chemins se taisent
se frôlent
abdiquent en fermant les yeux

Je sais compter mes morts
mes vitesses
mes perles du bout des doigts

Je sais les résistances
le souffle qui fuit
qui s'éveille
épars comme du crin que l'on brosse

Je reconnais sans effort
quand partir avec
quand revenir sans
quand nourrir la portée

Et s'il le faut
quand ressusciter les paroles
verrouillées
les ombres fines qui
empaillent le froid

car tout s'écroule si rapidement
une fois la tête tournée

car il n'est pas possible
de ressusciter fleurs et amants
même s'il le faut. 🌀



Rhizome, 2019.





Maya Ombasic

Qui a peur des questions ?

L'auteure est écrivaine et philosophe

Considéré comme le père de la philosophie occidentale, Socrate est sans doute l'un des personnages historiques les plus connus. Au même titre que Jésus et Bouddha, son nom fait indéniablement partie de notre inconscient collectif, bien qu'une grande partie de la population ignore tout de sa pensée. Mais comment un homme qui n'a jamais rien écrit a-t-il pu s'assurer une telle place dans l'histoire de la pensée ? Qu'a-t-il fait au juste pour marquer à ce point nos esprits ? Rien, si ce n'est poser des questions et vouloir ainsi tester la prophétie de l'oracle de Delphes l'ayant désigné comme l'homme le plus sage. Il passera sa vie à vouloir résoudre l'énigme : comment et pourquoi les dieux l'ont-ils pointé du doigt, lui qui ne sait rien ?

Poser les questions pour amener son interlocuteur à s'apercevoir de son ignorance, voici la nature subversive et dangereuse de la démarche maïeutique du père de la philosophie occidentale.

Socrate cherchera la réponse auprès de ceux qui disaient détenir un certain pouvoir et un certain savoir : les hommes de pouvoir, les législateurs, les artistes et les poètes. Quelle ne fut pas sa déception lorsqu'il s'aperçut que, pensant connaître quelque chose, la plupart ne savaient même pas qu'ils étaient ignorants. Ainsi Lachès, le plus connu des généraux à qui il demanda ce qu'était le courage, s'enfargea-t-il dans ses réponses (non, la vraie définition du courage, ce n'est pas de défendre son pays contre l'ennemi !). Poser les questions pour amener son interlocuteur à s'apercevoir de son ignorance, voici la nature subversive et dangereuse de la démarche maïeutique du père de la philosophie occidentale. Il ne tardera d'ailleurs pas à être condamné à mort par Athènes, cité pourtant nouvellement démocratique et ne jurant que par le respect des droits de ses citoyens (desquels étaient toutefois exclus les femmes, les esclaves et les métèques). Socrate accepta le verdict, non parce qu'il se savait coupable, mais plutôt parce qu'il considérait que quelque chose devait demeurer sacré et plus grand que nous, en occurrence la loi, même lorsqu'elle se trompe. Toutefois, avant d'accepter sereinement sa mort, il perfectionna la méthode de questionnement qui lui servait à faire passer les gens de l'ignorance au désir de la connaissance.

Le philosophe grec ne fut ni le premier, ni le dernier à faire du questionnement un mode de vie, concevant l'humain comme étant fondamentalement un être qui questionne et qui pense. Dans la tradition biblique, le nom du premier homme créé par Dieu, Adam, vient d'*adamah*. Il y a dans ce mot *adam*, l'homme, et *mah*, la question. Le premier des hommes est donc un être qui questionne. Dieu lui-même s'adressa à sa première créature

sous forme de question : Où es-tu ? Qui es-tu ? Que cherches-tu ? Ainsi le premier péché originel ne fut pas charnel, mais spirituel, puisque c'est la crainte de ces questions qui poussa Adam à se cacher en refusant de s'interroger.

Les traditions orales talmudiques et kabbalistes racontent pour leur part que Moïse, lors de son premier séjour sur le mont Horeb, reçut des tables très différentes de celles que nous connaissons puisqu'elles n'étaient pas constituées de dix commandements, mais plutôt de douze questions fondamentales que les humains devaient se poser pour atteindre le bonheur. C'est ce qu'on appelle la Torah blanche. Ces mêmes traditions voient en réalité la toute première Alliance avec Dieu. Ce rituel de questionnement qui devait mener l'humanité au bonheur fut apparemment interrompu par Moïse lui-même. Ce dernier, lorsqu'il commença à douter de la capacité des humains à se remettre foncièrement en question pour assurer leur survie, brisa la Torah blanche et décida de retourner sur le même mont où Dieu lui donna les secondes tables. Il n'y trouva plus des questions ouvertes, mais plutôt des lois immuables et intransigeantes, taillées dans la pierre. Pour paraphraser Nietzsche, il faut au bétail les dix commandements, parce que des questions ouvertes risquent de l'égarer encore davantage.

Mais jusqu'à quand la peur des questions ? Jusqu'à ce que l'humanité retourne en quelque sorte à son stade interrogatoire où les lois et les ordres seront remplacés par des quêtes à atteindre, des idéaux à suivre, des questions ouvertes qui se méfient des réponses définitives, semble-t-il. Voilà pourquoi celui ou celle qui pose les bonnes questions peut être éminemment dangereux pour une société qui aime s'appuyer sur des certitudes indiscutables. Notre époque ne fait pas exception. Après tout, les 74 millions d'électeurs qui ont voté pour Trump semblent avoir leur propre définition du Bien. Socrate leur dirait qu'elle est fautive, nécessairement, parce que dans leur persistante exclusion de l'autre, il y a surtout la haine et la méconnaissance de soi. *Connais-toi toi-même* est la première question indirecte et ouverte à laquelle, faute de mieux, on peut refuser de répondre. Et si on refuse de se connaître soi-même, il faudrait au moins essayer de connaître l'autre (en soi) que l'on rejette. Car s'obstiner à construire des murs, c'est se complaire dans des réponses fixes et définitives alors que tout pointe vers la fluidité des questions ouvertes... et ce qui demeure et doit demeurer ouvert, c'est la volonté d'effacer les barrières entre l'étranger et le moi, entre le dehors et le dedans. ☺

On se perd toujours par accident

LEANNE BETASAMOSAKE SIMPSON
Montréal, Mémoire d'Encrier, 2020,
152 p.

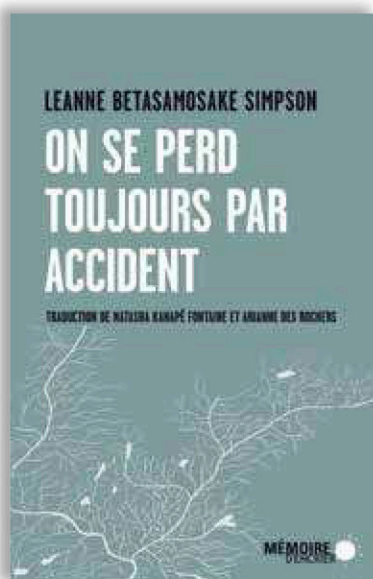
Les contes, les nouvelles, les poèmes et les chansons rassemblés dans ce magnifique recueil constituent une sorte de récit au plus près de l'expérience quotidienne de l'autrice, de la culture *nishnaabe* et, plus largement, de celles des Premiers peuples du Canada. Ils explorent avec une grande sensibilité les émotions qu'engendre la perte découlant de la domination coloniale. C'est l'amour pour les siens et sa culture, autant que sa volonté de se réapproprier la richesse de ses repères culturels, qui permettent à l'autrice de surmonter le dénigrement et la dévalorisation de soi induits par le colonialisme.

Les textes de ce livre agissent comme des repères poético-politiques pour se réapproprier sa dignité. Ils s'inscrivent dans le sillage de nombreuses voix autochtones décoloniales à l'œuvre dans le champ littéraire, artistique et scientifique, qui cherchent à sortir de la marginalité des formes de vie longtemps dépréciées, altérées, ignorées, expropriées. En donnant voix aux puissances créatrices que renferme la cosmogonie *nishnaabe*, en les mettant en valeur, l'œuvre de Leanne Betasamosake Simpson participe d'une forme de reconquête et de renaissance culturelles.

Sa prose poétique s'apparente à une pédagogie de recouvrement de la mémoire de la Terre et à une stratégie pour contrer une souffrance et une violence que ni le droit, ni aucune forme de compensation juridique ne peuvent « réparer ». Au fil du récit polyphonique, souvent très intime, et de sa musique interne, le lecteur est progressivement plongé dans une culture et un univers symbolique d'une très grande richesse, y découvrant une relation sensible au monde et une cosmovision à même d'induire une relation différente entre les objets, la nature et les humains.

Ses nouvelles, écrites avec une plume qui suscite l'émerveillement, bousculent

nombre de nos préjugés fortement intériorisés. Faisant écho à l'actualité, elles se donnent à lire comme autant d'actes de résistance dont sont capables des personnes appartenant à des communautés qui ont fait l'expérience de violences exterminatrices. L'humour qui s'en dégage est une façon de conjurer ces violences mais aussi de refuser la résignation et le fatalisme, une manière de nourrir les forces vitales et les passions joyeuses.



Les textes, parus à l'origine en anglais et non en langue autochtone, ne sont pas écrits pour plaire aux Blancs, mais de façon à ce qu'ils résonnent avant tout chez les Autochtones. On ressent à la lecture une volonté décoloniale de mettre de l'avant le ton et les pratiques narratives qui sont propres à ces peuples. L'autrice s'efforce ainsi d'écrire comme si elle parlait à ses semblables, pour que ceux et celles qui la lisent accèdent à leur histoire à travers sa voix. Son travail est celui d'une personne qui sait qu'elle ne fait pas partie d'une culture de l'écriture et qui est consciente que cette dernière engendre une autre manière de découper et de penser le monde (ce que l'anthropologue Jack Goody nomme « la raison graphique »).

Par ailleurs, c'est la beauté du monde et les vies précieuses autochtones qu'elle tient à mettre en récit. Paradoxalement, à travers l'expérience de la disparition, de l'invivable et l'exposition de pans abîmés

d'humanité s'affirment sa joie de vivre et ses rires à la gueule du monstre génocidaire. Elle rend ainsi palpable une force inouïe qui la porte, en dépit d'une grande fragilité qu'elle nous donne en même temps à ressentir.

Au bout du compte, ce sont les catégorisations et les certitudes concernant les Premiers peuples, véhiculées par le discours dominant et auxquelles nous adhérons trop souvent béatement, qui se trouvent remises en question. Une expérience à la portée libératrice, car s'il est vrai que l'on se trouve touché, parfois même heurté ou bousculé par une telle démarche, une nouvelle boussole s'offre à nous, pourvu que l'on se laisse conduire sur les sentiers du territoire poétique et onirique de Leanne Betasamosake Simpson, acceptant à notre tour de nous laisser déplacer.

Mouloud Idir

Le promoteur, la banque et le rentier. Fondements et évolution du logement capitaliste

LOUIS GAUDREAU
Montréal, Lux Éditeur, 2020, 448 p.

Cet ouvrage arrive à point nommé. Alors qu'une nouvelle crise du logement sévit à Montréal depuis quelques années, il est urgent d'en comprendre les causes profondes. Louis Gaudreau, sociologue de formation et professeur à l'École de travail social de l'UQAM, effectue ici une analyse complète du système québécois et canadien de l'habitation, guidée par une lecture fine de Marx, de David Harvey et de Christian Topalov, ce dernier signant d'ailleurs l'excellente préface. Son essai plonge ainsi tout autant dans les origines de la propriété foncière au Moyen-Âge européen que dans la crise des *subprimes* de 2008, le tout suivant une trame chronologique.

Tout au long de son analyse, l'auteur suit essentiellement la circulation du capital dans le marché de l'habitation en reprenant les trois étapes identifiées par

Marx – le financement, la production et la consommation – qu’il expose dès le premier chapitre. Le deuxième chapitre ajoute à ce cadre initial un compte-rendu des transformations du droit de propriété durant la Révolution industrielle, qui se répercutent jusqu’à aujourd’hui. Par la suite, Gaudreau nous accompagne dans un récit détaillé de la naissance des banlieues-dortoirs, en s’attardant notamment au rôle de l’État et des promoteurs privés qui se positionnent généralement en « activistes rentiers » (p. 154) en tentant d’agir sur les conditions de promotion de l’habitat privé par divers moyens (achat de terres, lobbying, corruption). Au chapitre 4, intitulé « De l’autoconstruction à la promotion immobilière. La production capitaliste du logement », l’auteur se fonde sur les résultats d’une enquête qu’il a réalisée avec Marc-André Houle et Gabriel Fauveaud, dans le cadre des travaux du Collectif de recherche et d’action sur l’habitat. Cette enquête a démontré que le développement résidentiel dans le sud-ouest de Montréal repose entre les mains d’une douzaine de promoteurs. Plus encore, les projets développés sont directement axés sur les besoins des actionnaires et des fonds d’investissement pour leur permettre de générer une marge de profit substantielle. Comme l’écrit Gaudreau, « l’entreprise aussi fortement capitalisée affiche très peu d’intérêt pour les projets de petite taille et les immeubles comportant peu de logements, comme les *plex* de deux ou trois étages qui composent depuis longtemps la trame résidentielle des quartiers centraux de Montréal » (p. 296-297). Une analyse très



fine de la spéculation et de la financiarisation de l’immobilier conclut l’ouvrage.

Dans le mode de production capitaliste, force est de constater que ce sont principalement les promoteurs, les banques et les rentiers qui possèdent le pouvoir de façonner le territoire et de déterminer les formes de l’environnement bâti, y compris l’habitat. Ce livre l’explique bien. S’il est assez dense et relativement long, il reste très accessible pour quiconque veut comprendre les soubassements juridiques, économiques, politiques et urbanistiques de l’habitat en contexte nord-américain. Écrit dans une langue limpide, il constitue quasiment un manuel. *Le promoteur, la banque et le rentier* se positionne ainsi comme un incontournable en sociologie du logement québécoise, aux côtés des ouvrages de Marc H. Choko, de Damaris Rose et de Pierre Hamel.

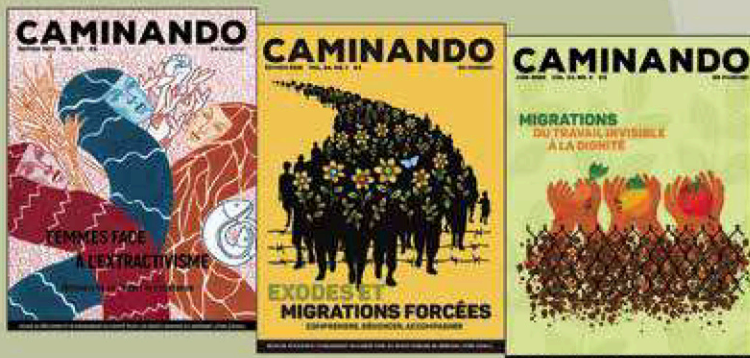
Julien Simard

Le Pacte des catacombes. « Une Église pauvre pour les pauvres »

LUIS MARTÍNEZ SAAVEDRA ET PIERRE SAUVAGE
Paris, Éditions Lessius, 2019, 294 p.

La signature d’un pacte, le 16 décembre 1965, dans les catacombes de l’église Sainte-Domitille de Rome, à l’issue du concile Vatican II, est l’un des préludes méconnus à la théologie de la libération et à l’enchâssement de l’option préférentielle pour les pauvres dans l’enseignement social de l’Église. Braquant les projecteurs sur ce document prophétique, le théologien chilien Luis Martínez Saavedra et le jésuite et historien belge Pierre Sauvage en font une analyse riche, étoffée et passionnante.

L’ouvrage est divisé en trois parties. Signée par Pierre Sauvage, la première fait la genèse du Pacte des catacombes. Peu après avoir convoqué le Concile, le pape Jean XXIII prononce un discours remarqué dans lequel il plaide en faveur d’une Église servante et pauvre, dépouillée des symboles de la puissance et de la richesse. Cet appel trouve un écho favorable auprès d’un certain nombre de pères conciliaires, particulièrement auprès d’évêques sud-américains comme le Brésilien Hélder Câmara et le Chilien Manuel Larraín, bien au fait des réflexions tiers-



REVUE CAMINANDO

Analyses et réflexions sur les luttes sociales et les droits humains en Amérique latine

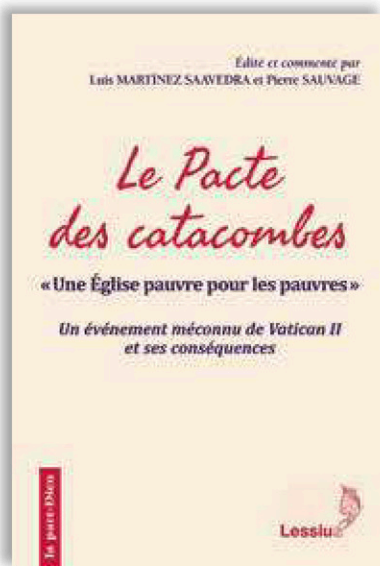
www.caminando.ca

mondistes et décoloniales émergentes sur la pauvreté et le sous-développement du continent. Le Belge Charles-Marie Himmer, le Palestinien Maxime V. Hakim et le Québécois Gérard-Marie Coderre se joignent bientôt à eux, constituant le groupe « Jésus, l'Église et les pauvres ».

Fortement inspirés par le prêtre-ouvrier français Paul Gauthier, les membres de ce groupe tentent sans succès de convaincre le nouveau pape Paul VI et la majorité conciliaire de donner chair à l'appel de Jean XXIII. Ils se réunissent dans les catacombes de Sainte-Domitille pour y signer le fameux pacte dans lequel ils s'engagent solennellement à adopter un mode de vie, un style pastoral et un engagement social incarnant en paroles et en actes l'option préférentielle pour les pauvres. Un an et demi après la clôture du Concile, Paul VI donne suite aux interpellations du groupe, de même qu'aux réflexions novatrices du dominicain Louis-Joseph Lebret sur le sous-développement, en apposant sa signature à l'encyclique *Populorum progressio*, qui fait de la solidarité sociale, de la coopération internationale et de la redistribution de la richesse des piliers de l'enseignement social de l'Église.

Plus courte, mais non moins dense, la deuxième partie du livre, signée par Luis Saavedra, est consacrée aux ancrages bibliques, patristiques et théologiques de l'option préférentielle pour les pauvres. La troisième partie, cosignée par les deux auteurs, traite pour sa part de l'influence durable du Pacte sur les évêques latino-américains. Le rôle de Hélder Câmara a ici été décisif, tout comme celui des conférences épiscopales de Medellín (1968) et de Puebla (1979), qui ont créé les conditions favorables à l'essor de la théologie de la libération dans les années 1970 et 1980. Les auteurs font aussi la démonstration d'une résistance tenace des évêques et des théologiens progressistes face aux censures et purges romaines contre la théologie de la libération, de la conférence de Santo Domingo en 1992 à celle d'Aparecida en 2007, où se signale le jésuite Jorge Bergoglio, archevêque de Buenos Aires et futur pape François. L'apparent renouveau du christianisme

social depuis le début de son pontificat doit ainsi être pensé sous le signe de la continuité plutôt que de la rupture.



Les chrétiennes et chrétiens sociaux ressortiront galvanisés par la lecture de cet ouvrage. L'esprit des historiens du catholicisme québécois fourmillera de questionnements en découvrant les prélats d'ici ayant signé le Pacte des catacombes. Il est assez significatif que l'évêque de Saint-Jean-Longueuil (Gérard-Marie Coderre) et son homologue de Saint-Jérôme (Émilien Frenette) fassent partie des signataires, ces derniers et leurs successeurs (Bernard Hubert et Charles Valois) ayant joué un rôle décisif dans le déploiement d'une pastorale ouvrière et ayant accordé une attention soutenue aux mouvements populaires dans leur diocèse et dans l'Église catholique du Québec.

Frédéric Barriault

Une profonde blessure. Les abus sexuels dans l'Église catholique

JEAN-GUY NADEAU
Montréal, Médiaspaul, 2020, 408 p.

La question des abus sexuels au sein de l'Église catholique n'a pas fini de faire des vagues. J'ai déjà recensé dans *Relations* le livre de Marie-Jo Thiel, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur des mineurs* (n° 808, mai-juin 2020), et celui de Frédéric Martel, *Sodoma* (n° 803, juillet-août 2019), touchant les agressions pédophiles. Ce livre de Nadeau se démarque par l'insistance qu'il met sur la souffrance des victimes, constituant en cela un heureux complément aux deux livres susmentionnés.

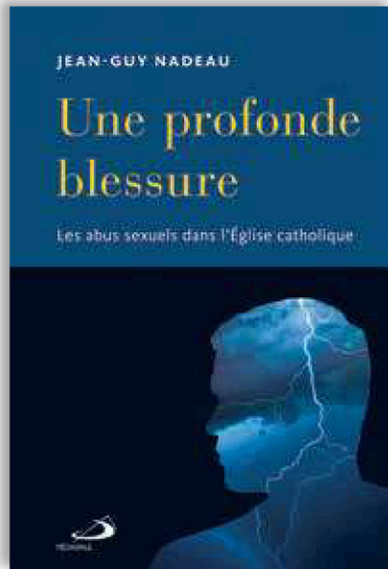
Jean-Guy Nadeau est un expert en théologie pratique. Professeur honoraire à l'Institut d'études religieuses de l'Université de Montréal, il a consacré sa carrière à la pastorale auprès des personnes en souffrance, notamment dans le milieu de la prostitution. Il s'intéresse aux abus sexuels dans l'Église depuis une bonne dizaine d'années et il a collaboré avec le Centre pour la protection de l'enfance de l'Université grégorienne, à Rome.

Jusqu'ici, la réaction officielle des milieux catholiques, surtout de la hiérarchie, à l'égard des abus sexuels a été de nier les faits ou de dire qu'ils sont rares (ou comparables à d'autres milieux), d'en atténuer la portée, d'invoquer le délai de prescription, de se prétendre victime de salissage, ou encore de demander pardon aux victimes tout en essayant d'abord de prendre soin des malheureux prédateurs... Nadeau rompt avec ces préoccupations cléricales en posant la question : qu'en est-il de la souffrance des victimes ? Dans tous les milieux, dans toutes les sociétés, il y a des abus sexuels sur des personnes fragiles, principalement des enfants. L'auteur s'attarde à montrer combien le caractère sacré des abuseurs – religieux et religieuses, mais surtout des prêtres, dits hommes de Dieu – est particulièrement odieux. Le prêtre abuseur utilise son prestige sacerdotal

(son statut, ses connaissances, mais surtout son pouvoir sacré) pour assujettir et culpabiliser sa victime, la rendre incapable de se défendre.

Nadeau montre l'ambiguïté du discours des papes, surtout celui de Jean-Paul II, qui préférerait ne pas voir, n'écouterait même pas ceux qui pouvaient l'éclairer. Si Benoît XVI a fait face courageusement à la question et est intervenu avec rigueur, sa clé d'interprétation des défaillances de son clergé – le caractère érotique de notre époque – demeure problématique. Quant au pape François, il se montre aussi hésitant à certains moments, probablement à la suite de renseignements biaisés reçus de son entourage.

Le chapitre 2 (« Il a pris mon âme ») est particulièrement beau. Le chapitre 5 (« Faut-il pardonner ? ») est quant à lui novateur et éclairant, car l'obligation est souvent faite aux victimes de pardonner en référant vite à certaines paroles de Jésus. Autre façon subtile de culpabiliser la victime. L'auteur montre bien que la justice doit prévaloir sur le pardon. Justice d'abord, pardon ensuite, s'il y a lieu.



J'ai parfois eu l'impression que l'auteur se défendait quelque peu. On lui a probablement reproché d'aborder un tel sujet. Pourtant, le livre n'est ni agressif ni vindicatif. À plusieurs reprises, Nadeau dit apprécier le leadership des évêques canadiens enfin ouverts à la question. Il en veut surtout à la théologie dans laquelle les prêtres ont été formés, pour

ne pas dire déformés – théologie du corps idéaliste, absence de psychologie, conception sacrale du prêtre comme autre Christ, conception pyramidale de l'Église. C'est sans oublier le cléricalisme, cette valorisation excessive du rôle des clercs aux dépens de celui des laïcs – et qui est finalement la cause principale des abus.

Le livre se conclut sur un ton mi-joyeux, mi-amer : « Néanmoins, nous avançons. Péniblement, pièce par pièce, et toujours trop lentement pour les victimes, nous avançons vers plus de vérité, plus de respect, plus de justice. [...] À cet égard, l'Église a pratiquement rattrapé la société civile de plusieurs pays, et l'a même dépassée pour d'autres. Mais rien de tout cela n'est vraiment acquis [...]. J'espère que la crise, ce temps de révolution, de discernement et de conversion, ne s'éteindra pas » (p. 384).

André Beauchamp

Numéro 197

VIENT DE PARAITRE

On retrouve 24 images à MONTRÉAL ET ENVIRONS
Cinémathèque québécoise /
Librairie Alire Longueuil /
Librairie de Verdun Verdun /
Librairie Drawn & Quaterly /
Librairie du Square rue Saint-Denis et Outremont /
Librairie Le Port de Tête / Librairie L'Euguélonne / Librairie Monet /
Librairie Zone Libre

QUÉBEC ET EN RÉGIONS
Librairie Pantoute Saint-Roch et Vieux-Québec /
Librairie Alpha Gaspé /
Librairie En marge Rouyn-Noranda /
Librairie J.A. Boucher Rivière-du-Loup /
Librairie Point de suspension Chicoutimi /
Librairie Les Bouquinistes Chicoutimi /
Librairie Marie-Laura Jonquière /
Librairie Sélect Saint-Georges /
Librairie Tchèque ça! Amqui

PARIS
Librairie du Cinéma du Panthéon
15, rue Victor Cousin
Et plusieurs autres
à travers le Québec et le Canada

Numéro 193

Numéro 194

Numéro 195

Numéro 196

PROFITEZ DE L'OFFRE AUX LECTEURS DE LA REVUE RELATIONS
5 NUMÉROS POUR LE PRIX DE 4
Contactez : philippegajan@revue24images.com

COMMANDE ET ABONNEMENT EN LIGNE REVUE24IMAGES.COM

Les Rose

Réalisation : Félix Rose
Production : ONF et Babel Films
Québec, 2020, 127 min.

Peut-on humaniser un personnage historique qualifié de « terroriste » par des milliers de gens ? Ce documentaire répond par l'affirmative avec un courage et une audace qui lui ont d'ailleurs valu de nombreuses critiques dès sa sortie. On a reproché notamment au cinéaste Félix Rose de vouloir romancer la vie et les actes de son père, Paul Rose, un membre de la cellule Chénier du Front de libération du Québec (FLQ) qui, en octobre 1970, a kidnappé et tué le ministre Pierre Laporte. Or, le documentaire ne cherche aucunement à réécrire l'histoire – les membres de la cellule Chénier ayant toujours assumé leur responsabilité dans leur action politique. Il ne cherche pas non plus à se cacher des critiques, reproduisant dès les premières minutes du film des extraits d'émissions de la station CHOI Radio X de Québec dénonçant l'intention du député Amir Khadir de « glorifier un terroriste » en présentant une motion à l'Assemblée nationale, en mars 2013, pour commémorer la mort de Paul Rose. À lui seul, ce segment rappelle la nécessité d'un tel film.

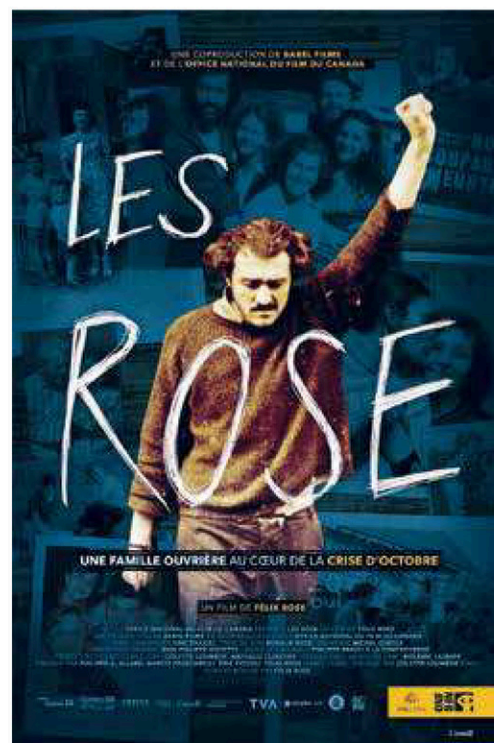
En présentant les Rose sous un angle plus humain – le frère de Paul, Jacques, occupe une place prépondérante dans le film, qui prend la forme de conversations avec son neveu Félix –, le réalisateur nous replonge dans l'atmosphère politique bouillonnante du Québec du début de la Révolution tranquille. Cette époque – les années 1960-1970 –, faut-il le rappeler, est marquée par la décolonisation et par les luttes de libération nationale à travers le monde.

Habilement construit autour d'images d'archives minutieusement sélectionnées, le film énonce des vérités qui dérangent et qui contrastent profondément avec l'image idéalisée qu'on se fait aujourd'hui de cette période certes émancipatrice, mais aussi tumultueuse, les mouvements politiques tant ouvriers qu'indépendantistes subissant la répression du pouvoir en place. Jacques Rose rappelle notamment à son neveu l'épisode de

La cabane du pêcheur qui eut lieu en Gaspésie, à l'été 1969. Les frères Rose et deux autres jeunes idéalistes tentaient d'y animer un lieu contre-culturel et de sensibiliser les pêcheurs gaspésiens à leur condition d'ouvriers exploités. Ils furent chassés de Percé par la police et par des fiers-à-bras engagés par la mairie. Désillusionnés et frustrés, ils ont ensuite amorcé leur marche sur le sentier de la violence pour tenter de rallier le Québec ouvrier à leur vision d'un Québec libre et socialiste, à l'instar de leurs héros d'Afrique et du Moyen-Orient. À travers des conversations avec d'autres membres de la famille Rose, on redécouvre ainsi le caractère extrêmement violent de la *Loi sur les mesures de guerre*, qui fut la réponse des autorités aux actes violents du FLQ en octobre 1970.

En visionnant le film, il est facile d'établir des liens avec notre époque. L'empire étasunien tremble sous le poids de la montée d'un inquiétant fascisme incarné par le trumpisme et sa tentative de putsch du 6 janvier dernier. L'extrême-droite revient en force en Europe trois quarts de siècle après la Seconde Guerre mondiale. La pandémie de COVID-19 engendre des incertitudes qui rendent de grands pans des populations vulnérables à la propagande haineuse, un peu comme le fit la Grande Dépression des années 1930. La financiarisation des économies, le néocolonialisme industriel et la crise climatique ont réveillé, durant les dernières décennies, de grands mouvements de luttes anti-impérialistes qui ont conduit nombre de leaders de la gauche au pouvoir, surtout en Amérique latine. Au Canada, les Premiers Peuples font face à l'oppression d'un État sourd à leurs revendications pourtant entièrement légitimes et qui cherche toujours à les déposséder davantage, avec l'assentiment tacite d'une population blasée.

Dans cet esprit, le documentaire peut être vu comme une clé pour comprendre tant les raisons qui ont poussé Paul Rose et ses camarades à s'engager dans la lutte armée que la nécessité, encore aujourd'hui, d'envisager des modes de



lutte qui transcendent l'actuelle tendance à « l'extrême-centre », selon l'expression du philosophe Alain Deneault, tendance qui permet à un système capitaliste injuste et écocide de se maintenir. De la même manière, il permet d'observer maintes luttes passées et actuelles, ici et ailleurs, sous un autre angle : celui de mouvements politiques propulsés par des populations en détresse. Ainsi, Jacques raconte à Félix sa jeunesse passée aux côtés de Paul dans le quartier ouvrier de Jacques-Cartier, à Longueuil, et la dure vie d'une famille ouvrière dont les générations se sont succédées sous le joug des patrons anglais d'une usine à sucre n'offrant qu'un salaire de crève-faim et le diabète comme cadeau de retraite.

Il importe donc de louer l'improbable collaboration de l'Office national du film qui, avec Babel Films, a soutenu la réalisation de ce documentaire d'une importance insoupçonnée, en affrontant lui aussi de nombreuses critiques. Qu'on le veuille ou non, *Les Rose* nous rappelle nombre de vérités dérangeantes tant passées qu'actuelles et l'ONF, comme société publique, remplit ici son mandat avec brio.

Martin Forgues

Bochra

L'auteure est romancière, anthropologue et musicienne

« **C**elle qui apporte la bonne nouvelle. » Voilà ce que signifie ton prénom en arabe.

Je me souviens de notre toute première rencontre. Je parlais de Hannah Arendt lors d'une table ronde. Tu écoutais attentivement, une magnifique boucle d'oreille longue et singulière ornait ton visage, accentuant ta coiffure asymétrique et tes mèches argentées. Je m'étais fixée à ton regard pétillant d'intelligence comme à un ancrage, en essayant de coudre en dix minutes une réflexion cohérente sur la solidarité, la politique, la liberté et les rapports difficiles qu'entretient le Québec avec l'Autre.

Nous nous sommes rencontrées à un moment où, au sein des groupes et des communautés luttant pour la justice sociale, une réflexion riche, parfois tendue, s'intensifiait sur les approches et les méthodes, voire sur la définition même de l'engagement social. Comment agir, où, avec qui et avec quel langage ? Peut-on être à la fois intellectuelle et militante ? Militante et fonctionnaire ? Fonctionnaire et littéraire ? Revendiquer des espaces sécuritaires pour s'exprimer entre personnes issues d'une même lutte, d'un même groupe, d'une même communauté et rester solidaire avec les alliés qui ne font pas partie de ces groupes ?

Pour ma part, je me questionnais sur mon rôle et sur ma place en tant qu'universitaire. Tu terminais ton doctorat. Nous nous sommes croisées souvent par la suite. Nous avons toujours l'impression d'entamer une conversation et de ne jamais pouvoir la terminer. Il y avait trop à dire, trop à penser. Comme cette longue conversation que l'on poursuit depuis des années sur l'écriture et la vie intime des femmes arabes. Cette part si belle, si complexe que l'on radie dès qu'une femme arabe met les pieds dans l'espace public et prend la parole.

Je savais que j'avais devant moi une femme vivante, empathique, une intellectuelle, une passionnée. Une femme de conviction qui laisserait une marque profonde partout où elle s'engagerait.

Urbaniste, géographe et médiatrice, tu as arpenté la ville, travaillant au sein de quartiers qui font battre le cœur de Montréal – Parc-Extension, Montréal-Nord, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce... Tu as tissé avec les communautés des liens profonds, des amitiés, des solidarités. Quand je pense à toi Bochra, je te vois toujours avec les autres. Présente, à l'écoute, ou en pleine animation. Tu prends la parole sans jamais la monopoliser, tu agis en tendant la main aux autres. Partout où il y a un enjeu qui touche à une personne vulnérable, tu es là. Ton parcours remet en question bien des idées préconçues sur le croisement de la pensée et de l'action, et la porosité des frontières entre universités, milieux communautaires et institutions gouvernementales.

Ce n'est pas une position facile. Les personnes qui bougent et qui font fi des barrières suscitent à la fois admiration et malaise.

Au moment où j'écris ces mots, on vient d'annoncer ta nomination au poste de Commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques à la Ville de Montréal. Je ne peux m'empêcher de penser à d'autres femmes racisées qui ont eu l'audace d'occuper des postes publics et que l'on a vilipendées. Je crains ce réflexe viscéral des sociétés : punir les femmes qui osent exprimer une volonté de changer les structures sociales et qui osent agir pour faire advenir ce changement.

On connaît la cassette par cœur : on interroge leurs compétences, les réduit à leur identité, sexe, religion, couleur de peau. On méprise leur intelligence, on dépeint leur engagement comme étant radical, ou on minimise la portée de leur action, l'importance de leur fonction... On fait circuler des photos de ces femmes dépourvues de leur sourire. Il y aura même des membres des communautés au sein desquelles elles ont travaillé qui ne comprendront rien à leur décision d'accepter tel poste ou d'avancer sur la scène publique. D'autres débattront de leur salaire. Qu'une femme issue d'un groupe minoritaire, archi diplômée et expérimentée

soit rémunérée équitablement pour son grand savoir et ses compétences, cela dérange encore, semble-t-il.

L'écriture est toujours en décalage par rapport à l'actualité. Quand tu liras cette lettre, Bochra, la controverse entourant ton entrée en poste sera déjà du passé, mais l'avenir reste à imaginer. Alors, j'aimerais t'imaginer ainsi : tu t'appropries tes fonctions, tu commences à bâtir de bonnes relations. Des idées qui te tiennent à cœur depuis le début de ton parcours se concrétisent. Surtout, tu découvres des choses que tu ne savais pas. Tu continues à grandir ; tu apprends aussi de tes erreurs. Et tu as droit à l'erreur, comme n'importe quel être humain. Personne ne pourra éradiquer le racisme systémique en un an, dix ans ou même trente ans : on ne peut qu'entamer le chemin, éclairer la voie, marquer des repères et marcher collectivement dans la pénombre, les mains dans les mains, vers la lumière.

Ton plan d'action pour aider la Ville à briser les réflexes et les mauvaises habitudes qui perpétuent le racisme systémique commence à peine à prendre forme. Il évolue, se transforme, se peaufine. Avec ton équipe tu fais deux pas en avant puis un arrière, pour mieux avancer. Après une longue journée de remue-méninges avec des leaders communautaires, des représentants des corps policiers, des cadres et des fonctionnaires, tu rentres à la maison. La revue *Relations* t'attend dans ta boîte aux lettres. Tu enlèves tes souliers et ton chapeau de commissaire. Tu arranges les fleurs que tu as achetées en chemin, avant de t'installer pour lire. Le téléphone sonne. Ce sera un souper impromptu entre amis ! Tu danses, tu ris et tu manges. Tu redeviens simplement Bochra. Celle qui apporte la bonne nouvelle. À la jeune femme en début de parcours à qui tu ouvres la voie. Et à la femme qui a enduré le sexisme et le racisme au travail comme dans la vie et qui se dit, « ce n'était pas en vain. »

Yara El-Ghadban



Les études religieuses : un monde à découvrir ! Dès cet été. Cours à distance.

Voici les cours offerts à
l'Institut d'études religieuses
au trimestre d'été 2021 !

- Introduction aux grandes religions
(en ligne)
- Bible juive / Ancien Testament
(en ligne)
- Enjeux religieux contemporains
- Religions, violence et paix
- Figures de la mystique
- Pluralité religieuse : Enjeux sociaux
et culturels

Début
des cours :
3 mai

**Nous sommes disponibles
pour vous :**
ier@umontreal.ca

Visitez-nous :
ier.umontreal.ca

Institut d'études religieuses
Faculté des arts et des sciences

Université 
de Montréal
et du monde.



D ABONNEZ-VOUS » ledevoir.com/infolettres

L'infolettre du matin

Du lundi au samedi, découvrez
l'essentiel de l'actualité



Le Courrier du soir

L'actualité du jour, choisie
et résumée pour vous



LEDEVOIR